

Itinéraires BIO

Le magazine de tous les acteurs du bio !



L'ACTU DU BIO

**La durabilité dans les écoles
fondamentales de la Fédération
Wallonie-Bruxelles**

LES AVANCÉES DU BIO

**Résultats du réseau d'essais
variétaux en céréales
biologiques 2022**

DOSSIER SPÉCIAL

Baromètre du secteur bio



BIOWALLONIE

Le bio aujourd'hui & demain



Qui d'autre vous aide à trouver les bons ingrédients pour votre plan de financement ?

Nos 200 experts Business sont à votre disposition.

Crelan vous conseille volontiers. Car le succès d'une idée brillante dépend d'un plan de financement bien réfléchi, et cela, nos experts Business le savent mieux que quiconque. Ils se feront un plaisir de vous aider à accentuer les bons éléments, pas à pas, grâce à une bonne dose de conseils financiers assaisonnés d'une vision claire de vos ambitions.

Parlez-en avec votre expert dans une agence Crelan près de chez vous.

www.crelan.be



Crelan

Ensemble pour
une autre banque

sommaire

4 | REFLETS

NOUVELLE PAC : UN RÉEL INCITANT AU DÉVELOPPEMENT DU BIO ?

8 | DOSSIER

QUELS SONT LES GRANDS ENJEUX DU SECTEUR BIO ACTUELLEMENT ?

COMMENT ÉVOLUE LA CONSOMMATION BIO ?

L'AVIS DES COOPÉRATIVES BIO

BAROMÈTRE DES GRANDES CULTURES

BAROMÈTRE DE LA FILIÈRE POMMES DE TERRE

BAROMÈTRE DE LA FILIÈRE LÉGUMES

BAROMÈTRE DES FILIÈRES ARBORICOLE ET PETITS FRUITS

PETIT FOCUS SUR L'ALIMENTATION DU BÉTAIL

BAROMÈTRE DE LA FILIÈRE LAITIÈRE

BAROMÈTRE DE LA FILIÈRE VIANDE BOVINE

BAROMÈTRE DE LA FILIÈRE PORCINE

BAROMÈTRE DE LA FILIÈRE OVINE

BAROMÈTRE DE LA FILIÈRE AVICOLE

51 | CONSEILS TECHNIQUES

GRANDES CULTURES

Préparation des semis d'automne

CONSEILS TECHNIQUES EN MARAÎCHAGE

Production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales : pourquoi pas chez nous ?

CONSEILS TECHNIQUES DE SAISON

Hiver 2022

58 | LES AVANCÉES DU BIO

RÉSULTATS DU RÉSEAU D'ESSAIS VARIÉTAUX EN CÉRÉALES BIOLOGIQUES 2022

62 | L'ACTU DU BIO

ÉVÉNEMENTS

Journée des 8es rencontres des filières lin et chanvre bio

Visite le 20 juin 2022 chez Kees Steendijk, à la Ferme « de Korenschoof »

NOUVELLES DES RÉGIONS

La durabilité dans les écoles fondamentales de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Lancement d'une Organisation de Producteurs

« Œufs de pâturages – poulaillers mobiles »

Livrer à Bruxelles avec la « Zone de basses émissions » : quelles sont les solutions ?

71 | RÉFLEXIONS (IM)PERTINENTES

LE PRIX DU BIO N'ÉGALE PAS SA(S) VALEUR(S)

74 | RENDEZ-VOUS DU MOIS

AGENDA

MANGER DURABLEMENT

LIVRES DU MOIS

PETITES ANNONCES

Bimestriel N°66 de septembre/octobre 2022. Itinéraires BIO est une publication de Biowallonie, Rue du Séminaire 22 bte 1 à 5000 Namur.

Tél. 081/281.010 – info@biowallonie.be – www.biowallonie.be

Ont participé à ce numéro : Isabelle Jaumotte, Fédération Wallonne de l'Agriculture ; Philippe Grogna, Ariane Beaudelot, Mélanie Maileux, Pierre Yves Vermer, Audrey Warny, Loes Mertens, Bénédicte Henrotte, Sophie Engel, Patrick Silvestre, Daniel Wauquier, Damien Counasse, Mélanie Fanuel, Hélène Castel, Hélène Wallemacq, Charlotte Ramet, Sophie Clesse, Biowallonie ; Sylvie Droulans, Consom'Action ; Julie Legrand, CPL-Végémar ; Olivier Mahieu, Carah ; Anne-Michelle Faux, CRA-W ; Martine Leclercq, CRA-W ; Jérôme Wildar, SPW, agriculture ressources naturelles environnement ; Thiago Nyssens, Service GoodFood B2B ; Alice Gérard et Sandrine Vokaer, Bruxelles Environnement ; Thierry Van Hentenryck, UNAB ; Carole Bovy, Natagora

Directeur d'édition : Philippe Grogna – philippe.grogna@biowallonie.be

Conception graphique : idFresh – hello@idfresh.eu

Impression : l'imprimerie Van der Poorten. Ce bulletin est imprimé en 4320 ex. sur du papier UPM Sol Matt 80 g – PEFC, 100% recyclé.

Insertions ou actions publicitaires : Denis Evrard +32(0)497/416.386 – denis.evrard.pub@gmail.com

édito



BIO WALLONIE

Chères lectrices, chers lecteurs,

Les semaines, mois et années que nous venons de vivre sont particulièrement déstabilisants. Nous constatons et partageons de nombreuses craintes relatives au développement du secteur dans le contexte actuel avec ses composantes économiques, géopolitiques, environnementales et de politique agricole.

Tout semble complexe et bien malin celui qui pourra prédire de quoi demain sera fait.

À travers ce numéro, nous vous proposons de passer en revue l'ensemble des filières bio sur le premier semestre de l'année. Nous espérons que cette photo du secteur pourra vous apporter certains éclairages sur vos activités.

En ces temps difficiles, nous, Biowallonie restons plus que jamais à vos côtés en cas de besoin d'informations ou d'accompagnement relatifs à vos productions bio.

Vous trouverez également les rubriques habituelles ainsi que certains éléments relatifs à la nouvelle PAC, aux essais variétaux en céréales bio...

Bonne lecture,
Philippe Grogna, Directeur

Biowallonie recherche des conseillers techniques en polyculture/élevage ! Intéressé(e) de travailler chez nous ? Envoyez un cv et une lettre de motivation à job@biowallonie.be avant le 31 octobre 2022



Vous ne recevez jamais d'e-mail de la part de Biowallonie (et vous n'avez pas, volontairement, fait ce choix) ? C'est que nous n'avons pas votre adresse e-mail !

Inscrivez-vous via www.biowallonie.be dans l'onglet « À propos de nous » ou envoyez un e-mail à ariane.beaudelot@biowallonie.be !



Nouvelle PAC : un réel incitant au développement du bio ?

Isabelle Jaumotte, Directrice du Service d'Études de la Fédération wallonne de l'Agriculture

La Déclaration de politique pour la Wallonie prévoit que, dans le cadre de la nouvelle PAC 2021-2027, le Gouvernement adopte un plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie post-2020, avec pour objectif d'atteindre au moins 30 % des surfaces en bio, en 2030. Une chose est sûre, la future PAC a été réfléchi en prenant en compte cette ambition, que ce soit en renforçant les soutiens à l'agriculture biologique, mais également au travers des nombreuses autres interventions.

Une PAC plus verte

La future PAC s'articule autour de dix objectifs clés, regroupés sous trois objectifs globaux, qui constituent généralement les trois piliers de la durabilité, avec un objectif plus transversal d'encourager les connaissances et l'innovation (voir Figure 1). Les plans stratégiques, que les États membres et chacune des Régions en Belgique doivent élaborer pour mettre en œuvre cette nouvelle PAC sur leur territoire, doivent permettre de répondre à ces différents objectifs.

Cette nouvelle PAC est par ailleurs caractérisée par une architecture verte reprenant l'ensemble des interventions des premier et deuxième piliers, dont l'objectif principal est d'atteindre les niveaux exigés en matière de lutte contre le changement climatique, de conservation des ressources naturelles et de protection de la biodiversité. Ainsi, un nouveau mécanisme voit le jour, en remplacement du paiement vert (ou verdissement), ce sont les écorégimes, qui visent à encourager les agriculteurs à mettre en œuvre des pratiques agricoles bénéfiques pour le climat et l'environnement. Enfin, il faut préciser que le règlement européen impose non seulement que les exigences environnementales de la PAC 2023-2027 soient supérieures à la programmation précédente (interdiction de faire moins), mais il fixe également des contraintes budgétaires minimales, notamment pour les mesures environnementales.

C'est ainsi que, pour répondre tant aux exigences réglementaires qu'aux ambitions wallonnes, le Plan stratégique wallon, déposé à la Commission européenne mi-mars dernier, propose une série de mesures qui vont soutenir l'agriculture biologique, que ce soit directement via les aides à l'agriculture

biologique ou plus indirectement au travers des différentes interventions proposées.

Des soutiens spécifiquement dédiés au bio

Les aides à l'agriculture biologique étaient déjà une mesure importante du programme wallon de développement rural 2014-2022. Avec un peu plus de 160 millions d'euros sur neuf ans, soit 17 % du budget total du deuxième pilier, c'était le troisième budget le plus important. Pour cette nouvelle période, le budget global dédié à ces aides a été considérablement augmenté, atteignant 140 millions d'euros pour cinq ans, soit 26 % du budget du deuxième pilier, faisant de cette mesure, la plus importante du deuxième pilier de la PAC. Cette augmentation budgétaire permet non seulement de soutenir aussi bien la conversion que le maintien des

exploitations. Il permet également de majorer les montants d'aides pour presque tous les groupes de cultures, de renforcer le soutien dans les zones vulnérables et aussi de créer une aide spécifique au maraîchage diversifié sur petites surfaces.

Globalement, les conditions d'octroi des aides restent inchangées. Les montants diffèrent selon cinq groupes de cultures, dont un nouveau groupe ayant été créé pour les cultures fourragères, et selon des tranches de superficie qui restent identiques à ce que l'on connaît actuellement.

Les groupes de cultures reprennent les cultures suivantes :

- Prairies : prairies permanentes, prairies temporaires, prairies à vocation à devenir permanentes et cultures fruitières

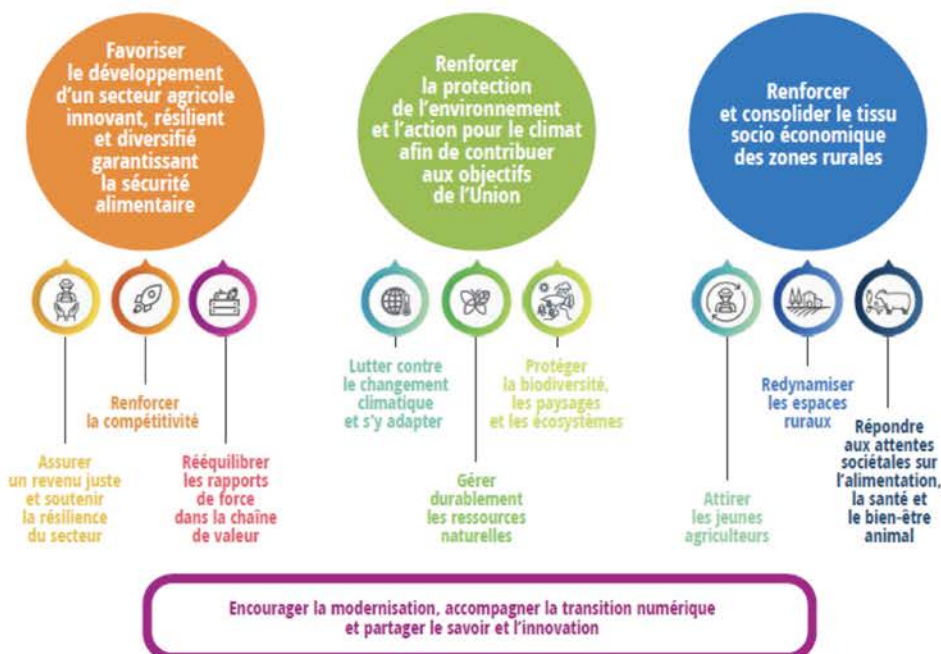


Figure 1 : Objectifs de la future PAC

pluriannuelles de moins de 50 arbres par hectare. L'aide de ce groupe est liée à une charge minimale en bétail de 0,6 UGB/ha.

- Cultures fourragères : mélanges céréales-légumineuses, légumineuses fourragères, trèfle, luzerne, parcours porc et volaille, maïs ensilage, maïs grain. L'aide de ce groupe n'est pas liée à la charge en bétail.
- Cultures annuelles : céréales, oléagineux, plantes à fibres, protéagineux, betteraves fourragères et sucrières, pommes de terre, chicorées, arboriculture fruitière de haute tige de 50 à 250 arbres par hectare.
- Arboriculture (densité de plus de 250 arbres à l'hectare), maraîchage et semences.
- Maraîchage diversifié sur petites surfaces : code culture spécifique prévoyant un nombre minimum de cultures différentes (en même temps sur la parcelle), avec un max. de 25 % pour la culture majoritaire.

Le Tableau 1 reprend les aides au maintien prévues dans la nouvelle programmation PAC, pour les différents groupes de cultures et par tranche de superficie. Les montants entre parenthèses sont les montants actuellement octroyés. Il est à noter que pour le nouveau groupe « cultures fourragères », certaines cultures sont actuellement dans le groupe « prairies et fourrages de base », comme le maïs ensilage ou le trèfle, avec une aide de 200 €/ha alors que d'autres sont actuellement dans le groupe « autres cultures », comme le maïs grain ou les mélanges céréales-légumineuses, avec une aide de 400 €/ha. Pour ces dernières, le soutien diminue puisque l'augmentation prévue ne compense pas les 200 €/ha de perte.

Pour les agriculteurs qui déclarent au maximum 3 ha de maraîchage sur le code culture spécifique « maraîchage diversifié », c'est une aide spécifique de 4.000 €/ha qui est prévue. Attention cependant que pour en bénéficier, les agriculteurs ne pourront pas déclarer d'autres codes culture. Une majoration de 150 €/ha reste d'application pour les deux premières années de conversion à l'agriculture biologique des parcelles agricoles et ce, pour tous les groupes de cultures, sauf pour le groupe « maraîchage diversifié sur petites surfaces ».

Enfin, et c'est une nouveauté, une majoration des montants des aides sera accordée dans la zone vulnérable pour les parcelles bénéficiant d'aides au maintien et à la conversion. Le montant de cette majoration est repris en rouge dans le Tableau 1. Cette majoration s'applique à tous les groupes de culture, excepté le groupe « maraîchage diversifié sur petites surfaces ».

Cette majoration en zone vulnérable devrait permettre un rééquilibrage des superficies en agriculture biologique, entre zone vulnérable et hors zone vulnérable, en sachant que l'essentiel des parcelles bio sont concentrées hors zone vulnérable. Elle devrait également entraîner un rééquilibrage entre les grandes cultures, d'une part, et les prairies et fourrages, d'autre part, qui représentent plus de 75 % des surfaces bio, avec une proportion systématiquement moins grande en zone vulnérable. Enfin, le dernier objectif de cette majoration est d'apporter une réponse à des enjeux environnementaux importants, comme la qualité des eaux.

Les autres interventions de la PAC

Outre ces aides spécifiquement dédiées aux surfaces exploitées selon le mode de production biologique, il faut noter que sur les cinq écorégimes proposés, un seul ne sera pas accessible aux agriculteurs bio. Tous les autres sont cumulables avec les aides à l'agriculture biologique et ciblent des pratiques assez courantes en agriculture biologique. Il en va de même pour les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC), pour lesquelles très peu de changements sont proposés dans la nouvelle PAC et qui rencontrent déjà un succès plus important chez les agriculteurs bio.

Voyons cela dans le détail mais avant, quelques précisions s'imposent. Les écorégimes sont des engagements volontaires pour les agriculteurs de respecter des pratiques agricoles bénéfiques pour le climat et l'environnement. Ils doivent par contre obligatoirement être mis en œuvre dans le Plan stratégique de la PAC, sur base d'une liste de pratiques agricoles définies par l'État membre, avec une exigence minimale d'y affecter 25 % du budget du premier pilier de la PAC.

Ces mesures environnementales et climatiques doivent évidemment aller au-delà des exigences de la conditionnalité et doivent

également être différentes des mesures du deuxième pilier, notamment des MAEC. Quant aux montants, ils visent à compenser pour partie ou en totalité les coûts supplémentaires mais peuvent aussi être incitatifs.

Le Plan stratégique prévoit cinq écorégimes différents, avec un budget total de plus de 345 millions d'euros. Parmi ceux-ci, seul l'écorégime « réduction d'intrants » n'est pas cumulable avec les aides à l'agriculture biologique. Les autres peuvent sans problème se cumuler aux aides bio.

Eco-régime prairie permanente conditionnée à la charge en bétail

Cet éco-régime soutient les surfaces de prairies permanentes et se décline en deux aides :

- Aide de base de 40 € par hectare de prairie permanente et prairie à vocation à devenir permanente pour autant que la charge minimale de l'exploitation soit de 0,6 UGB/ha de superficie fourragère. L'aide étant octroyée sur la surface de prairie permanente nécessaire pour atteindre ce seuil de 0,6 UGB/ha.
- Aide additionnelle à la prairie permanente en fonction de la charge en UGB herbivore, toujours avec un minimum de 0,6 UGB/ha de superficie fourragère (SF).

Le montant de cette aide augmentant de 10 € par diminution de 0,2 UGB entre 3 UGB/ha SF à 2 UGB/SF (voir tableau 2).

À noter qu'il est prévu que le palier « 2,8 à 3 » UGB/ha SF disparaisse en 2025 et que celui « 2,6 à 2,8 » UGB/ha SF disparaisse en 2027.

La superficie fourragère de l'exploitation correspond aux superficies cumulées éligibles aux groupes de cultures « prairies » et « cultures fourragères » ainsi qu'au code culture « arboriculture fruitière de haute tige de 50 à 250 arbres par hectare » pour l'aide à l'agriculture biologique. Les parcelles hors Wallonie peuvent entrer en ligne de compte pour le calcul de la charge en bétail de même que les contrats de pâturage.

Groupes culture	Aide au maintien par tranche de superficie (€/ha)		
	0 à 60 ha	> 60 ha	
Prairies	220 € (> 200 €) +40 €	132 € (> 120 €) +24 €	
Cultures fourragères	220 € (> 200 € ou 400 €) +40 €	132 € (> 120 ou 240 €) +24 €	
Autres cultures	420 € (> 400 €) +40 €	252 € (> 240 €) +24 €	
	0 à 3 ha	3 à 14 ha	> 14 ha
Arboriculture, maraîchage et semences	1.250 € (> 900 €) +40 €	800 € (> 750 €) +40 €	420 € (> 400 €) +40 €

Tableau 1 : Montants des aides au maintien par groupes de culture et par tranche de superficie et comparaison avec les aides préalablement existantes (montants entre parenthèses). En rouge, majoration prévue pour les parcelles dans la zone vulnérable.

REFLETS

Quant à la charge en UGB herbivore, elle comprend les bovins, les ovins, les caprins, les cervidés et les équidés avec :

- 1 UGB pour les bovins mâles de plus de 2 ans et les vaches laitières ;
- 0,8 UGB pour les génisses de plus de 2 ans, les autres vaches de plus de 2 ans et les équidés ;
- 0,7 UGB pour les bovins de 1 à 2 ans ;
- 0,4 UGB pour les bovins de moins de 1 an ;
- 0,25 UGB pour les cervidés ;
- 0,1 UGB pour les ovins ou caprins de plus de 6 mois.

L'utilisation de produits phytosanitaires est interdite dans les prairies éligibles à l'aide sauf traitements localisés contre cirse et rumex ou contre les espèces exotiques envahissantes dans le cadre d'un plan de lutte.

Écorégime couverture longue du sol

Cet éco-régime se base sur le ratio de sol couvert durant la période hivernale allant du 1er janvier au 15 février sur l'ensemble des parcelles de l'exploitation.

Sont considérées comme « surface couverte » : toute culture développée, les prairies permanentes, les prairies temporaires, les cultures permanentes ayant une couverture du sol, et les intercultures. Un premier travail du couvert peut être effectué à partir du 15 janvier pour autant qu'il ne touche pas aux structures racinaires (ex : passage rouleau PACA, Giro broyage, ...) et le pâturage par les ovins est autorisé.

3 seuils d'éligibilité sont proposés avec 3 aides différentes :

- Seuil d'entrée : taux de couverture de minimum $[70\% + (0,1 \times \text{proportion de prairies permanentes et/ou temporaires dans l'exploitation})]$ de la superficie totale de l'exploitation. La correction pour tenir compte des prairies permet de renforcer le rôle d'incitant de l'éco-régime à une amélioration des pratiques agricoles. L'aide est alors de 15 €/ha sur toute la surface de l'exploitation.
- Seuil intermédiaire : taux de couverture du sol de minimum $[80\% + (0,1 \times \text{proportion de prairies permanentes et/ou temporaires dans l'exploitation})]$ de la superficie totale de l'exploitation. L'aide est alors de 30 €/ha sur toute la surface de l'exploitation.
- Seuil « optimal » : taux de couverture du sol de minimum $[90\% + (0,05 \times \text{proportion de prairies permanentes et/ou temporaires dans l'exploitation})]$ de la superficie totale de l'exploitation. L'aide est alors de 45 €/ha sur toute la surface de l'exploitation.

Par exemple, une exploitation de 50 ha dont

20 ha de prairies devra avoir au minimum 74 % de parcelles couvertes, soit 37 ha couvert, pour bénéficier de 750 € (= 50 ha x 15 €/ha). S'il atteint 84 % (42 ha) il aura 1.500 € et s'il pousse jusqu'à 92% (46 ha), il aura 2.250 €.

Écorégime cultures favorables à l'environnement

Cet éco-régime intègre certaines variantes de la méthode MB6 « Cultures favorables à l'environnement » des MAEC. Il vise à soutenir des cultures à faible niveau d'intrants mais aussi à compenser le manque à gagner ou les coûts additionnels résultant d'actions favorables à l'environnement que l'agriculteur s'engage à exécuter sur les parcelles concernées.

Trois variantes sont proposées pour cet éco-régime :

- Variante 1 « légumineuses fourragères » en culture pure ou associée à d'autres légumineuses ou encore en mélange à des graminées à concurrence de maximum 50 % en densité habituelle de semis : luzerne, luzerne lupuline, sainfoin, lotier, vesce et autres protéagineux à l'exception du trèfle, du pois protéagineux, du lupin, de la fève, de la féverole et du soja (ces cinq dernières cultures étant soutenues via un soutien couplé).
- Variante 2 « cultures moins intensives » avec les céréales de printemps telles que le froment de printemps, l'orge de printemps, le triticale de printemps, l'avoine de printemps, le seigle de printemps, l'épeautre de printemps ; et les autres cultures que sont le chanvre, l'orge brassicole, le sarrasin, le quinoa, la caméline, le millet, l'engrain ou petit épeautre et le tournesol.
- Variante 3 « cultures en mélange » : les mélanges de céréales et de légumineuses avec minimum 2 espèces différentes, la 2^{ème} espèce représentant au moins 20 % du mélange en densité habituelle de semis ou pour les mélanges de plus de 2 espèces, 20 % de légumineuses en densité habituelle de semis.

L'aide prévue est de 300 €/ha pour les 3 variantes et pour autant qu'aucun produit phytopharmaceutique ne soit utilisé, que ce soit en pulvérisation ou en enrobage, sauf pour la variante 2 en 2023 et 2024.

La surface maximale qu'un agriculteur peut engager est limitée à maximum 30 % de ses terres arables avec un minimum de 1 ha et un maximum de 50 ha. Attention cependant que cet éco-régime ne peut être activé sur des parcelles couvertes par une prairie permanente lors de l'année 2018.

UGB/ha SF	Montant €
0,6 à 2	68 €
2 à 2,2	58 €
2,2 à 2,4	48 €
2,4 à 2,6	38 €
2,6 à 2,8	28 €
2,8 à 3	18 €

Tableau 2 : montant de l'aide additionnelle en fonction de la charge en bétail (UGB/ha de superficie fourragère)

Écorégime « Maillage écologique »

Cet écorégime vise à encourager les agriculteurs à s'engager dans le soutien à la biodiversité, au sein des écosystèmes agricoles, et à valoriser les éléments de maillage dans les milieux agricoles.

Pour pouvoir prétendre à cet écorégime, plusieurs exigences devront être respectées, dont :

- les bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) 1 (maintien des prairies permanentes), 8 (surfaces et des éléments non productifs) et 9 (prairies sensibles) ;
- les exigences réglementaires en matière de gestion (ERMG) 3 (Directive Oiseaux) et 4 (Directive Habitats) ;
- les obligations N2000 si l'agriculteur est concerné ;
- les exigences MAEC et Bio, si des engagements sont en cours.

Enfin, tous les éléments du paysage devront obligatoirement être engagés à l'intérieur des parcelles où l'écorégime est activé.

Les modalités de calcul sont assez complexes et nécessiteront un bon simulateur pour aider les agriculteurs. Globalement, l'écorégime ne pourra soutenir que les surfaces non productives et les éléments du paysage allant au-delà de l'exigence de la Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales 8 : Part minimale de terres arables consacrée à des surfaces et des éléments non productifs. sur au moins 4 % des terres arables de l'exploitation (ce chiffre pouvant baisser à 3 %, si ces surfaces/éléments non productifs sont complétés par des cultures dérobées ou des cultures fixatrices d'azote, pour atteindre un total de 7 % des terres arables).

Dès lors, ce ne sont que les surfaces/éléments non productifs excédentaires en terres arables et les surfaces/éléments non productifs en prairies, qui permettront de déterminer le montant de l'aide.

Chaque élément ou surface sera affecté d'un coefficient de conversion et des coefficients de bonification, notamment en zone SEP (« structure écologique principale »). Une liste sera donc établie avec les différents éléments éligibles et les coefficients à appliquer. Sur cette base, des hectares environnementaux seront calculés et permettront de déterminer le montant de l'aide qui sera octroyée.

L'aide est fixée à 300 €/ha environnemental (HE), avec un plafond maximum correspondant à 35 % de la surface totale de l'exploitation.

Il est important de noter que les éléments topographiques (haies, arbres, mares...), qui étaient soutenus jusqu'à présent via la MAEC-MB1, ne seront plus aidés que via cet écorégime, la MB1 disparaissant à partir de 2023. Il en va de même pour la prairie de liaison en Natura 2000 (UG 5), qui ne sera plus soutenue par une indemnité Natura 2000, mais via cet écorégime « maillage écologique ».

Devraient dès lors rentrer dans le calcul de cet écorégime les éléments topographiques de l'actuelle MB1, les autres mesures agro-environnementales, les surfaces Natura 2000, certaines surfaces actuellement admissibles pour le verdissement (bords de champs, jachère...) ou encore le couvert végétal permanent (CVP) le long des cours d'eau.

Quelques exemples valant mieux que de longs discours, selon les informations reprises dans le Plan stratégique, 100 m de haie représenteraient 0,1 HE et donneraient droit à 30 €, 1 ha de prairie de liaison (UG5) vaudrait 0,5 HE soit 150 € d'aide, 1 ha de jachère vaudrait 1 HE donc 300 € d'aide, alors que 1 ha de jachère mellifère, de bord de champ, de CVP ou de bosquet équivaldrait à 1,5 HE, soit 450 €.

Les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)

Du côté du deuxième pilier de la PAC, ce sont les MAEC qui permettent de soutenir les efforts réalisés en faveur de l'environnement. Globalement, il y aura assez peu de changements pour les mesures qui seront prolongées et dont les montants d'aides seront, sauf exception, revus à la hausse. C'est le cas pour les méthodes suivantes :

- **Détention de races locales menacées** avec des soutiens qui passent de 120 à 200 €/animal, pour les bovins et équins, et de 30 à 40 €/animal, pour les ovins
- **Prairie à haute valeur biologique** qui reste une méthode ciblée soumise à avis d'expert et dont l'aide passe de 450 à 470 €/ha

- **Prairie naturelle** qui passe de 200 à 220 €/ha
- **Tournière enherbée** qui passe à 1.100 €/ha contre 1.000 €/ha actuellement et qui n'est toujours pas cumulable avec l'aide bio
- **Parcelle aménagée**, intégrant la bande aménagée, qui passe à 1.600 €/ha et qui n'est pas non plus cumulable avec l'aide bio
- **Céréales sur pied** qui seront payées 2.400 €/ha laissé sur pied mais qui ne peuvent bénéficier de l'aide bio
- **Plan d'action agroenvironnemental** qui reste inchangé par rapport à la PAC actuelle
- **Autonomie fourragère** dont l'aide est la seule qui va être réduite parce qu'elle vient en complément de l'écorégime prairie permanente liée à la charge et qui permettra d'ajouter 30 €/ha si < 1,8 UGB/ha et 60 €/ha si < 1,4 UGB/ha.

Par contre, comme déjà indiqué, la MB1 (éléments topographiques) est supprimée et sera intégrée dans l'écorégime « Maillage écologique ». Plusieurs variantes de la MB6 (cultures favorables à l'environnement) sont intégrées dans l'écorégime « Cultures favorables à l'environnement » tandis que la variante désherbage mécanique sera abandonnée purement et simplement. Enfin, la méthode MC3 (prairie inondable), qui n'a connu qu'un succès très limité, sera intégrée dans la méthode « parcelle aménagée ».

Enfin, une nouvelle méthode « sol », basée sur la teneur en carbone organique totale des sols, est proposée et pourrait permettre d'aller chercher 80 ou 150 €/ha, avec un bonus possible en dernière année, si une amélioration du taux de carbone est constatée.

Aides couplées

Une nouvelle aide couplée voit le jour pour les cultures protéagineuses que sont le soja, le pois protéagineux d'hiver ou de printemps, les fèves et féveroles d'hiver ou de printemps, le lupin, les lentilles, le pois chiche ou encore le fenugrec. Ces cultures pourront bénéficier d'un soutien couplé de 300 €/ha.

Concernant les soutiens couplés animaux, un des éléments principaux est la suppression des références pour tous les animaux, qu'ils soient bovins ou ovins, ainsi que l'augmentation de l'âge maximal pour les vaches viandeuses, qui passe de 84 à 120 mois. Ces éléments devraient permettre aux agriculteurs bio d'être mieux soutenus par le soutien couplé.

Des avantages significatifs au secteur bio

Que ce soit pour les aides à l'investissement productif, pour les aides à l'installation ou encore pour les investissements dans la

transformation et la commercialisation, les bénéficiaires actifs dans le secteur bio seront avantagés mais peuvent aussi avoir des aides majorées.

Ainsi, pour les aides aux investissements productifs, ce que nous connaissons actuellement sous l'acronyme « ADISA », des majorations spécifiques sont prévues pour les exploitations en agriculture biologique ou en conversion vers le mode de production biologique. Les exploitations en conversion, ou partiellement en bio, bénéficieront d'une majoration de 2,5 % des aides sur tous les investissements réalisés, tandis que ceux qui sont totalement en bio bénéficieront de 5 % de majoration.

De plus, les critères de sélection prévoient des points supplémentaires pour les exploitations engagées dans une filière biologique, permettant à ces mêmes exploitations d'avoir plus de chance d'être sélectionnées pour bénéficier des aides.

Il en va de même pour les aides à l'investissement pour la transformation et la commercialisation. Les agriculteurs bénéficieront d'une majoration de 10 % s'ils transforment ou commercialisent des produits bio. Les sociétés coopératives de transformation et de commercialisation et autres entreprises bénéficieront, quant à elles, d'une majoration de 10 % si la totalité des produits transformés ou commercialisés sont bio et de 5 % si seule une partie des produits transformés ou commercialisés est bio.

Quant aux aides à l'installation, pas de majoration d'aide prévue, vu que tout jeune a droit à l'aide unique de 70.000 €. Par contre, un critère de sélection spécifique permettra de privilégier le jeune agriculteur qui s'engage dans une filière biologique, lui donnant ainsi plus de chance d'être sélectionné pour bénéficier de l'aide.

Les différents éléments exposés dans cet article ne sont pas encore définitifs et peuvent encore faire l'objet de modifications, notamment en réponse aux observations que la Commission européenne a formulées sur le Plan stratégique wallon. Cela étant, les différentes interventions prévues et les budgets qui sont dédiés, directement ou indirectement, au secteur bio ne sont pas négligeables et devraient permettre d'encourager le développement de la production biologique en Wallonie. Reste maintenant à soutenir la demande afin que ces produits puissent être commercialisés à leur juste valeur et sous le label biologique.

Baromètre du secteur bio



Introduction

Ariane Beudelot, Biowallonie

Depuis une quinzaine d'années, jusqu'il y a peu, le secteur bio a été en plein essor, soutenu par une demande en croissance constante. Depuis juillet 2021, le secteur voit des signes d'essoufflement au niveau de la demande des citoyens, particulièrement en circuit court et au niveau des magasins bio. À l'écoute des acteurs du secteur, Biowallonie, avec ce dossier, a voulu objectiver et caractériser l'équilibre offre et demande pour chaque filière ainsi que la rentabilité, les défis et les opportunités des différentes spéculations.

Vous trouverez dans ce dossier les enjeux et perspectives du secteur bio dans son ensemble. Nous abordons ensuite l'évolution de la consommation bio pour terminer avec un état des lieux – filière par filière – illustré de portraits d'acteurs innovants. Tout est basé sur nos contacts avec le terrain pour être au plus près de vos réalités. Merci à ceux qui nous ont répondu.

C'est en connaissant mieux le secteur et en unissant nos forces que le/la bio pourra sortir de cette période difficile ! Nous restons évidemment convaincus qu'il en vaut plus que jamais la peine et qu'il mérite toute notre attention.

Quels sont les grands enjeux du secteur bio actuellement ?

Ariane Beudelot, Mélanie Mailloux et Pierre-Yves Vermer, Biowallonie

Une consommation bio en baisse et une nécessité d'informer

Les avis des acteurs contactés sont unanimes : la consommation bio est en baisse. Ce secteur a la réputation d'être cher et son attrait diminue donc en période de crise. Les ventes en magasins bio connaissent un ralentissement (voir l'article sur la consommation bio) et les transformateurs s'en rendent compte en analysant leur chiffre d'affaires. Plusieurs acteurs ont vu leurs ventes diminuer de dizaines de pour cent, allant même parfois jusqu'à -30/-40 % dans certains cas.

Les acteurs émettent le besoin d'une communication renforcée sur **le bio local**. Certaines idées préconçues sur le bio demeurent et doivent être réfutées par le biais d'une communication claire. Trop de confusion demeure dans le chef du consommateur qui imagine les produits bio comme produits inaccessibles financièrement et venant de loin. Pour contrer ce postulat, il faut insister sur le fait que le bio produit localement est qualitatif et concurrentiel. **La production bio wallonne doit faire la fierté des producteurs, des politiques et des citoyens.**

Il est grand temps que les externalités positives de l'agriculture biologique (lutte contre le dérèglement climatique, préservation de la biodiversité, préservation de la santé) soient prises en compte dans le prix rétribué au producteur mais aussi dans le prix d'achat par le consommateur final. L'agriculture bio a des effets bénéfiques qui profitent à la société. Cependant, les producteurs et autres acteurs de la filière ne sont pas assez récompensés pour le travail fourni.

Coûts de production en hausse dans toutes les filières

Quelle que soit la filière, l'ensemble des coûts de production est en hausse. Augmentation liée à l'énergie : l'augmentation du gaz, du carburant et de l'électricité engendre inexorablement une augmentation du coût des travaux agricoles effectués soi-même ou par un entrepreneur agricole (jusqu'à +30 % en un an), des frais de transport,

des frais d'abattage ou encore des frais de fonctionnement des ateliers de transformation.

On observe également une augmentation du prix des semences et des plants, du plastique, des emballages et bocaux.

Le coût des engrais organiques a augmenté de +30 % sur un an. Augmentation significative mais

bien moindre que l'augmentation observée au niveau des engrais chimiques utilisés en agriculture conventionnelle (jusqu'à + 300 %). Enfin, les filières d'élevage, particulièrement les élevages de monogastriques, doivent faire face à une forte augmentation du prix des aliments composés (voir l'article sur l'alimentation animale).

Rentabilité des producteurs bio et prix payés aux producteurs

L'augmentation des coûts de production a été très rarement entièrement répercutée sur le prix de vente. Les prix de vente ont, pour certains produits (pas tous), augmenté mais dans une moindre mesure que les charges réelles. Les exploitations agricoles et les

ateliers de transformation sont dès lors de moins en moins rentables. Situation d'autant plus difficile pour les jeunes acteurs qui viennent de se lancer et dont l'exploitation est loin d'être amortie.

Nous constatons que les prix payés au producteur sont très proches entre le secteur bio et le secteur conventionnel, voir même, égaux dans certaines filières. Les prix des productions bio ont moins augmenté sur un an qu'en conventionnel ou plus tardivement.

Très peu de conversion et des risques de déconversions

Alors que des prix du conventionnel proches des prix du bio pourraient être perçus comme une opportunité de se lancer en conversion vers le bio, afin de vendre ses premières récoltes à de bons prix et donc limiter le manque à gagner spécifique aux périodes de conversion, les acteurs interrogés pensent unanimement que les agriculteurs conventionnels risquent davantage de voir la situation comme n'incitant pas à produire en bio et donc récolter des

rendements moindres alors que le différentiel de prix est très limité.

Sur le plan de la déconversion de producteurs bio, certains nous avertissent, mais beaucoup d'entre eux attendent de voir les prochains mois avant d'agir. Selon nos retours, à l'heure actuelle, seuls certains élevages de poulets bio sont passés en qualité différenciée et certaines fermes mixtes ont arrêté

l'accroissement de leur terre bio, ou ont rarement déconverti quelques parcelles.

Il est important de garder à l'esprit que les prix conventionnels varient beaucoup plus que les prix bio. S'il est vrai qu'ils sont actuellement hauts, il est très difficile de prévoir leur évolution dans les mois à venir ! Attention donc avant d'engager des procédures de déconversion !

Forces, opportunités et résilience du secteur bio

Nous voulions conclure cet article sur une note positive et vous lister les arguments qui nous donnent envie de nous lever le matin et de continuer à nous battre pour défendre le secteur bio.

- Un panel d'acteurs convaincus. Une large majorité de producteurs, artisans et magasins bio sont convaincus par l'intérêt du secteur bio. Ils ne reculent donc pas devant les difficultés. De plus, le secteur bio belge peut compter sur 20 % de consommateurs convaincus qu'aucune crise ne fera changer d'avis.
- Les crises sanitaires comme les conflits armés sont des opportunités de relocaliser la production et donc la consommation de produits alimentaires bio. **Néanmoins, pour stabiliser les filières, il faut que cette relocalisation soit constante dans le temps et durable.**
- Une meilleure autonomie des fermes et une moindre dépendance aux intrants. L'augmentation des matières premières pourrait être, à terme, favorable au bio wallon car la production bio et locale nécessite moins de transport, se passe des engrais de synthèse et est rendue de ce fait plus concurrentielle par rapport aux productions importées.
- Le marché bio n'est pas un marché influencé par les variations financières. Le marché des productions bio est un marché réel qui n'est pas coté en Bourse. Le marché bio semble donc faire preuve d'une résilience plus accrue que le conventionnel. Les prix ont beaucoup moins augmenté proportionnellement.
- Une diversité de productions. En bio, plus qu'en conventionnel, la diversification du nombre de spéculations ou activités sur la ferme augmente la résilience et la création de valeurs ajoutées. Les revenus moindres d'une production sont souvent compensés par une autre.
- Une diversité d'acteurs et énormément d'innovations. Le secteur bio se remet constamment en question et de nombreux produits et techniques sont développés chaque année.
- Le dynamisme et la réactivité du secteur. Vérifié lors du premier confinement, le secteur bio – avec ses structures plus petites – a réagi très vite. Le secteur a répondu présent à la demande des citoyens sans compter ses heures et les pénuries ont été presque inexistantes.
- Une plus grande coopération entre acteurs du secteur, et davantage encore depuis cette crise.

Ce qu'observent les organismes de contrôle en 2022

• Certisys

Les nouvelles conversions sont en baisse, 15 % de moins entre janvier et juin 2022 par rapport à la même période en 2021. Ce ralentissement s'explique par la baisse des dépenses des consommateurs wallons en produits bio, ce qui tire la demande vers le bas. Les producteurs sont alors plus réticents à passer le cap de la conversion bio. Il n'y a pas de variation particulière en ce qui concerne les demandes de dérogations par rapport à l'habitude. Dans l'ensemble, les acteurs sont relativement peu inquiets, car ils sont conscients de leur autonomie accrue par rapport au conventionnel en termes d'intrants, grâce à leur lien accru au sol. Très peu d'arrêts de certification ont pour l'instant été observés.

• Comité du lait

Le bio reste un gage de stabilité, les prix ont augmenté dans une moindre mesure par rapport au conventionnel. Il faut désormais passer outre la crise actuelle en « boostant » la demande, tout en s'assurant que l'équilibre offre-demande demeure une réalité. Sans gage de cette stabilité, le secteur serait exposé à de fortes variations de prix qui risqueraient de le fragiliser. La mixité possible des producteurs leur permet de passer progressivement au bio, avec, à l'esprit, un plan bien établi. Cela limite les risques d'échec et garantit de bonnes bases techniques. Le secteur de la transformation certifiée biologique continue de se développer et c'est là que se trouvent les conversions actuellement.

• Tüv Nord Integra

En 2022, la croissance dans le secteur bio au niveau des producteurs est quasiment de zéro ! Il y a des nouveaux producteurs, mais leur nombre est à peu près égal au nombre de « quittants » (retraite, arrêt, déconversion). Actuellement, les nouveaux projets qui rentrent sont principalement articulés autour des plantations de vignes en agriculture bio et des projets de maraîchage. Il y a également plusieurs nouveaux clients dans la transformation.

• Inscert Partner

Relativement peu de nouveaux projets se lancent en bio et les acteurs certifiés se posent de nombreuses questions sur la suite des événements. Dans des filières comme celle du lait, le différentiel de prix est actuellement nul. Cela pourrait engendrer quelques déconversions. La nouvelle réglementation pose également un problème au niveau de l'engraissement. Désormais, l'accès à un parcours extérieur devient obligatoire ; or, certains éleveurs n'ont pas ces installations. Un problème lié au perchoir des poulets de chair obligatoire à partir de 2024 va aussi se poser. Il faut anticiper dès maintenant afin d'être en règle lors de la mise en application.

Comment évolue la consommation bio ?

Ariane Beaudelot, Biowallonie et Sylvie Droulans, Consom'action

Connaître la situation actuelle pour mieux agir !

Cet article est composé de trois parties : la première concerne l'évolution de la consommation dans les magasins bio et vrac, en Wallonie et à Bruxelles, en collaboration avec Consom'action ; la deuxième aborde la consommation alimentaire bio et non bio, dans la grande distribution en Belgique, avec la collaboration de Gondola ; la troisième traite de la consommation bio dans les pays voisins, à la suite de notre visite au Salon Biofach en Allemagne, en juillet dernier.

1. La consommation dans les magasins bio et vrac

Un baromètre a été créé, par Biowallonie et Consom'Action, en juillet 2022, dans le but d'objectiver et de chiffrer la situation que vivent actuellement les différents acteurs de la distribution du bio et du vrac à la suite des crises en cours.

Quel est le profil des commerces participants ?

96 commerces installés à Bruxelles et en Wallonie ont répondu au sondage en ligne, en juillet 2022. Ce nombre représente environ un tiers des acteurs du secteur. Le sondage s'adresse à des profils de répondants spécifiques, tous devant disposer d'un lieu de vente (physique ou en ligne). La majorité des répondants sont des magasins bio (30) et des magasins en vrac (23), mais d'autres types de commerces sont également représentés : magasins à la ferme (12), magasins coopératifs (11), « chaînes de magasin bio » (9),

artisans ayant un commerce (4), commerce en ligne (2), commerce ambulant (2), etc.

Le sondage montre que les publics fréquentant les commerces vrac et bio sont avant tout des familles (pour 97 % des magasins), suivi des personnes de plus de 60 ans (pour 62 % des magasins) et des couples sans enfant (60 %). Les célibataires ne vont que dans 52 % des points de vente répondants. Le public de jeunes de moins de 25 ans, quant à lui, est assez peu représenté (24 %).

Pour 63 % des lieux de vente, le montant du panier moyen actuel dépensé dans ces commerces se situe entre 20 et 40 €, pour 23 % un panier de 40 à 60 € et pour 13 % un panier de moins de 20 €. Il est important de noter que si le panier moyen peut paraître relativement bas, cela s'explique par le fait que beaucoup de consommateurs continuent à se rendre dans plusieurs commerces pour leurs achats alimentaires.

Zoom sur l'évolution du chiffre d'affaires

Depuis plusieurs mois, on entend de plus en plus de commerces indépendants locaux subir une baisse de fréquentation et de chiffres d'affaires, avec déjà des fermetures observées, créant ainsi une grande incertitude sur les emplois au sein de ces commerces. À cela s'ajoute le risque de mettre en péril des secteurs dépendants de ces commerces : producteurs locaux, artisans et grossistes spécialisés. C'est ainsi toute une économie qui

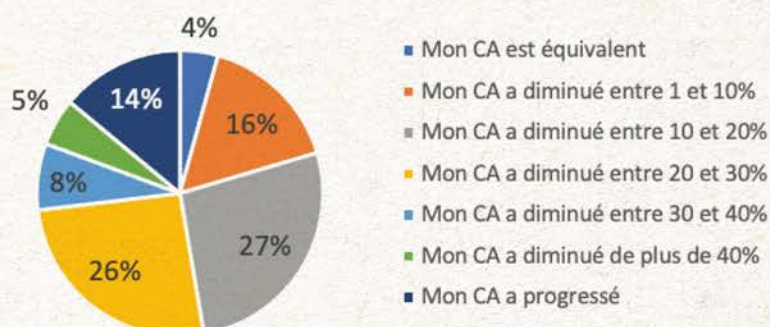
risque de subir de plein fouet cette situation, si rien n'est mis en place très rapidement pour les aider.

Lorsque l'on compare le chiffre d'affaires des commerces sondés du 1^{er} semestre 2021 (de janvier à juin) avec celui du 1^{er} semestre 2022 (de janvier à juin), les conclusions sont alarmantes : en tout, 82 % d'entre eux ont vu leur chiffre d'affaires diminuer ! Pour

12 des commerces sondés, cette baisse est supérieure à 30 %. Seuls 13 magasins reportent une augmentation de leur chiffre d'affaires par rapport à 2021 et 4 un chiffre d'affaires équivalent.

Ces chiffres sont corroborés par Certisys qui a calculé une baisse de -30 % en moyenne au niveau des magasins bio certifiés (entre le 1^{er} semestre 2021 et 2022).

Évolution du chiffre d'affaires (CA). (Comparaison entre les 1^{ers} semestres de 2021 et de 2022)



Les cinq principales raisons invoquées par les points de vente pour la baisse du chiffre d'affaires sont :

- La crise économique et la baisse du pouvoir d'achat ;
- La croissance de la concurrence et le nombre de magasins qui vendent du bio/vrac ;
- Le retour des dépenses pour les loisirs (restaurants, vacances...);
- Le retour aux modes de consommation pré-Covid ;
- La hausse du prix du carburant et de l'énergie.

Sur le plan de la croissance de la concurrence, celle-ci devrait stagner ou diminuer dans les prochains mois. En effet, au niveau des « chaînes de magasins bio » qui nous ont répondu, aucune d'entre elles n'a l'intention d'ouvrir de nouveaux points de vente dans l'année qui vient. Une chaîne a même renoncé à l'ouverture d'un magasin en 2022.

La moitié des magasins interrogés ont senti une baisse de leur chiffre d'affaires déjà durant l'année 2021.

Comment évolue le comportement d'achat de la clientèle ?

Lors du confinement, beaucoup de commerces locaux, vrac et bio ont bénéficié de l'arrivée de nouveaux clients. Malheureusement, force est de constater que l'embellie fut de courte durée. De manière générale, depuis janvier 2022, il ressort une perte de clients occasionnels et/ou de clients habituels. Les magasins coopératifs, quant à eux, ont plutôt une situation stable et arrivent à gagner de nouveaux clients.

Ce constat confirme qu'il est essentiel et urgent de mieux faire connaître ces commerces au grand public. Cela peut

Certains magasins ont observé cette baisse dès janvier, mais pour la plupart (20 magasins), elle a commencé à partir de l'été 2021. L'été est toujours plus calme dans les magasins mais cette année-là, il n'y a pas eu de reprise en septembre comme les années précédentes. Un tiers des répondants expriment une baisse de leur chiffre d'affaires depuis janvier 2022 ou après.

Lorsque l'on regarde de plus près l'évolution du chiffre d'affaires sur la première partie

de l'année 2022, certaines tendances se dégagent :

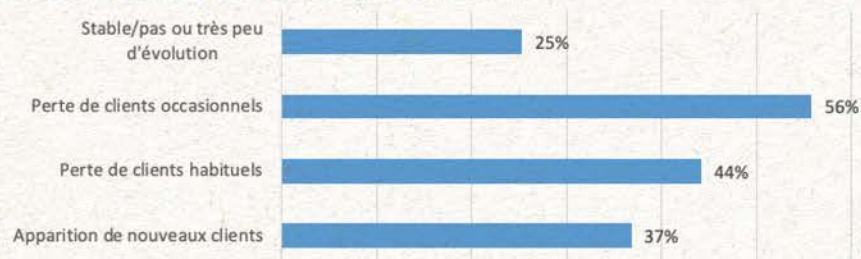
- juin, mai et mars 2022 sont les meilleurs mois, comparativement aux autres mois de 2022 ;
- janvier n'est pas bon et avril l'est encore moins.

Pour certains magasins, le mois de juin 2022 a été équivalent à celui 2021, ce qui peut faire espérer une bonne reprise en septembre.

s'opérer à l'aide d'incitants à la modification des comportements d'achat ainsi qu'au travers d'actions de communication massives. Ces acteurs méritent une couverture médiatique au

moins équivalente à celle des grandes surfaces, ces industriels disposant de moyens colossaux pour accroître leur notoriété.

Évolution de la clientèle en 2022 (plusieurs réponses possibles)



À quoi s'attendre pour les six prochains mois ?

Selon une majorité des répondants, le contexte économique actuel (multiples crises du Covid, guerre en Ukraine, flambée des prix de l'énergie) va impacter fortement le pouvoir d'achat des consommateurs. Cela aura une conséquence certaine sur leur panier moyen encore pendant plusieurs mois. D'autant plus que les mois d'été sont souvent très creux au vu des départs en vacances de nombreux consommateurs alors qu'il s'agit de la période de pleine production locale, particulièrement au niveau des fruits et légumes !

Les commerçants n'arrivent malheureusement plus à se projeter. Tout est instable, il n'est plus possible de prévoir comme cela était le cas avant 2019. Beaucoup d'entre eux avancent « au jour le jour ». Ils observent une fréquentation en dents de scie. Un jour ou un mois n'est jamais l'autre. Leur espoir est cependant que les achats reprennent à partir du dernier trimestre de cette année. Les mois de fin d'année sont souvent les meilleurs en termes de chiffre d'affaires. Les plus optimistes d'entre eux veulent espérer

le retour de nouveaux clients et d'une prise de conscience vu la crise en cours.

Les magasins à la ferme ont une vision plus positive sur leur viabilité car ils n'ont pas les mêmes charges locatives par exemple et ont souvent plusieurs activités en complément de leur magasin de ferme. Ce qui n'est pas le cas de beaucoup de magasins vrac et bio : en fonction de leur emplacement, les loyers peuvent être très élevés, mettant très vite ceux-ci dans le rouge si le chiffre d'affaires baisse de trop.

Au niveau des magasins bio, les projections sont très mitigées. Certains magasins sont dans une situation stable et arrivent donc encore à se projeter dans un futur positif. Tandis que les autres sont au bord de la faillite, ou recherchent déjà des repreneurs (ce qui s'avère très difficile dans le contexte actuel). Les magasins coopératifs ont, quant à eux, des structures plus jeunes avec moins de recul. Dans l'ensemble, ils ne savent pas se projeter à très long terme.

La situation des commerces de vrac est sans doute la plus critique. Beaucoup sont dans une situation difficile et pensent que si elle ne s'améliore pas dans les prochains mois, une partie d'entre eux devront mettre la clé sous la porte.



Quelles actions sont envisagées par les magasins ?

Certains magasins ont déjà mis un ensemble d'actions en place pour limiter la casse financière et n'ont **pas eu les résultats escomptés**. Mais une large majorité d'entre eux ne baissent pas les bras et font preuve de **résilience et de créativité pour envisager des actions concrètes pour s'assurer un futur plus favorable** :

- 23 magasins sondés partagent leur projet de **travailler sur la communication et la visibilité de leur commerce** ;
- 18 magasins ambitionnent de mener **des actions de sensibilisation de la clientèle** par la diffusion d'information, des événements ou des animations. 8 magasins souhaitent **fidéliser/attirer la clientèle en proposant des incitants à l'achat** (promotion, bons plans concours...);
- 16 magasins réfléchissent à **diversifier leur offre**, en proposant notamment des ateliers, un service traiteur, des livraisons, des box repas ou encore en se lançant dans l'e-commerce ;
- 13 magasins envisagent de **réduire leurs coûts et de diminuer les marges** ;
- Enfin, la solution pour 10 magasins sondés est d'**adapter leur gamme**, en la diversifiant, en la modifiant et, parfois, en la réduisant.

Par exemple, Ekivrac a lancé, en juillet 2022, une campagne de communication dans ses magasins et sur les réseaux sociaux, portant sur le différentiel de prix entre des produits bio chez Ekivrac et des produits non bio en grande distribution.



De quoi les commerces ont-ils besoin pour améliorer leur situation ?

L'enquête réalisée montre que le secteur est déprimé, découragé et ne se sent pas écouté. **Un signal clair des acteurs est donné : ils appellent au secours car la situation est très préoccupante.** Les acteurs attendent une prise d'action forte du politique et le soutien des consommateurs.

Plus que jamais, face à une sécurité alimentaire mise à mal par la guerre en Ukraine couplée à la crise de l'énergie, aux crises du Covid, il est urgent de soutenir ces acteurs bio, locaux et vrac. **Ils représentent une des solutions clés pour l'autonomie alimentaire du pays et pour limiter ou supprimer la dépendance à la Russie, l'Ukraine et à l'importation de manière générale (agriculture, pétrole...).**

Voici quelques pistes d'actions concrètes et à court terme, dégagées grâce au sondage :

- **Communication** : faire connaître les acteurs et les solutions déjà disponibles au grand public ainsi que l'ampleur du secteur et ses externalités positives. Par exemple, le gain environnemental, la qualité de vie et l'eff et santé ainsi que le gain économique à court, moyen et long termes pour la société de manière générale (ex. dépollution de l'eau, viabilité des sols, biodiversité, création d'emplois locaux...).
- **Sensibilisation** : sensibiliser les consommateurs et convertir les comportements vers des habitudes plus durables et vertueuses.
- **Une politique engagée et concertée** : au service des acteurs, en lien avec la demande des citoyens et en cohérence avec les politiques mises en œuvre (par exemple, une politique 30 % bio en 2030 : montrer l'exemple au niveau des pouvoirs publics).
- **Une politique positive et incitative au changement** qui soutient une alimentation saine, une relocalisation de l'alimentation, une moindre dépendance aux énergies fossiles et aux importations.
- **Financement** : refinancer rapidement les acteurs pour qu'ils puissent perdurer (éviter les faillites et éviter de devoir tout reconstruire depuis zéro dans trois ans).
- **Réseau** : soutenir et augmenter les relations entre les acteurs, éviter la concurrence (en aidant à une meilleure répartition des acteurs sur les terrains wallons et bruxellois) et augmenter l'entraide dans le secteur.
- **Un tableau de bord de l'évolution du secteur bio et vrac** : financer une étude qualitative récurrente et annuelle, réalisée par et avec les représentants du secteur.

2. La consommation bio et non bio dans la grande distribution en Belgique

Pour cette partie, j'ai interrogé Christophe Sancy, rédacteur en chef du magazine professionnel Gondola. « Au niveau des tendances, il faut à présent être extrêmement prudent car le covid a fait exploser tous les repères. Après deux ans, où l'achat de produits alimentaires (bio et non bio) a cartonné, c'est normal qu'il y ait un ajustement ! » Voici quelques constats observés.

- **Diminution des ventes alimentaires (bio et non bio) en 2022 dans la grande distribution.** Les chiffres de NielsenIQ montrent – pour les six premiers mois – une diminution en volume de la vente de produits alimentaires (en comparaison avec les mêmes mois de 2021) et jusqu'à la fin du mois de mai une diminution en valeur également. Ensuite, en raison de la hausse des prix, l'évolution de la valeur est positive alors que l'évolution des volumes reste négative. Comme au niveau des magasins bio, le mois d'avril a été le pire : avec -8,4 % en volume et -5,9 % en valeur. Si l'on compare les chiffres mensuels de juillet (du 18 juin au 17 juillet) avec ceux de la même période de l'année dernière, les volumes ont diminué de -1,5 % et la valeur a augmenté de +5,5 % sous l'effet d'une hausse des prix de +7 %. Au total, de janvier à mi-juillet, l'évolution en volume est de -4,9 %, l'évolution en valeur est de +1,4 % et l'évolution des prix est de +3,4 %.
- **Diminution des ventes bio dans les supermarchés.** Après des années de croissance constante, les produits alimentaires bio semblent être en grande difficulté en GMS. En effet, pour la période février 2021–février 2022, les volumes des produits laitiers et produits d'épicerie sont en recul. Alors qu'ils se vendent habituellement très bien, les produits laitiers perdent 9 % en volume et 13 % en valeur. Quant à la catégorie « épicerie » – fruits et légumes en conserve, plats préparés, riz, pâtes, sauces, pâtes à tartiner, soupes, épices, céréales, huile, condiments –, elle recule de 2,8 % en volume et de 7,2 % en valeur (études de marché NielsenIQ).
- **Les situations belge et française sont très différentes au niveau du bio.** En France, le bio semble avoir atteint un palier, après une croissance exponentielle ces dernières années, tant sur l'offre (et des assortiments très larges) que sur la demande. En Belgique, la gamme bio était sous-développée en

supermarché il y a encore deux ans. Quand l'offre bio a progressé, les ventes ont suivi, ce qui a alimenté la croissance. Le marché belge n'est pas encore saturé.

- **La situation économique est à court terme défavorable au bio mais il ne faut pas s'affoler.** Les consommateurs convaincus, le secteur bio ne les perdra pas, ils dépenseront moins ailleurs.
- **La consommation d'une région est révélatrice d'une culture et de ses valeurs.** Tant la production que la consommation bio sont beaucoup plus importantes en Wallonie qu'en Flandre. La Belgique est un drôle de marché, séparé en deux (Nord/Sud), particulièrement sur le bio ! Ce sont deux types de consommation bien distincts.
- **Les marges prises sur les produits bio sont parfois très (trop) importantes.** « Le client a les moyens, on va se sucrer. » De plus, « comme la concurrence est très forte sur les produits best-sellers (Jupiler, Nutella...), les marges sont réduites à néant sur ceux-ci, ce qui oblige les magasins à augmenter les marges sur les produits de PME. C'est une double peine pour les petits acteurs. Cela n'aide pas à rendre les produits plus vertueux accessibles. » déclare Christophe Sancy.
- **Les acteurs de la GMS bataillent fermement sur le conventionnel, pas sur le bio !** La GMS ne recrute pas ses consommateurs sur sa gamme bio. Cela reste un univers à part, pour certaines enseignes encore une niche, la gamme bio doit n'être ni trop grande, ni trop petite.
- **La GMS est prudente sur le bio.** Ce n'est pas dans les prochains mois qu'ils vont élargir leur gamme.
- **Alors que les principaux acteurs de la distribution en Belgique allaient à reculons dans l'e-commerce, le bio leur a donné un coup de « boost » et a changé la donne avec une demande en forte croissance.** Les trois principaux distributeurs belges y investissent massivement actuellement.



Comment faire progresser le bio en Belgique selon Christophe Sancy ?

- Développer la **politique de promotion du bio**. « Il y a un énorme chantier pédagogique à lancer sur le pourquoi, la signification du bio... » Dans la tête des consommateurs, le bio n'est pas toujours compris et il y a encore une grande **confusion entre le bio et le local**. Certains consommateurs croient encore que « le bio est d'office local et inversément ».
- **Communiquer sur plusieurs valeurs pour un même produit** : bio + local, bio + goût, bio + solidaire...

- Ouvrir un **débat pragmatique** entre les différentes parties prenantes permettrait de créer des pratiques positives.
- Soutenir publiquement des **solutions logistiques** entre producteurs et magasins franchisés.

Dans l'enquête réalisée dernièrement par la SOCO PRO auprès des magasins franchisés, peu de magasins contactés ont en rayon des produits locaux bio. Les légumes sont les produits locaux et bio que l'on retrouve dans le plus grand nombre de magasins franchisés

(7 % d'entre eux) suivis des produits laitiers (6,7 %) et des œufs (5,8 %). La demande des magasins franchisés pour des produits bio ET locaux est faible.

Seul 5 % des magasins ont montré de l'intérêt pour développer leur gamme en produits bio locaux. Les raisons principales évoquées pour justifier cela est le peu d'intérêt des clients pour ce type de produits et leur prix trop élevé durant cette période de crise où les consommateurs portent une plus grande attention à leurs dépenses.

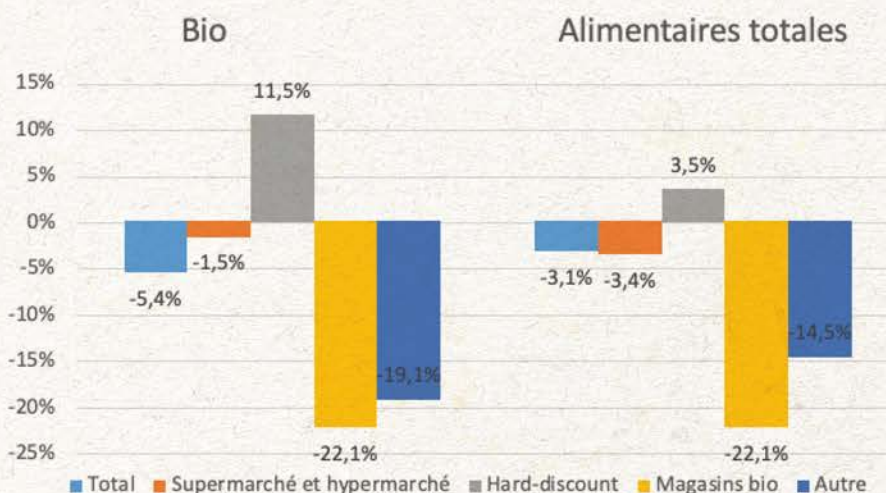


3. La consommation chez nos voisins allemands et français

En Allemagne

Selon l'AMI (Agricultural Market Information en Allemagne), il y a une diminution des achats alimentaires au premier semestre 2022 (par rapport à 2021), tant au niveau des aliments et boissons bio qu'en conventionnel. La diminution est plus forte en bio (-5,4 %) qu'au total pour les produits alimentaires (-3,1 %) et est plus importante en magasins bio (-22,1 %) que dans la grande distribution (-1,5 %). Les consommateurs allemands se sont davantage tournés vers la grande distribution et le hard discount pour leurs achats bio, en ayant le sentiment de faire des économies sur le court terme. Ce qui n'est pas toujours le cas ! Alors que le marché bio a encore progressé en 2021, la stagnation serait un bon résultat, selon eux, pour 2022 compte tenu du niveau élevé atteint aux cours des deux années précédentes.

Tendance de la consommation alimentaire bio et non bio en Allemagne
(Évolution du CA - janvier-juin 2022 vs janvier-juin 2021 source : AMI)



En France

Selon NielsenIQ (à la date du 21 juin 2022), en ce début d'année 2022, les ventes de produits conventionnels restent stables tandis que le chiffre d'affaires bio recule de -6 % en circuits généralistes (hypermarchés, supermarchés, proximité, e-commerce et hard discount). Après une année de baisse en 2021, les ventes de produits bio (en valeur) devraient malgré tout s'orienter, selon les projections, vers une stabilité en 2022.

Le développement de l'offre bio en grande distribution, qui portait la croissance des dernières années, s'essouffle nettement

(+0,2 % d'offre depuis le début d'année). Et la question du prix a et aura un impact très différent selon la clientèle concernée.

Si les produits bio sont globalement moins impactés par l'inflation que les références conventionnelles, ils restent en moyenne 30 % plus chers. Les consommateurs les plus modestes et familiaux risquent ainsi de continuer à délaisser les produits bio face à leur baisse de pouvoir d'achat. Mais les plus gros consommateurs de bio, plus aisés, urbains et moins impactés par l'inflation, devraient continuer à accorder une part

non négligeable au bio dans leurs achats de produits alimentaires. À titre d'illustration, les foyers en Île-de-France (Paris et sa banlieue), certainement moins sensibles à la hausse du prix de l'essence, n'ont baissé en 2022 leurs achats bio que de -0,6 %, contre -3,6 % sur le reste du territoire.

Les enseignes discount (essentiellement Aldi et Lidl) gagnent du terrain sur les produits bio alors que tous les autres circuits sont en recul sur ce marché.

En conclusion

Les crises successives n'ont pas fait perdre confiance dans le secteur bio, particulièrement chez les consommateurs bio convaincus. Mais le pouvoir d'achat, la sortie du covid et les messages de peur face à la guerre en Ukraine ont créé une fracture dans les comportements d'achat. Les professionnels du secteur bio ne comptent pas baisser les bras et préparent plusieurs actions, individuellement ou à plusieurs, pour que la demande bio augmente à nouveau. Ce sera un travail de longue haleine, alors unissons nos forces pour expliquer aux citoyens l'intérêt de soutenir le secteur bio wallon.



L'avis des coopératives bio

Audrey Warny, Biowallonie

Et les coopératives, comment vont-elles ? Par l'intermédiaire d'un sondage électronique, huit coopératives ont exprimé leur vécu du moment.

Comment percevez-vous l'équilibre entre votre offre et la demande en bio ?

Le sondage, ouvert du 6 au 17 juillet, avait été diffusé par e-mail à une trentaine de coopératives certifiées bio. L'invitation s'adressait aux coopératives de producteurs, de consommateurs et aux coopératives mixtes, aussi bien à celles qui commercialisent en BtoB qu'en BtoC. Ce public étant fort diversifié, nous avons choisi de dresser l'état des lieux de leurs perceptions et de leurs ressentis, plutôt que de les prospecter en détail.

Le sondage a récolté les témoignages de huit coopératives provenant des provinces de Liège, de Luxembourg, de Namur et de Hainaut. Trois d'entre elles sont des coopératives de producteurs, les cinq autres sont des coopératives mixtes (avec des consommateurs parmi leurs membres). Bien que l'échantillonnage soit trop petit pour être représentatif du secteur, les éclairages qu'il apporte n'en sont pas moins pertinents.

La première question plantait le décor : « Comment percevez-vous l'équilibre entre votre offre et la demande en bio ? » En moyenne, les répondants ont positionné le curseur sur « l'offre est un peu supérieure à la demande ».



L'offre est un peu supérieure à la demande.

Nous avons demandé aux coopératives de positionner leur perception de l'offre et de la demande sur une jauge. À l'extrême gauche, l'offre est très inférieure à la demande (score 1) ; à l'extrême droite, l'offre est très supérieure à la demande (score 5). Nous avons ensuite tiré une moyenne de ces résultats.

Extrême gauche (1) = offre inférieure à la demande

Extrême droite (5) = offre supérieure à la demande

Pour creuser cette impression, nous leur demandions également de répondre à la question : « Comment ont évolué vos ventes en bio entre juin 2021 et juin 2022 ? » Pour les coopératives des provinces de Liège et de Hainaut — qu'elles soient des coopératives de producteurs ou des coopératives mixtes — les ventes étaient en baisse. Les coopératives mixtes namuroises et luxembourgeoises ont vu leurs ventes se stabiliser ou baisser également. Seule une coopérative de producteurs du Luxembourg a augmenté ses ventes.

Quels sont les produits qui se vendent mieux et ceux qui se vendent moins bien ?

Presque chaque coopérative apportait des réponses différentes à cette question. Par conséquent, nous avons préféré les recenser toutes. Quelques produits peuvent être demandés à certains endroits, et moins ailleurs. C'est notamment le cas des légumes, dont la popularité décroît légèrement à Liège et dans le Luxembourg, tandis que l'inverse est observé à Namur. Les mêmes constats sont faits pour la farine.

PRODUITS BIO EN DEMANDE	PRODUITS BIO DIFFICILES À VENDRE
Légumes estivaux	Légumes, navets, laitues
Fruits estivaux, fruits étrangers	Farine
Farine	Viande
Œufs	Poudre de lait écrémé
Lait UHT	Produits transformés
Poudre de lait entier	Produits de luxe

sources : 8 coopératives bio (BtoB et BtoC) qui ont répondu au sondage

Qu'est-ce qui freine la consommation bio auprès des clients ?

Comme l'écrit très justement un répondant, « plusieurs raisons ont des importances variables et entrent toutes en jeu ». En effet, les motifs que nous proposons dans le sondage concourent tous au ralentissement de la consommation du bio.

Sur huit sondés, sept pressentent que le pouvoir d'achat du consommateur est insuffisant pour qu'il puisse s'offrir du bio.

Quatre autres raisons sont citées par cinq répondants :

- La désinformation sur le label (ne pas connaître la plus-value du bio).
- La méfiance vis-à-vis du bio (croire erronément, par exemple, que le bio n'est qu'un « business » et que les produits bio contiennent quand même des pesticides).

• son image « prix » négative et la préférence pour du local non bio plutôt que du non local bio (être convaincu que le bio coûte systématiquement plus/trop cher que les autres produits, sans vérifier le marché). Enfin, la préférence pour le vrac sur le bio emballé et pour les produits cultivés « sans labour » sont deux autres freins évoqués, chacun une fois, parmi les sondés.

Quel est votre état d'esprit sur l'avenir de la consommation bio ?

Balle au centre ! Entre scepticisme et confiance, les cœurs balancent. Les résultats donnent, en moyenne, une position au milieu de la jauge. Les deux coopératives namuroises sont mitigées, se situant chacune « au milieu ». Le Hainaut et le Luxembourg sont plutôt pessimistes et les Liégeois oscillent entre confiance et perplexité.



Perception des coopératives sur l'avenir de la consommation bio

Extrême gauche (1) = très sceptique
Extrême droite (5) = très confiant

« En avoir gros sur la patate »

Rien ne vaut la voix des coopératives elles-mêmes pour parler du secteur. Les enjeux semblent de taille pour le deuxième semestre 2022 : crise du pouvoir d'achat, toute-puissance du « low cost »... Lisons leurs témoignages.

« Plusieurs de nos clients (essentiellement magasins et boucheries spécialisées bio) mettent au placard leurs convictions et valeurs pour tendre vers du bio "low cost". Depuis toujours, nous mettons tout en œuvre pour aller le plus loin possible pour un bio de qualité et régional, prix juste producteur, mais force est de constater que ça ne résonne plus autant qu'avant chez les acteurs de la distribution qui ne regardent plus que les prix... »

« Notre système est très opérationnel, tant en production qu'en vente. Il retenait l'attention d'un public large depuis quelques années déjà. Mais suite à la diminution du pouvoir d'achat, les classes moyennes inférieures ont dû se résoudre à un arbitrage entre "manger sain" et "disposer d'énergie". Ils ont tranché, et l'on ne peut pas leur en vouloir. Heureusement, il reste encore une certaine marge de manœuvre avec les classes moyennes supérieures. Mais à l'allure où l'on va, combien de temps tiendrons-nous encore ? »

Baromètre des grandes cultures

Pierre-Yves Vermer, Biowallonie

Tendances chiffrées

En 2021, les surfaces dédiées aux grandes cultures en bio ont augmenté de 1.201 hectares (+6 %) et ce, dans une plus grande mesure que l'augmentation globale de surfaces bio qui est de 2.058 hectares (+2 %). Nous pouvons donc affirmer que près de 60 % des nouvelles surfaces bio sont des grandes cultures. Cette augmentation est stable et constitue, depuis 2013, environ 1.000 ha chaque année.

Au sein des grandes cultures, la catégorie qui augmente le plus (+679 ha) se situe au niveau des cultures associées, comme triticale-avoine-pois ou lentille-caméline.

Le top 5 des céréales cultivées en Wallonie : épeautre (2.571 ha), froment (2.437 ha), avoine (1.351 ha), orge (1.216 ha) et triticale (998 ha). Ensemble, elles représentent 88 % des céréales bio wallonnes.

Les surfaces dévolues aux oléagineux ont très largement augmenté (+29 %). Cette tendance devrait se confirmer dans les années à venir si l'approvisionnement en colza bio devient incertain. Cette même observation est valable pour le tournesol. Cet objectif semble de plus en plus réalisable compte tenu des dérèglements liés au changement climatique. L'évolution de la situation en Ukraine sera à suivre de près afin de connaître les volumes produits en bio qui seront adéquatement récoltés et qui seront exportés au départ des ports stratégiques.

La consommation de produits à base de céréales en Wallonie. Actuellement, les wallons dépensent en moyenne 3,2 € par personne et par an en pain bio et 1,1 € de pâtes alimentaires. Le total des dépenses moyennes en produits bio par habitant étant de 121 € (trio de tête : produits laitiers, légumes et fruits).

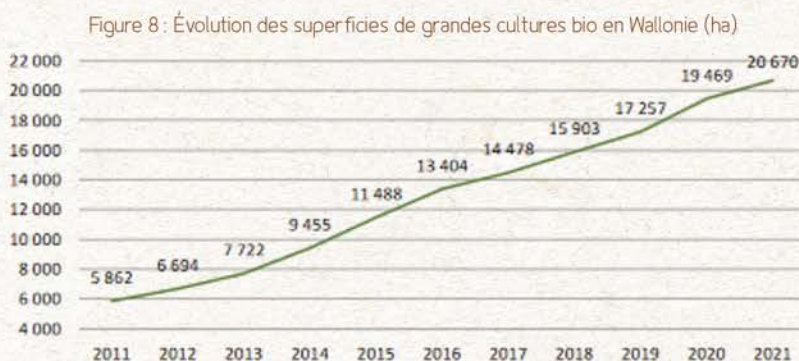


Figure 9 : Répartition des grandes cultures bio par catégorie en Wallonie, en 2021

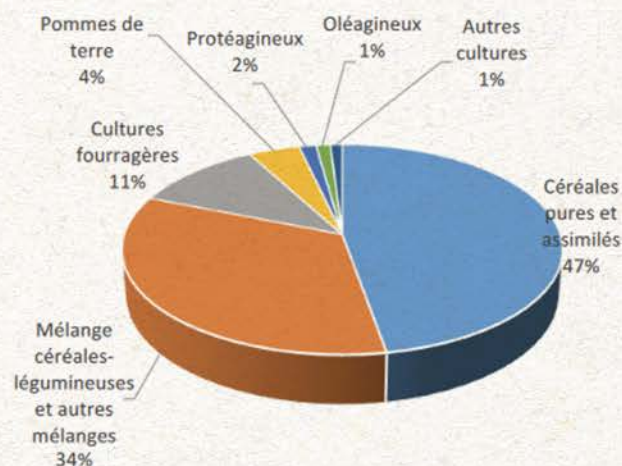
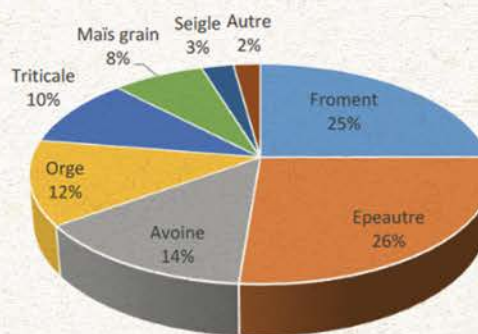


Figure 10 : Répartition des céréales bio en cultures pures en Wallonie en 2021



Tendances de fond

- Seuls 10 % de céréales panifiables utilisées dans la fabrication de nos pains viennent de Wallonie. Ce chiffre, issu de Nature&Progrès, met en lumière l'énorme marge de progression qui se présente à nous. Comme indiqué dans l'*Itinéraires BIO* n°61 (dossier sur les céréales panifiables), un grand nombre de petits moulins artisanaux voient le jour et constituent ainsi une piste de diversification pour les agriculteurs souhaitant accroître la valeur ajoutée de leur produit. La farine qui découle de cette production de céréales produites au sein des fermes peut présenter une qualité moins constante et demander plus d'ajustements lors de sa panification. **En cette campagne 2022, les bons rendements combinés à une bonne qualité panifiable semblent présager d'un grand potentiel de relocalisation de l'approvisionnement de céréales bio wallonnes. Pour garantir le développement de la filière, il faut que tous les acteurs jouent le jeu du bio local.**
- L'orge de brasserie fait preuve d'un bilan encore moins bon puisque, actuellement, moins de 3 % de l'orge utilisée dans nos brasseries wallonnes serait effectivement

cultivé en Wallonie. Cette filière fait l'objet d'une relance grâce à un ensemble de partenaires. Ainsi, Cultivaé (coopérative mixte de stockage de céréales) et la malterie Dingemans produisent du malt bio labellisé Prix Juste et 100 % wallon. Cette initiative est soutenue par Biowallonie et le Collège des Producteurs ainsi que par l'ASBL Promotion Orge de Brasserie. **Là encore, les bonnes récoltes constituent une occasion idéale de valoriser de grands lots d'orge bio wallonne de qualité brassicole, avec de faibles risques de déclassement.**

- Les conditions climatiques actuelles depuis la fin de l'hiver sont relativement sèches. Après consultation des acteurs du secteur, une succession de précipitations à des moments clés ont permis de contenir les impacts de cette sécheresse. Les sinistres liés aux averses de grêle auront heureusement été limités à des zones géographiques localisées ne compromettant pas la production à l'échelle d'un territoire.
- La rotation permet de casser le cycle des adventices en alternant les productions. Les productions moins courantes qui pourraient

découler de ces cultures peuvent trouver de beaux débouchés, y compris en alimentation humaine. Par exemple, la production de quinoa ou encore de lentilles est assez récente chez nous et les aliments à base de ces productions sont en demande.

- Les produits dont les prix sont hauts au moment des emblavements se retrouvent assez régulièrement en production excédentaire par la suite. Cela fut le cas de l'épeautre l'année passée.
- Certains producteurs prennent régulièrement conscience de diverses opportunités de transformations mais développent une certaine frustration quant aux aides proposées par les pouvoirs publics. Selon ces mêmes producteurs, les aides proposées ne sont pas adaptées aux réalités logistiques des petits producteurs mais répondent davantage aux standards d'acteurs typés industriels.
- Cette année aura été particulièrement impactée par les dégâts liés aux covidés. De nombreux producteurs sont dans l'attente de mesures concrètes pour contrôler ce problème.

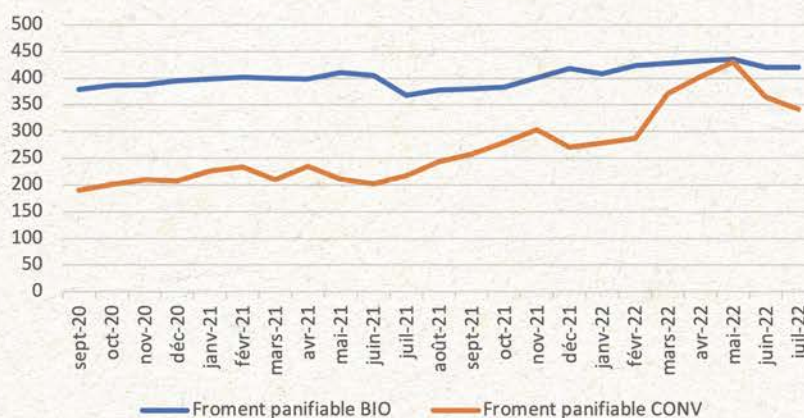
Opportunités et résilience

- En bio encore plus qu'en conventionnel, la diversification des cultures sur la ferme augmente la résilience et la création de valeur ajoutée, par exemple les légumes pour le marché du frais, les légumes pour l'industrie, les céréales et légumineuses à destination de l'alimentation humaine et animale, la chicorée, les pommes de terre etc. Les rendements moindres d'une production sont souvent compensés par ceux d'une autre.
- Le marché bio n'est pas un marché influencé par les variations financières : c'est un marché réel qui n'est pas coté en Bourse. Récemment, le prix du blé conventionnel, à la Bourse, a augmenté par exemple de 150 €/tonne, pour passer de 200 à 400 € la tonne. Une augmentation jamais vue auparavant. Désormais, le blé bio est stable à plus de 400 € la tonne alors que le conventionnel est redescendu à 340 € (source : *La dépêche du petit meunier*).

Le marché bio semble donc faire preuve d'une résilience plus importante que le conventionnel.

De façon générale, et particulièrement actuellement vu les prix en hausse, il est important de contractualiser une partie de sa production.

Évolution du cours du blé panifiable



(Données bio : mercuriale Biowallonie. Données conventionnelles : Réussir, la Dépêche)

PORTRAIT



Les 4 fermes : la diversification des cultures, en collaboration

Pierre-Yves Vermer, Biowallonie

L'association de quatre agriculteurs

Les 4 fermes, c'est l'association créée par quatre jeunes agriculteurs, Guillaume, Quentin, Kris et Paul. Leur point commun ? Une fervente volonté de travailler la terre avec passion et d'œuvrer à la relocalisation d'une nourriture saine et accessible. En échangeant sur leurs techniques et leurs visions lors de plusieurs événements, les quatre agriculteurs ont décidé d'unir leurs forces pour tenter des diversifications, ensemble, avec prudence et pragmatisme. S'ils se rejoignent sur les idées et leur vision de l'agriculture, leurs exploitations sont néanmoins assez hétérogènes. En effet, l'un d'entre eux se trouve dans le Brabant wallon, un autre est en province de Liège et les deux derniers se situent dans le Namurois. Les spéculations sont également diversifiées, certains ne sont actifs qu'en grande culture quand d'autres comptent également de l'élevage. Deux d'entre eux font également partie de la coopérative ORSO, qui produit le premier sirop de betterave biologique wallon. Tous n'étaient pas non plus en bio lors du lancement du projet il y a cinq ans. À l'origine, ils ont fait des tests sur 10 ares de terres conventionnelles, sans traitement phyto. Les productions vendues sous l'appellation « Les 4 fermes » sont désormais toutes certifiées bio, ou en cours de conversion vers l'agriculture biologique. En outre, les produits commercialisés par Les 4 fermes sont labellisés Prix Juste.

Des circuits courts pour des protéines végétales locales

Leur volonté commune de trouver des filières courtes et leur envie de se lancer des défis agronomiques les ont amenés à s'intéresser de plus près aux cultures de lentilles (de différentes couleurs), de quinoa et désormais de pois chiches. Si ces cultures sont exigeantes en désherbage et si elles demandent une précision accrue pour les mener en bio, elles leur permettent d'allonger la rotation.

La demande pour ces produits est croissante, mais demeure modeste. Ces légumineuses, consommées depuis la nuit des temps, ont vu leur consommation diminuer ces dernières décennies. Désormais, la consommation est en hausse et les bienfaits multiples sont mis à l'honneur. Les protéines végétales constituent un bon complément et contribuent à un régime varié équilibré. Les lentilles, principalement cultivées au Canada, peuvent tout à fait s'adapter à nos régions. Pour eux, les cultiver ici fait sens.

La mutualisation comme leitmotiv

Afin de répondre à leur clientèle, Les 4 fermes cultivent chacun entre deux et trois hectares pour ce projet commun. Ensemble, la production occupe donc actuellement dix hectares. La dispersion géographique est bien réfléchie et amène de la résilience dans leur projet. En effet, si l'un d'entre eux venait à subir des aléas climatiques provoquant une perte de rendement, les autres membres de l'association pourraient probablement y pallier. « On s'est dit qu'il était plus prudent de ne pas mettre tous nos œufs dans le même panier. On peut mieux réagir en cas de coup dur.

De plus, en fonction de notre zone géographique, les cultures s'échelonnent selon leur maturité, ce qui permet de mutualiser le matériel. » S'ils partagent les outils et le travail, chaque membre de l'équipe est aussi spécialisé et s'occupe davantage d'un poste. Ainsi, le stockage est centralisé dans une ferme correctement équipée. Ce modèle a aussi ses limites, me confie Kris : « Comme nous sommes quatre, nous avons par moment tendance à nous reposer sur les autres pour certaines tâches. Il faut veiller à bien communiquer afin de s'assurer que tous les postes de travail avancent bien. »

Les 4 fermes ont dès le départ développé leur projet en mutualisant un maximum. Que ce soient les idées, les outils, les investissements, les risques liés aux cultures, le stockage, etc. Étant donné que ces cultures ne constituent qu'une petite partie de leur assolement, ils peuvent ainsi y consacrer un temps limité, tout en bénéficiant des conseils et de l'expérience des autres. « C'est cette union qui fait la force du projet », renchérit Paul.



2022, une année qui s'annonce plutôt bien

« Bien sûr, une bonne culture est une culture récoltée. Tant que ce n'est pas moissonné, ce n'est pas gagné ! On ne sait pas prévoir les précipitations. Néanmoins, jusqu'ici, cela se présente bien », comme me l'explique Kris lors de notre entretien. « L'année passée, nous n'avons rien récolté en lentille. C'était calamiteux. Il ne faudrait pas que cela se reproduise trop souvent. Heureusement, nos autres spéculations nous permettent d'accuser de temps en temps un coup dur. Un objectif pour nous à l'avenir est d'agrandir notre surface de culture et de stockage, de façon à pouvoir pallier les mauvaises années avec un petit stock tampon. »

La logistique, un enjeu central

Pour la distribution de leurs produits, ils passent désormais par trois grossistes afin de se décharger de cette charge logistique. À l'origine, ils distribuaient la marchandise eux-mêmes. À présent, seuls quelques clients viennent acheter les produits en direct.

La labellisation bio, un argument de différenciation

Lors du lancement du projet, les produits étaient commercialisés comme étant exempt de produits phytos. Après s'être rendu compte que ce concept n'était pas clair pour le consommateur, ils ont finalement opté pour la certification de leur production en agriculture biologique. « Le label bio nous permet une bien meilleure valorisation économique de notre production, les lentilles conventionnelles étant très bon marché. » Quant aux prix, ceux-ci ont peu bougé avec la crise, car ils étaient prédéfinis grâce à une maîtrise de la chaîne d'approvisionnement. Si la demande a légèrement baissé, il n'y a pas eu de chute drastique. Cependant, comme tout le monde, ils ont été frappés par la hausse des coûts de carburant ainsi que par la hausse des tarifs des entrepreneurs venant opérer certaines tâches spécifiques dans les champs. Les sachets en papier augmentent également, tout comme les coûts logistiques liés au transport. (Il faut

maintenant espérer que les prix soient rémunérateurs pour les autres spéculations également.) Le bio bénéficie de l'avantage suivant : les prix sont plus stables au cours du temps. Actuellement, le différentiel de prix entre le bio et le conventionnel est réduit, mais qu'en sera-t-il dans quelques mois ?

Leur vision de l'avenir

À un horizon de cinq ans, le projet Les 4 fermes devra, pour bien faire, s'agrandir et surtout continuer d'accroître sa notoriété, en sensibilisant les consommateurs à la consommation de légumineuses. Ils sont convaincus que la consommation de lentilles et de quinoa pourrait augmenter si le consommateur recevait de l'inspiration sur la manière de les cuisiner.

D'autres projets germent également dans la tête des agriculteurs partenaires, affaires à suivre !

Pour toute information, veuillez contacter Les 4 fermes à l'adresse suivante les4fermes@gmail.com
Rue de l'Abbaye 2, 1370 Jodoigne



Baromètre de la filière pommes de terre

Loes Mertens, Biowallonie

Analyse des chiffres du bio et des tendances de marché — basée sur les enquêtes réalisées en février et juillet 2022

Les surfaces continuent d'augmenter

La production de pommes de terre bio était de 893 ha en 2021. Elle a fortement progressé entre 2020 et 2021, avec une augmentation de **+28 %**, soit de **+198 hectares** (dont 21 ha en conversion).

Cela représentait seulement **2,3 % de la superficie totale** (bio + conventionnelle) de pommes de terre emblavée en Wallonie en 2021 (par rapport à 1,6 % en 2020).

Les superficies de pommes de terre bio fluctuent d'année en année, selon le marché – ou plutôt selon les prévisions de l'évolution du marché – et non selon la capacité de production des producteurs.

« Si le marché était demandeur de davantage de pommes de terre bio belges, le nombre d'hectares de pommes de terre bio pourrait facilement progresser en Wallonie. »

Le nombre de producteurs bio qui produisent des pommes de terre – mais aussi le nombre de producteurs qui sauraient en produire et ne le font pas encore – augmente chaque année.

Par ailleurs, de plus en plus de producteurs bio et/ou d'emballleurs investissent dans des **unités de stockage à la pointe de la technologie** pour conserver les pommes de terre de la meilleure façon possible.

Cette évolution est positive, car c'est un levier très concret qui permet de réduire la fenêtre ouverte à l'importation.

Concernant l'évolution des importations de pommes de terre hâtives, depuis les pays méditerranéens, comme l'Égypte et Israël, il n'y a pas encore de suivi chiffré. Mais la progression au niveau des importations en hiver – provenant des pays voisins – a déjà été observée auparavant (voir *Itinéraires BIO* n°59, résultats des prélèvements¹ dans les rayons bio) :

→ Tendance à la baisse de l'importation en hiver (depuis principalement la France, l'Allemagne, les Pays-Bas) :

- Hiver 2019-2020 : 45 %
- Hiver 2020-2021 : 25 %

Figure 1 : Évolution de la superficie de la culture de pommes de terre bio en Wallonie (ha)
(Source : Chiffres du bio 2021, Biowallonie)



On est donc passé de 55 % de pommes de terre d'origine belge en hiver 2019-2020, à 75 % en janvier-février 2021².

Un producteur témoin :

« Les grandes surfaces ont l'habitude d'aller en chercher en France, à la fin de saison de stockage. Il faut le temps que les réseaux se construisent et qu'ils aient conscience qu'il y a encore de la qualité en Belgique, tard dans la saison. Avant, on n'arrivait pas à faire des pommes de terre de qualité et lavables, mais maintenant, avec l'irrigation, le stockage en frigo et les meilleures variétés, ça a beaucoup progressé. »

¹ Grâce à une collaboration entre la Fiwap, le Socopro et Biowallonie – Source : *Itinéraires BIO* n°59 juillet/août 2021, p. 44
² Source : *Itinéraires BIO* n°59 juillet/août 2021, p. 44

Les producteurs, les emblavements et les rendements

La culture de la pomme de terre bio se répartit sur le territoire wallon comme suit : 31 % dans la province de Liège, 26 % dans le Hainaut, 19 % à Namur, 19 % dans le Brabant wallon et 5 % dans la province du Luxembourg.

Sur les 209 producteurs (11 % du total des agriculteurs bio) qui ont mis des pommes de terre bio en 2021, nous pouvons distinguer différents profils en fonction de l'importance des surfaces qu'ils cultivent. Les surfaces relatives étaient distribuées ainsi :

- 19 producteurs (9 %) cultivent en C1/2, représentant 21 ha, ce qui correspond à 2 % des surfaces de pommes de terre. Dans la catégorie, la surface cultivée de pommes de terre est d'un ha.

→ Pas de profil à distinguer

- 28 producteurs (13 %) cultivent sur > 10 ha, représentant 481 ha, ce qui correspond à plus de la moitié (54 %) de la surface cultivée en pommes de terre bio.

→ Producteurs en grandes cultures, soit céréalières ou légumes plein champ (surface moyenne en pommes de terre de 17 ha)

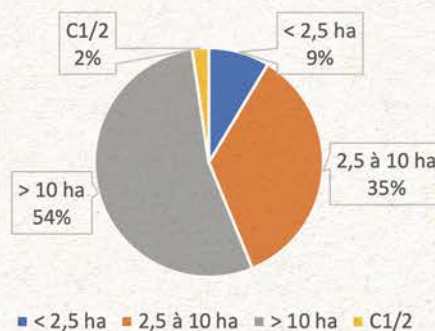
- 57 producteurs (27 %) cultivent sur 2,5 à 10 ha, représentant 314 ha, ce qui correspond à 35 % des surfaces de pommes de terre.

→ Également producteurs en grandes cultures ou bien producteurs avec une ferme mixte (surface moyenne en pommes de terre de 6 ha)

- 105 producteurs (50 %) cultivent sur < 2,5 ha, représentant 77 ha, ce qui correspond à 9 % des surfaces de pommes de terre bio.

→ Maraîchers ou producteurs en polyculture-élevage représentent la majorité des producteurs de pommes de terre (surface moyenne en pommes de terre de 0,7 ha)

Figure 2 : Surface absolue (ha) et relative (%) occupée par chaque tranche de surface cultivée en pommes de terre bio par producteur.



L'emblavement le plus important en pommes de terre bio cultivé en 2021 était de 63 ha, et le plus petit de 0,03 ha. La surface moyenne cultivée par exploitation est de 4,3 ha.

Ces chiffres montrent qu'il y a donc relativement peu de spécialisation dans cette culture, mais que ceux qui sont spécialisés (> 10 ha de pommes de terre) occupent ensemble la plus grande partie des surfaces.

Par rapport aux rendements et canaux de ventes, une enquête menée en 2020 a révélé que :

- Les producteurs en grandes cultures (> 2,5 ha) vendent surtout en circuit long ou à la fois en circuit court et en circuit long. Leurs rendements moyens sont généralement assez élevés : 30 t en chair ferme, 40 t en variétés polyvalentes (industrie) et tendres. Ceux qui sont capables d'irriguer peuvent faire 55 t à l'hectare.

- Les fermes mixtes (autour des 2,5 ha), arrivent généralement à un tonnage autour des 30 t/ha.

- Les maraîchers et producteurs en polyculture-élevage (< 2,5 ha) vendent surtout en circuit court et/ou cultivent pour leur propre consommation. Les rendements sont généralement un peu plus bas — autour de 25 t/ha, puisqu'ils ne sont pas toujours équipés comme ceux qui cultivent sur des surfaces plus importantes (butoir, désherbage, etc.). De plus, ils n'ont souvent pas de stockage approprié.

Ces rendements sont des chiffres moyens et sur le terrain, les rendements en culture de pommes de terre sont plutôt variables. En témoignent les producteurs :

« Le rendement est très variable en fonction des années. Les récoltes des Agria's varient de 10 t/ha (2021) à 40 t/ha (2017). »

« Les variétés robustes sont plus stables en rendement, mais on doit souvent encore développer le débouché. »

Les variétés

En moyenne sur 2019, 2020 et 2021, 50 % de variétés de pommes de terre cultivées en bio sont destinés au marché du frais, et 50 % à la transformation. En conventionnel, environ 85 % des pommes de terre sont destinés à la transformation^[1].

Quant aux variétés robustes (résistantes au mildiou et aux conditions climatiques extrêmes), leur proportion continue d'augmenter. En 2019, 33 % des variétés dans les champs bio étaient robustes, en 2020 c'était 50 % et en 2021

46 % (Source : Fiwap info 164-165). Dans les rayons des magasins, on trouve également de plus en plus des variétés robustes. En hiver 2019-2020, 54 % des pommes de terre bio en GMS classiques et magasins spécialisés étaient des variétés robustes et, en janvier-février 2021, leur part avait augmenté pour atteindre 63 %.

Certains emballeurs n'optent plus que pour les variétés robustes dans leur gamme bio. Et ils commencent aussi à les tester pour

leurs contrats de pommes de terre hâtives importées (Espagne, Israël...).

Par ailleurs, certains producteurs conventionnels (et emballeurs) témoignent que l'utilisation des variétés résistantes les aide à diminuer considérablement l'utilisation des fongicides sur les champs de pommes de terre. L'entrée dans le circuit conventionnel de ces variétés se fait donc tout naturellement.

Les tendances du marché

Les tendances du marché — telles qu'on les entend dans les couloirs — auprès des emballeurs, grossistes et producteurs.

Tout le monde s'accorde à dire que :

- L'offre a commencé à dépasser la demande
- Les consommateurs cherchent le moins cher (emballages promo) – on s'attend plutôt à des diminutions qu'à des augmentations de la demande
- Les coûts deviennent de plus en plus élevés (plants, carburant, électricité, main-d'œuvre, pièces de rechange, etc.)
- La rentabilité devient de plus en plus aléatoire (météo, qualité des pommes de terre, refus).

La saison des pommes de terre (bio) belges de 2022 commence tôt — début août, les premières pommes de terre (non hâtives) seront dans les magasins. Jusqu'à présent (mi-juillet), la qualité semble bonne et les calibres sont en bonne voie également. Les deux dernières semaines seront déterminantes, en fonction des éventuelles précipitations. Cependant, ceux qui sont capables d'irriguer n'ont rien à craindre. Au niveau du mildiou, malgré les quelques pluies au cours de la saison, le temps était surtout sec et (très chaud), ce qui n'a pas laissé beaucoup de place aux infections cryptogamiques. Sur base de ces constats, combinés aux emblavements très importants, la crainte de la surproduction est généralisée.

Au fil des années, voici ce que l'on observe au niveau des pommes de terre bio belges sur le marché :

- 2020 : surplus ; on se rappelle d'avril 2021, avec un surstock de 1.700 t chez un ensemble de 15 producteurs bio.
- 2021 : une mauvaise saison due aux grosses pluies, menant à :
 - ± 40–60 % des rendements normaux
 - Des problèmes de qualité énorme : pourriture, creuses, matières sèches très basses...
 - Une énorme offre venant de la France et des Pays-Bas se révèle disponible vers

mars/avril et se vend à des prix (en libre) très élevés — autour des 600 €/t.

→ 2022 : crainte de surproduction en Belgique, et concurrence des pays voisins

Heureusement, les emballeurs belges indiquent choisir de plus en plus de pommes de terre d'origine belge pour leurs contrats. Même si les primeurs méditerranéennes (ou égyptiennes/israéliennes) ne sont pas encore mises à l'écart.

À part la crainte de surproduction, les producteurs consultés partagent surtout leur inquiétude par rapport à la rentabilité. Ces quelques citations de producteurs le montrent clairement :

« Les prix de contrats restent plutôt stables, mais les coûts augmentent. »

« On a négocié les contrats en février 2022, avec connaissance des coûts des intrants en février. Ensuite, il faut les produire durant la saison à venir avec des prix d'intrants fortement à la hausse : travaux d'entreprise plantation-récolte, mazout, pièces de rechange, électricité, main-d'œuvre... »

« J'ai arrêté la production de plants suite, entre autres, aux coûts des analyses, contrôles en végétation, stockage, triage, transport... C'est trop peu rémunérateur. »

« Les coûts des plants et engrais sont très élevés et l'approvisionnement est de plus en plus compliqué. »

Les producteurs témoignent aussi qu'il y a beaucoup de refus, « plus qu'avant ». Et dans ce cas, ils ne vendent rien du tout. Soit tout part en alimentation pour bétail, pour le biogaz ou des fois... dans le broyeur. Mais les investissements ont tout de même été réalisés !

« La rentabilité est de plus en plus aléatoire, car la qualité n'est pas toujours au rendez-vous et les refus sont fréquents. »

« En Agria, une récolte totale a été refusée par Lutosa, suite au taux de matière sèche trop faible. »

Par rapport à d'autres remarques pertinentes, qui sortaient de l'enquête, on peut signaler le témoignage d'un des emballeurs :

« Les prix dans les supermarchés sont trop élevés, et ça freine les ventes des pommes de terre bio. »

Voici les prix en bio et en conventionnel de trois chaînes de supermarchés (anonymes) différentes — en €/kg (prix moyen sur l'année)⁵:

- 1,8 € bio versus 1,0 € conv. (pomme de terre farineuse) → 77 % plus cher
- 2,3 € bio versus 1,2 € conv. (pomme de terre farineuse) → 89 % plus cher
- 1,5 € bio versus 1,4 € conv. (pomme de terre ferme) → 11 % plus cher.

Ceci montre avant tout que les différences entre les différentes chaînes de supermarchés sont grandes. Il s'agit probablement d'une question de marge prise par le supermarché. Ceci montre aussi que l'ordre de grandeur des différences entre les prix bio et conventionnel s'éloigne des différences habituelles (20–30 % pour les produits bio).

Ce constat montre que les GMS ont leur rôle à jouer dans l'évolution de la part des pommes de terre bio consommées !

⁵Source : Observatoire des prix, Collège des Producteurs, 2021

PORTRAIT



« Sënn schéin Gromperen » chez les Fischbach !

Loes Mertens, Biowallonie

Sur les 140 ha que Roland Fischbach et son fils cultivent, il y en a 23 pour la culture de pomme de terre. Cela permet une longue rotation (5-6 ans) pour leur culture phare — pour laquelle ils font une partie de multiplication. À part les pommes de terre, ils cultivent des carottes, des betteraves rouges, des oignons, des petits pois, des céréales (orge de brasserie, épeautre, avoine...), un peu de persil tubéreux en essai cette année. Ils disposent de pas mal de prairie temporaire.

C'est une entreprise agricole familiale tout à fait singulière — cultivant tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'en Belgique. Ce qui apporte de belles opportunités, mais aussi des complexités. Ils apprennent tant avec les conseillers allemands qu'avec les luxembourgeois. Leur marché peut s'étendre à travers le Benelux, ainsi qu'en Allemagne et en France. Mais ils doivent aussi connaître la réglementation bio dans les multiples pays.

Ancien professeur de mécanique, Roland n'est pas fils d'agriculteur. Avec sa femme, Annick, ils ont tout appris depuis la base. Ils font partie des pionniers du bio au Luxembourg — ayant été la 20^e ferme qui se convertissait, en 1996. « On faisait toujours tout ensemble. Et avec ceux autour de nous. J'aime les gens, et j'aime que l'on travaille ensemble. »

En faisant le tour des champs avec Roland, on découvre vite qu'il aime la précision et qu'il va au bout des choses. Des carottes plantées en lignes parfaitement droites malgré la pente, grâce au système de double GPS. Les choix posés sont clairs et cohérents : « Même si on pouvait utiliser du fumier conventionnel, on utiliserait uniquement du bio. C'est ainsi, ou on n'en met pas. Et les semences, aussi celles de mélange, sont achetées en 100 % bio.

Pour des cultures comme les carottes et les oignons, il faut un sol bien fin et bien propre. Surtout avec des coûts élevés pour les semences et plants (ex : pour les oignons en presse-pots, cela revenait à 10.000 €/ha). »

Le sol est fin et riche en matière organique (mais pas trop riche en azote !). Pour les terres dédiées aux légumes, ils font faire une analyse de sol chaque année — depuis 14 ans — chez le Bodengesundheitsdienst en Allemagne. « Ici, en Belgique, il y a une magnifique sol pour les légumes, mais au Luxembourg, on est sur du schiste. Nous utilisons alors une machine pour mettre les pierres plus bas (un enfouisseur). »

Ils portent une grande attention au désherbage. Pour les carottes et le persil tubéreux, c'est la même chose :

- Faire la butte
- Laisser les mauvaises herbes venir pendant 3-4 semaines
- Passer avec le brûleur
- Semer les carottes
- Passer avec le brûleur une deuxième fois — 2 jours avant que les carottes ne sortent
- Et puis, quand la culture est bien installée, passer avec la fraise butteuse (pour casser et refaire la butte).

Pour ensuite... passer beaucoup d'heures à désherber à la main. Pour l'ensemble de leurs cultures légumières, ils embauchent une équipe pendant trois mois, pour désherber tous les jours. Rien n'est laissé au hasard !

Les « Gromperen »

On peut dire que ceux qui se lancent dans la production de plants de pommes de terre sont généralement des passionnés...

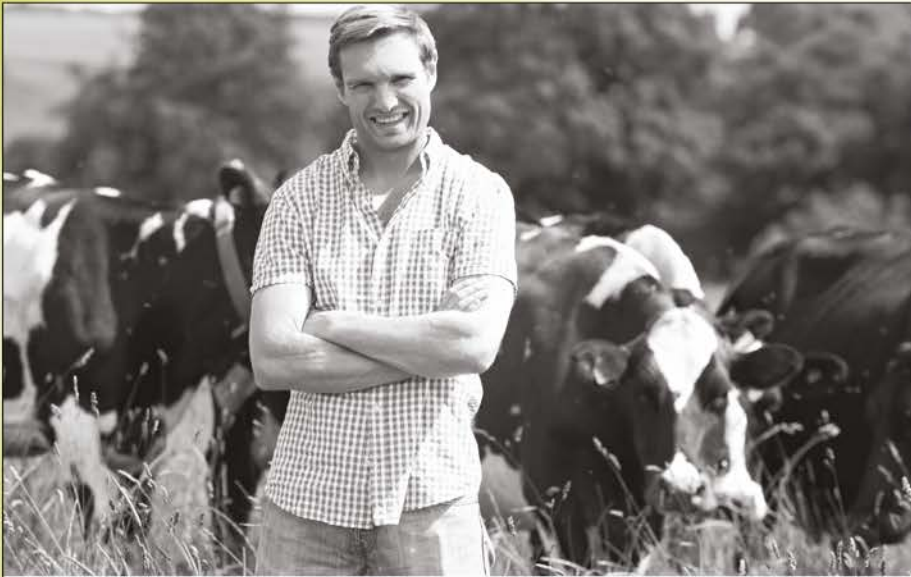
Roland et son fils cultivent tant pour la consommation, sur 14 ha, que pour les plants, sur 9 ha. Et dans la culture de plants, ils combinent toujours les deux : en attendant plus longtemps et en triant les gros calibres pour la consommation et les petits pour le plant. Le risque, en ce qui concerne les virus, est, certes, plus grand, mais ils arrivent à réussir une catégorie S5 ou S6 à chaque fois. La sélection sur le virus se fait méticuleusement. « On passe à six dans le

champ, plusieurs fois dans la saison, mais il faut avoir l'expérience, et surtout avoir l'œil, pour savoir détecter le virus sur les feuilles. »

Pour la consommation, ils ont mis la variété Laura — une pomme de terre ferme, à la peau rouge et à la chair jaune. « Et pour ceux qui veulent peler, l'Anouchka. » Puis tout ce qu'ils produisent pour les plants, est en libre, et donc avec des variétés sans licence : la Charlotte, la Désirée et la Nicola. Ils vendent un peu partout : Pays-Bas, Belgique, Allemagne, France, Luxembourg et même à des clients privés. (N'hésitez pas à les contacter !) « Chaque année c'est un challenge. » Mais ils disposent d'un frigo ; cela peut aider. Et puis, ce sont de belles pommes de terre — ou comme le disent les Luxembourgeois « sënn schéin Gromperen » ! Ça aussi, cela peut aider.

Roland me confirme sa passion en gardant une petite anecdote pour la fin : « On plante les 23 ha avec des prégermées. J'ai toute une théorie là-dessus. J'ai aménagé un espace spécial pour cela, avec la bonne humidité, température et lumière. On arrive à faire de belles petites pommes de terre germées, vertes, et avec une petite feuille. Tu gagnes 14 jours en faisant ça — s'il n'y a pas de gel. Et puis, on a construit une machine pour pouvoir planter les prégermées à quatre hommes. Bref, si tu veux en savoir plus sur ce sujet, je peux t'en parler toute la journée, mais il faudra revenir. »





J'apprécie de travailler avec eux pour **leur compétence** et **leur sérieux**. Pour notre certification bio, nous bénéficions d'un suivi personnalisé tout en ayant l'assurance que toutes les normes sont respectées.

”



Vous pensez vous convertir au bio ?

N'hésitez pas et demandez votre pack d'information sur www.bio-avec-integra.be

CERALL

Produit de désinfection de semences

Nous réalisons le traitement de vos semences



Nutrition animale & végétale

Rue Baronne Lemonnier, 122 - B 5580 Lavaux-Ste-Anne

Tél. 084/38 83 09 - Fax. 084/38 95 78

www.monseu.be

TRACTEURS & MACHINES AGRICOLES

Top Partner 2017
Philippet

NEW HOLLAND
AGRICULTURE

PACKO
AGRI

KUHN

Rue de l'Arbre à la Croix, 279
4460 HORION-HOZEMONT
042/50.11.98
eddy.philippet@gmail.com
<http://www.philippet.be/>

Baromètre de la filière légumes

Audrey Warny, Biowallonie

La filière des légumes bio traverse plusieurs défis. Focus !

En Wallonie, 2,9 % des surfaces cultivées en bio sont dédiées aux légumes avec, en 2021, 364 hectares de plus qu'en 2020. Les pois et haricots à destination de l'agro-industrie dominent les superficies cultivées en bio. Les 461 producteurs de légumes bio wallons cultivent sur des surfaces très variées allant d'un demi-are à 84 hectares. En 2021, 188 producteurs ont moins d'un hectare de cultures de légumes, 109 cultivent entre 1 et 3 ha, 86 d'entre eux entre 3 et 10 ha, 43 entre 10 et 20 ha et seulement 35 cultivent des légumes sur plus de 20 ha.

Puisque la filière légume est très hétérogène, le baromètre s'y rapportant est divisé en trois « états des lieux ». Le premier se concentre sur les activités de maraîchage, le second fait le point sur les légumes plein champ pour le marché du frais et le troisième cible le marché de l'agro-industrie. Ces données ont été collectées lors de petites animations de groupe, d'appels téléphoniques individuels et de sondage informatique (en juillet 2022).

1. Les maraîchers

Le feed-back des maraîchers a principalement été obtenu par le sondage en ligne : pas moins de 49 témoignages ont été reçus ! Neuf d'entre eux sont installés depuis moins de trois saisons tandis que les autres le sont depuis une plus longue période. Les provinces sont représentées suivant les chiffres ci-dessous.

Perception de l'offre et de la demande

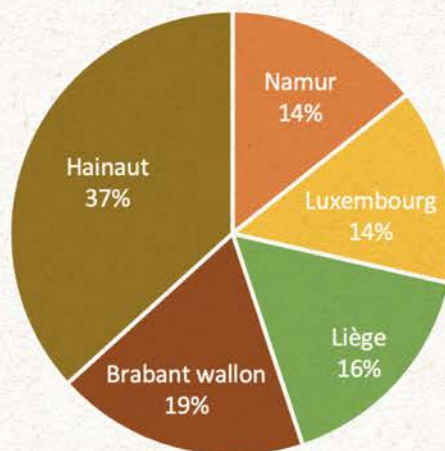
Les maraîchers ressentent un déséquilibre sur le marché : l'offre est supérieure à la demande. À ce titre, la perception des maraîchers installés depuis moins de trois saisons est quasi identique à celle des « anciens ». La jauge ci-dessous parle d'elle-même.



* Maraîchers installés depuis moins de 3 saisons

** Maraîchers installés depuis plus de 3 saisons

Répartition géographique des répondants



Perception des maraîchers de l'offre et de la demande bio

Nous avons demandé aux producteurs de positionner leur perception de l'offre et de la demande sur une jauge. À l'extrême gauche, l'offre est très inférieure à la demande (score 1) ; à l'extrême droite, l'offre est très supérieure à la demande (score 5). Nous avons ensuite tiré une moyenne de ces résultats.

Extrême gauche (1) = offre inférieure à la demande

Extrême droite (5) = offre supérieure à la demande

Plusieurs maraîchers ressentent une « grosse concurrence avec le local non labellisé ».

D'autres évoquent des problèmes liés à la distribution de leurs produits : « Pour moi, le

marché du légume bio n'est pas saturé. Ce qui manque, ce sont les clients prêts à acheter directement au producteur. Dans le Brabant wallon, nous subissons particulièrement la

concurrence des épiceries bio qui se disent aussi locales et des moyennes surfaces qui ont des légumes bio emballés, rarement belges.

Elles attirent les clients, nous achètent parfois de très petites quantités à très bas prix mais vont surtout vers des grossistes et vendent parfois des courgettes italiennes et des carottes hollandaises à côté de chez nous... Pour moi, fidéliser les clients moins motivés, offrir autant de confort que le magasin bio

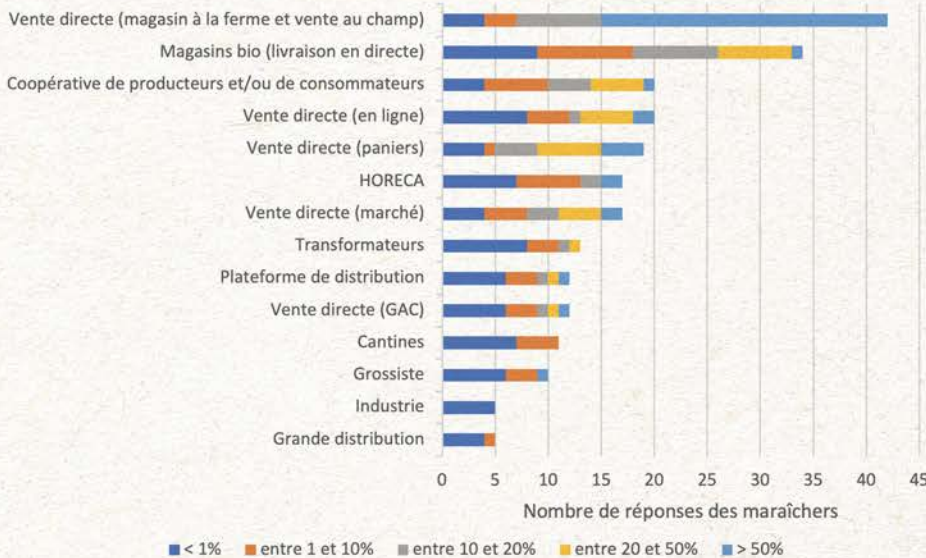
d'à côté, cela demande trop d'investissements (chambre froide, carburant et véhicule ou magasin à la ferme) et des heures de travail que je n'ai pas. »

« La clientèle se rabat vers les grandes surfaces et les solutions faciles et moins chères. Le modèle de vente directe est très

défavorisé en ce moment, et en cas de crise, le bio a du mal. »

Des témoignages peu rassurants pour le secteur, d'autant que la vente directe est le canal le plus usité par les maraîchers pour écouler leur production comme indiqué dans le sondage ci-dessous.

Volumes de ventes par canaux de distribution



8 maraîchers ont répondu qu'ils ont un volume de ventes inférieur à 1 % par vente directe (en ligne). Ce canal représente plus de 50 % des ventes chez seulement 2 maraîchers

L'amertume est perceptible. « Beaucoup de travail pour des revenus modestes. Beaucoup d'efforts et peu de soutien en retour. » « La saison 2021 a été extrêmement difficile. Mildiou dans les pommes de terre, arrachage des carottes difficiles, désherbage des oignons qui a échoué... La qualité des produits n'était pas au rendez-vous... et le consommateur non plus. »

Évolution de la consommation bio

Qu'en est-il de leurs ressentis par rapport à l'avenir de la consommation bio ? 32 % des maraîchers sont (très) sceptiques, 25 % sont confiants et les autres sont mitigés (43 %).

« Le bio va souffrir à court terme à cause du pouvoir d'achat en berne. À long terme, je suis plus optimiste mais je crains que les petits ne soient laminés par les robots... »

Ces constats et incertitudes seraient-ils annonceurs de déconversions ? Peut-être pas à court terme, car cultiver en bio est, pour 77 % des répondants, d'abord une question de valeurs.

Mais, pour certains, réduire l'offre s'impose. « Pour ne pas avoir trop d'excédents, nous avons fortement réduit le maraîchage pour 2022. » (maraîcher) « Il est extrêmement

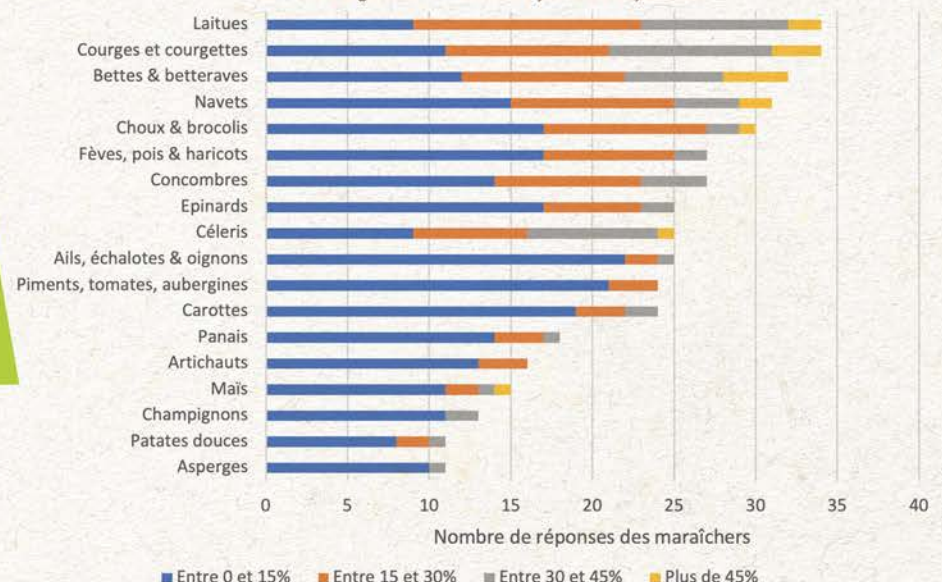
difficile de parvenir à maintenir plusieurs activités sur une ferme quand l'une d'elles (la vente) bat de l'aile. Nous avons fermé 2 magasins bio (petites épiceries de quartier fournies entre autres par notre ferme) ces 10 derniers mois [faute de clientèle] » (coopérative)

Caractérisation de la demande

Nous avons demandé aux maraîchers d'estimer leurs invendus (en pourcentage), par légumes, entre juin 2021 et juin 2022. Les résultats sont repris dans le tableau ci-contre.

8 maraîchers ont répondu qu'ils ont un volume d'invendus compris entre 15 et 30 % en fèves, pois et haricots. Un seul maraîcher a eu des invendus supérieurs à 45 % pour ses choux et brocolis.

Volumes des légumes invendus entre juin 2021 et juin 2022



Nous les avons ensuite interrogés sur les légumes les plus demandés.



Les carottes font partie des légumes les plus demandés chez 29 maraîchers. Les artichauts font partie des plus demandés chez seulement 4 maraîchers.

C'est en croisant les résultats de ces deux graphiques que l'on peut identifier les légumes populaires et impopulaires auprès des consommateurs. En effet, certains légumes sont invendus car ils sont hors calibre, moches ou produits en surquantité, et non parce qu'ils sont mal-aimés de la clientèle. Par exemple, les laitues, les courges et courgettes, ou encore les concombres, sont en haut de la liste des invendus. Or, ils sont aussi largement demandés par les consommateurs.

Les produits « gagnants », largement demandés et bien écoulés, sont les solanacées estivales, les carottes et les légumineuses. À l'opposé, ceux qui peinent à se vendre et qui suscitent peu d'intérêt chez le consommateur sont le navet, les bettes, les betteraves et les choux.

2. Les producteurs de légumes plein champ pour le marché du frais

Perception de l'offre et de la demande

Les producteurs de légumes plein champ pour le marché du frais sont les plus inquiets. Leur réponse est sans équivoque : la demande est inférieure à l'offre. Le marché serait même « hypersaturé ». « Nous sommes quelques

gros producteurs à nous en sortir malgré le contexte très difficile. Nous n'osons pas imaginer ce que les plus petits producteurs doivent traverser. »

« Pour augmenter nos débouchés, on a besoin de transformateurs locaux capables de brasser de gros volumes. » « Idéalement, il faudrait des acteurs qui recentralisent la demande, qui achètent des grosses quantités. »



Perception des producteurs de légumes de plein champ de l'offre et de la demande en bio

Extrême gauche (1) = offre inférieure à la demande

Extrême droite (5) = offre supérieure à la demande

Risque de déconversion

Ils sont relativement sceptiques quant à une évolution positive de la consommation bio. Le risque de déconversion est présent ; plusieurs agriculteurs y réfléchissent déjà.

« La déconversion n'est pas encore à l'ordre du jour mais il faudra peut-être y penser. Au final, c'est le consommateur qui décidera. » (Producteur plein champ – frais)

« J'ai beaucoup de crainte sur le pouvoir d'achat et donc la consommation bio. J'hésite même à diminuer les surfaces bio l'année prochaine, surtout vu la demande en conventionnel pour les grandes cultures (froment, pomme de terre, betterave...). » (Producteur plein champ – frais)

« Je me pose actuellement la question d'arrêter la production en mode bio, ce que nous ferons déjà sur l'une de nos deux fermes en fin d'année. » (Producteur plein champ – frais)

Demande en hausse de légumes

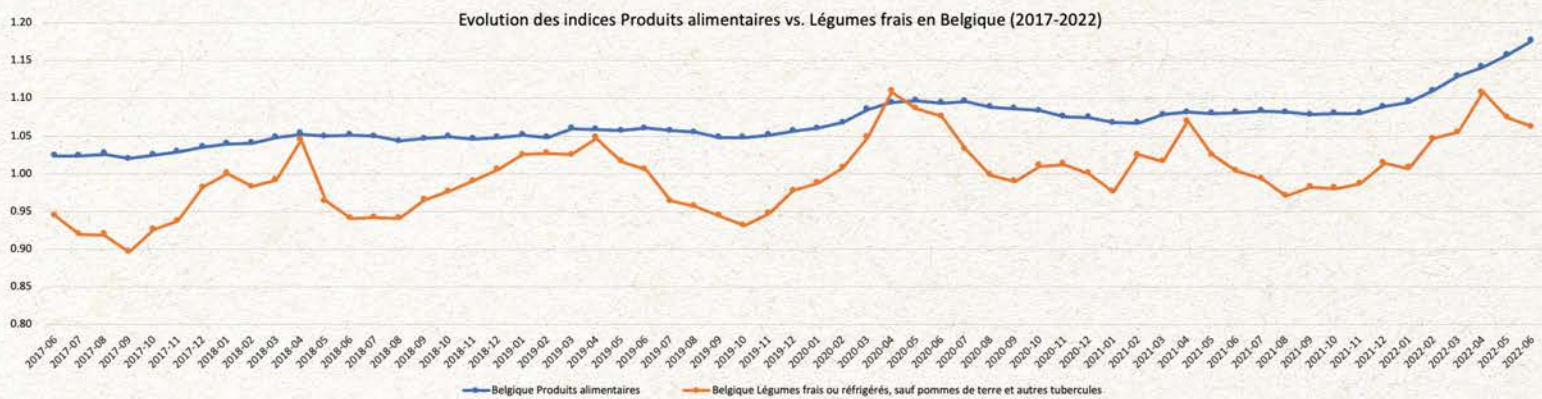
Vu la conjoncture, il n'y a pas vraiment de demande « en hausse » pour l'un ou l'autre légume, sauf pour la chicorée (qui est une astéracée). La demande reste relativement présente pour l'ail, l'échalote, les oignons.

Baromètre des prix

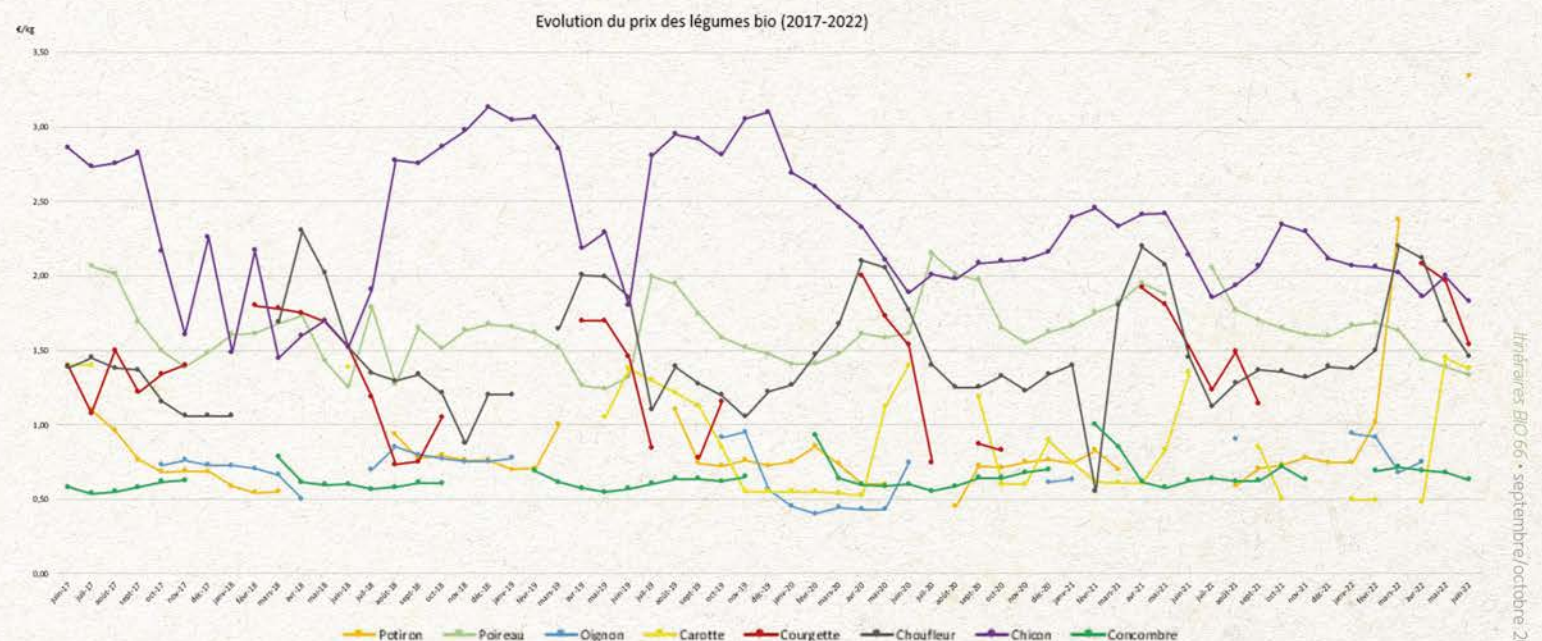
Le tableau ci-dessous reprend l'évolution de deux indices de prix¹ entre janvier 2017 et juin 2022 (source : Eurostat/BE – 2015=100).

1. En bleu, l'indice « Produits alimentaires »

2. En orange, l'indice « Légumes frais ou réfrigérés sauf pommes de terre et autres tubercules »



Si on compare les prix de juin 2017 et ceux de juin 2022, les prix des **produits alimentaires** ont augmenté d'environ **15 %** alors que les prix des **légumes frais** ont pris 12 %. Observons maintenant l'évolution des prix de huit légumes bio entre juin 2017 et juin 2022. Aucun n'a augmenté de 12 ou 15 %. Par exemple, le prix du chicon a diminué d'1,03 €. Les prix du concombre, chou-fleur, courgettes et carotte sont restés relativement stables.



Source : <https://landbouwcijfers.vlaanderen.be/marktinformatie>. Ce site est géré par l'administration flamande. Il donne les prix de certains légumes bio par semaine. Les prix indiqués sont des prix moyens, calculés à partir de ceux obtenus par les criées affiliées à la VBT (association des coopératives horticoles belges).

¹ L'indice des prix à la consommation est un indicateur économique qui a comme vocation première de mesurer, de façon objective, l'évolution, au cours du temps, des prix d'un panier de biens et services, achetés par les ménages, et censé être représentatif de leur consommation. L'indice est déterminé mensuellement à l'aide de la valeur de ce panier. L'évolution des indices montre l'évolution du coût de la vie pour les ménages (https://www.belgium.be/fr/economie/informations_economiques/indice_des_prix)

3. Les producteurs de légumes plein champ pour l'industrie

Perception de l'offre et de la demande

Les producteurs de légumes pour l'agro-industrie sont les mieux lotis mais craignent que le vent ne tourne. « *La demande est relativement stable, suffisante pour écouler notre production. On pourrait encore augmenter légèrement nos surfaces mais il n'y a plus de place pour des nouveaux producteurs.* »

Comme leurs confrères pour le marché du frais, ils ont fait le choix du bio par souci environnemental mais aussi pour avoir une offre qui corresponde aux attentes des acheteurs. Aujourd'hui, cette demande est moins franche. Les déconversions ne sont pas à l'ordre du jour mais les conversions sont ralenties.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, la révision des prix pour les contrats de 2023 est en cours de réflexion. Selon nos informations, les prix vont être augmentés.



En conclusion

Je tenais à terminer cet article en remerciant les nombreux·ses producteurs·rices qui m'ont livré leurs témoignages, ingrédients indispensables à l'écriture de ce baromètre. Leur enthousiasme, pour aider la filière, confirme, une nouvelle fois, la solidarité entre les acteurs du secteur bio.

PORTRAIT



Invent'terre

Audrey Warny, Biowallonie

Du 20 au 26 juin avait lieu la première édition du Festival Nourrir Verviers, organisé par le RATAV (Réseau Alimentaire Terre de l'Arrondissement de Verviers) et la coopérative Invent'terre. L'événement traitait de la transition alimentaire, écologique et sociale sur les 20 communes que compte l'arrondissement verviétois francophone. Au programme : des moments d'échanges avec des producteurs et artisans locaux, plusieurs balades et visites guidées, des ateliers culinaires, conférences, projections de documentaires et tant d'autres animations.

Ce Festival a été l'occasion de rencontrer Sidney, responsable des activités de maraîchage pour Invent'terre. Il a accepté de me montrer ses cultures et de me raconter l'histoire de cette coopérative.

Invent'terre est une coopérative citoyenne à finalité sociale, lancée en 2018. Son but : « créer des modèles de production alternatifs durables qui participent au développement de la souveraineté alimentaire de Verviers ». En devenant coopérateurs, les consommateurs marquent leur adhésion à ces vœux de qualité alimentaire et de lien social entre producteurs et mangeurs.

Carte d'identité et tour d'horizon

Invent'terre mène plusieurs activités guidées par un fil rouge : la coopération entre acteurs.

La première activité, c'est la production d'une alimentation de qualité et biologique. Pour cultiver des fruits et légumes qui « font du bien au corps », la coopérative s'est installée sur les Champs Al'Trappe en 2018, aux côtés de Franz Rieks, lui aussi maraîcher bio depuis 1984. Franz a accepté de partager son terrain, son matériel et sa précieuse expérience, en échange d'une aide ponctuelle sur certains chantiers. Ce partenariat « win-win » a inspiré la seconde activité : le laboratoire d'innovations.

Le laboratoire d'innovations vise à aider et à préparer de nouveaux maraîchers à s'installer. Ce projet a pris le nom d'« Espaces'ter ». Les porteurs de projet, appelés « cultiv'acteurs », disposent d'une bande de terrain pour s'exercer et bénéficient des atouts de la coopérative : complémentarité et solidarité entre maraîchers, mutualisation des canaux de distribution et intégration au sein d'une communauté de professionnels.

La troisième activité, c'est la formation par le travail. Sidney est entouré de deux travailleurs engagés sous le statut « article 60 » qui, en contrepartie de leur aide, sont formés au métier de maraîcher. De plus, les lundis, des personnes porteuses d'un handicap apprennent les pratiques horticoles tout en donnant un coup de pouce sur le terrain. Enfin, des stagiaires issus du programme « Service citoyens » viennent aussi prêter main forte en échange d'une expérience qualifiante.

Offre et singularité

Sur l'échoppe au champ comme sur le e-shop en ligne¹, vous trouverez les fruits et légumes cultivés par Sidney et bien d'autres merveilles ! La gamme est complétée par les productions d'autres agriculteurs et artisans locaux, achetées via la plateforme de distribution « Terre d'Herbage », un outil développé par le RATAV. La coopérative profite aussi de sa proximité avec Franz Rieks pour distribuer une partie de sa production. Pommes, poires, cerises, produits d'épicerie, boissons, plants à repiquer et plantes décoratives sont disponibles à la même adresse ! Si vous en avez l'occasion, lors d'une journée portes ouvertes par exemple, je vous conseille de découvrir la grande serre de verre de Franz. C'est un écrin végétal étonnant. On y trouve des figuiers, bananiers, poivrier roses et d'autres surprises !

Quels ont été les impacts de la hausse des prix de l'énergie et d'autres intrants ?

« Nous avons dû revoir légèrement à la hausse le prix minimal d'un panier pour une livraison gratuite et le prix de la livraison, si ce chiffre n'est pas atteint. Sinon, nous sommes peu dépendants de ce genre de consommables. », nous confie Sidney.

Débouchés

Le mot d'ordre d'Invent'terre pour maximiser ses débouchés : diversifier les canaux de vente ! Ça permet de toucher des clientèles différentes et d'écouler quasiment la totalité de la production. L'un ou l'autre débouché n'est pas « mieux » qu'un autre ; c'est la combinaison de ceux-ci qui est la clé du succès.

1. Vente directe au champ les vendredis ou via l'e-shop (commande en ligne avec livraison en point de dépôt ou à domicile deux fois par semaine). L'acheteur peut choisir ses produits à la pièce ou souscrire un abonnement de paniers.
2. Vente à des restaurateurs.
3. Vente dans plusieurs épiceries locales.
4. Vente via « Terre d'Herbage ».
5. Vente lors des Marchés de la Belle Saison, un marché estival de producteurs locaux sur la place Saint-George de Limbourg.

Le regret pour le moment : ne pas encore avoir d'acheteurs publics, comme des écoles, crèches, CPAS ou hôpitaux.



¹ inventterre.be

Demande

Sidney constate une demande enthousiaste pour les variétés de légumes inhabituelles que l'on ne trouve pas dans les grandes surfaces. Les restaurateurs expriment parfois quelques demandes spécifiques qu'ils se réjouissent de produire pour eux.

Les légumes les plus rentables sont les légumes, les tomates, les courges et les concombres.

Fréquentation de la clientèle

Lors du covid, les ventes ont — comme dans de nombreux endroits — explosé. Depuis, l'activité commerciale s'est stabilisée. Les quelques semaines et mois qui suivirent les inondations de juillet 2021 étaient plus creuses, tant les habitants étaient occupés à réhabiliter leurs habitations. Mais, dernièrement, les clients se font à nouveau plus nombreux.

Comment voyez-vous l'évolution de la consommation en légumes ?

« L'alimentation saine a le vent en poupe. Nous nous réjouissons qu'elle revienne au cœur des préoccupations citoyennes, mais

la communication agressive des grandes surfaces et enseignes "low cost" peut faire du mal aux petits producteurs. Elle parvient à détourner des consommateurs qui auraient pu se tourner vers une production locale beaucoup plus raisonnée. Il faut donc continuer à travailler, à l'échelle locale, sur la communication vers les citoyens pour les convaincre que oui, il faut manger plus de légumes et de fruits, et oui, ces aliments peuvent venir du champ à côté de chez eux. »

Quel serait le coup de pouce idéal de la Wallonie pour vous aider ?

« Large et vaste question ! Un bon point de départ serait d'exiger une transparence totale des supermarchés quant à la provenance de leurs produits. Il faudrait aussi revaloriser le statut de producteur local. Il y a bien un statut d'"artiste" qui est en discussion au gouvernement. Pourquoi pas un statut de "producteur local" qui doit aussi faire "son chiffre" sur une production basée sur quelques mois et des conditions de production bien souvent incertaines. Oserais-je parler de revenu garanti ? Il y a tant et tant de pistes. »

Quelles sont vos perspectives pour la coopérative ?

« Pérenniser les emplois actuels, en créer d'autres, au rythme des saisons et accompagner d'autres porteurs de projets, continuer à produire une alimentation saine, de qualité, bio et de saison, et continuer à faire rayonner les valeurs d'Invent'terre sur le territoire de Verviers. »

Dans tous les cas, Sidney a le sourire aux lèvres et se sent bien dans son activité. Le maraîchage est une passion, et le bio, une conviction !

Contact

Invent'terre SCRL
Champs Al'Trappe : Route de la
Ferme brûlée, 4 - 4830 Limbourg
+32 (0)492 94 42 96
info@inventterre.be



Terrateck

Matériel de récolte pour exploitation maraichère



Distributeur Terrateck
www.ferauchetgillet.be
0470/655.711

Terrateck vous propose un très large choix de matériel de récolte : brouettes et chariots manuels et électriques, sacs et harnais de récolte, couteaux et ciseaux de récolte, et bien d'autres produits indispensables pour votre exploitation.

> terrateck.com



+33(0)3 74 05 10 10
contact@terrateck.com

Nouveau
produit
2022

SideSonic

LE TRANSLATEUR AUX MULTIPLES QUALITÉS



Passage
de prise de force

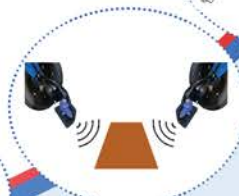


Divers modes de
guidage



Caméra

Tâteurs



Ultrasons

Manuel



Constructeur

www.agrivaux.be

info@agrivaux.be

0032 474 97 40 54

Distributeur France

www.innovgps.fr

info@innovgps.fr

0033 3 62 02 60 80

INNOV. GPS
Le partenaire de votre réussite

Baromètre des filières arboricole et petits fruits

Mélanie Mailleux et Audrey Warny, Biowallonie

Filière arboricole (pommes et poires)

Fin 2021, des productions arboricoles bio (excepté les vignes) étaient recensées chez **162 producteurs wallons**. Parmi ceux-ci, 52 producteurs (hors noyers et noisetiers) possèdent des arbres basse-tiges, soit 167 ha et 112 possèdent des arbres haute-tiges, soit 211 ha. Les arbres haute-tiges sont de plus en plus plantés comme source de diversification et en aménagement de parcours d'animaux par exemple.

Les fruits secs de type noix, noisettes et châtaignes sont des fruits de plus en plus demandés. En 2021, **19 producteurs ont des noyers et noisetiers, soit 90 ha** (basse-tiges et haute-tiges confondus). Les **vignes** ont également la cote, car **45 producteurs** ont une production de raisins, soit 165 ha.

En collaboration avec la SoCoPro, le prix consommateur du kg de pommes bio a été recensé tous les mois au sein de trois enseignes de la grande distribution, depuis janvier 2021. Ce dernier a augmenté de **28 % par rapport à janvier 2021**. Pour la poire bio, le recensement était plus discontinu et nous n'avons le suivi du prix que pour une seule enseigne.

Les producteurs wallons émettent des craintes quant au volume de poires bio qui va arriver sur le marché à la suite des conversions de gros producteurs flamands l'année dernière. Selon un acteur, les producteurs flamands ne sont pas vus comme des concurrents et leur production pourrait justement permettre d'augmenter la part de poires bio belges sur le marché belge. De plus, selon Bioforum, le surplus de poires sera compensé par l'export. La poire est plus difficile à produire en bio. Certains acteurs wallons réfléchissent à diminuer leur production. On constate que la proportion de poiriers par rapport aux pommes, dans un verger bio, est de maximum 25-30 %.

À l'heure où nous rédigeons ce baromètre, les fruits sont toujours sur les arbres et les producteurs attendent que les récoltes soient au frigo avant de se positionner sur une éventuelle augmentation du prix de vente. Les premières récoltes débiteront aux alentours du 25 août. À première vue, les pommes ont l'air de bien se comporter même si un peu d'eau est espéré. Au niveau des poires, le volume récolté sera plus faible cette année.

Selon Bioforum, en pommes bio, la demande en Jonagold serait inférieure à l'offre. **Il y a donc actuellement très peu de place pour un producteur qui se lancerait dans la production de Jonagold bio**. De plus, les fruits restent parfois longtemps au frigo avant d'être vendus, ce qui altère leur qualité. Afin d'avoir une continuité dans la structure et le goût, certaines enseignes importent des Jonagold et Gala d'Italie, par exemple.

En vente directe aux particuliers, aux magasins spécialisés ou aux coopératives de circuit court, **la demande en fruits du verger est bien présente et souvent supérieure à l'offre**. Un acteur va par exemple arracher 2 ha pour replanter 5 ha de fruits. Un autre nous indique que l'offre n'est pas à la hauteur de la demande et qu'il pourrait produire beaucoup plus sans aucune difficulté pour vendre.

L'augmentation des coûts, et notamment de l'énergie, se ressent au niveau des infrastructures de transformation comme les pressoirs où la transformation des fruits en jus nécessite souvent une pasteurisation, procédé énergivore. Un producteur ayant un pressoir a en effet dû augmenter le prix de ses jus fin juin. Cette augmentation devra peut-être être répercutée sur le prix des fruits qui doivent être conservés au frigo durant plusieurs mois.

Filière petits fruits

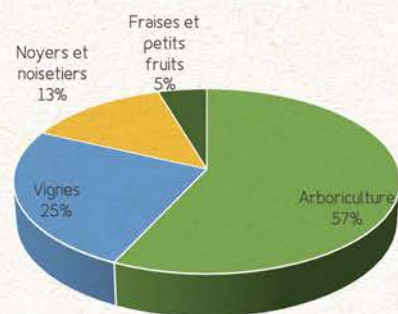
En 2021, **les fraises et petits fruits bio représentent 5 % des cultures fruitières bio en Wallonie**. Ils atteignent 31 ha (+2,1 ha en 2021) dont 29 % est en conversion en 2021.

Les informations qui suivent sont issues d'un sondage électronique, mis en ligne du 6 au 19 juillet 2022. Il permettait aux producteurs de petits fruits — à titre principal ou accessoire — d'exprimer les tendances du marché. Au total, 26 répondants nous ont livré leur témoignage. La majorité d'entre eux sont des maraîchers. Dix d'entre eux proviennent du Hainaut, six sont de Liège, cinq sont originaires du Brabant wallon, trois viennent de Namur et deux sont Luxembourgeois.

Cette année, les groseilles avaient la cote ! Leurs baies étaient fortement demandées par les acheteurs. En **deuxième position, nous retrouvons les bleuets¹, suivis de près par les fraises, les cassis et les physalis**. La demande est moins marquée pour les airelles et canneberges. En général, le client recherche ces produits lorsqu'ils sont de saison plutôt qu'en primeur.

Malgré une demande prégnante, tout n'est pas toujours écoulé. Le printemps 2022 a connu une production foisonnante de fraises sucrées sur une courte durée. Notre gourmandise n'a pas suffi à éviter les invendus de fraises. Quelques framboises et groseilles sont restées sur les étals aux côtés des mûres et myrtilles.

Figure 1 : Répartition des cultures fruitières bio en Wallonie en 2021



FRUITS	2019 (ha)	2020 (ha)	2021 (ha)	ÉVOLUTION 2020-2021
Arboreticulture fruitière (hors fruits secs)	269	319	378	+59 ha
Vignes	98	132	165	+33 ha
Noyers et noisetiers	59	70	90	+19 ha
Fraises et petits fruits	27	29	31	+2 ha
Total	452	550	664	+114 ha

Avant les filières animales, petit focus sur l'alimentation du bétail

Bénédicte Henrotte, Biowallonie

Le prix des matières premières, destinées à la fabrication d'aliments pour le bétail, a atteint des sommets jamais vus sur les marchés, tant en conventionnel qu'en bio. Les approvisionnements ont été compliqués en raison du contexte sanitaire puis géopolitique. Début d'année, il y avait des ruptures d'approvisionnement en soja, tournesol, tourteaux de lin... mais la situation semble se régulariser avec les récoltes en cours, sauf pour le tournesol, qui reste rare sur le marché.

Selon, les acteurs interrogés, le maïs bio a augmenté d'environ 45 % en un an, mais il a tendance à diminuer légèrement actuellement. Le soja a augmenté de 30 % sur la même période, mais il est 60 % plus cher qu'en juin 2020. Le prix du froment a également progressé de 60 % en deux ans.

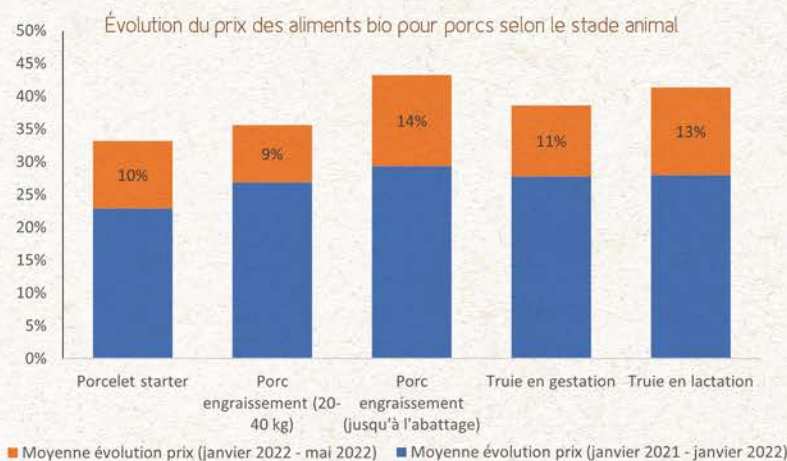
Même si la tendance devait être plus stable au niveau des prix des aliments composés fin 2022, des augmentations seront toutefois encore possibles, car les augmentations de prix des matières premières et autres frais n'ont pas encore toutes été répercutées.

Les fabricants d'aliments pour le bétail voient leurs ventes diminuer ce qui, en regard des volumes disponibles sur les marchés, permettra normalement de contenter tous leurs clients. Ils ne constatent pas encore de faillite mais certaines fermes recherchent encore plus l'autonomie (diminution du cheptel, autoproduction de céréales, moins de renouvellement en génisses laitières et on « pousse » moins les animaux). Certains arrêtent (pension anticipée : quelques cas en poulets de chair et pondeuses) ou ils augmentent la durée du vide sanitaire entre deux lots de volailles. En France, certains poulaillers seraient repassés en conventionnel. La situation est d'autant plus compliquée que les investissements sont récents. Les jeunes éleveurs sont beaucoup plus impactés et ceux qui avaient des projets retardent le moment de se lancer !

Les élevages les plus impactés sont ceux avec une ration riche en protéines, avec une phase d'engraissement et avec une faible autonomie alimentaire. Cette crise démontre, encore une fois, l'importance d'une alimentation animale régionale. La situation est historique et très préoccupante, surtout pour les élevages de poules pondeuses et de porcs, car ces filières n'ont pas encore ajusté le prix de reprise des animaux.

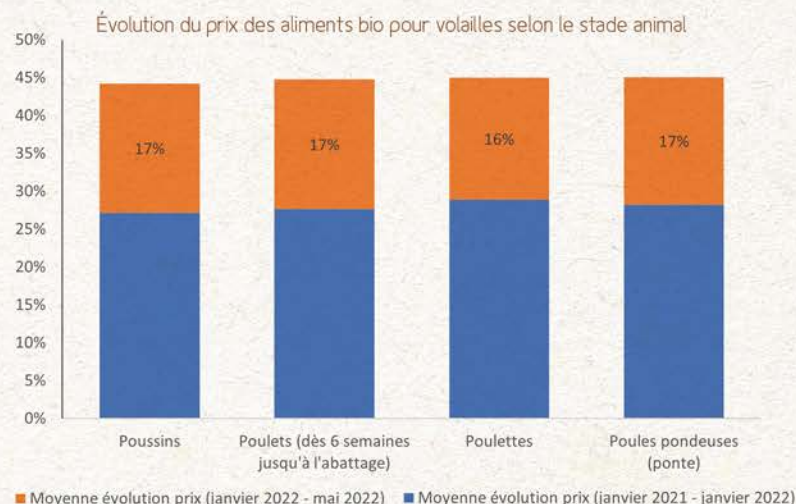
En porcs

En 2021, les prix des aliments pour porcins ont accusé une augmentation située entre +23 % et +29 % (moyenne basée sur deux fabricants d'aliments pour animaux). Entre janvier et mai 2022, selon le type d'aliments, les prix ont augmenté entre +9 % et +14 % (moyenne basée sur trois fournisseurs d'aliments pour animaux).



En volailles

Pour les volailles, l'augmentation pour 2021 tourne autour des 28 % (moyenne basée sur deux fabricants d'aliments pour animaux). Depuis janvier 2022, les aliments pour volailles accusent encore une augmentation d'environ 17 % (moyenne basée sur trois fournisseurs d'aliments pour animaux).



Un fabricant regrette de ne pas pouvoir utiliser d'acides aminés de synthèse (interdits en bio car fabriqués à base d'OGM), qui permettent d'augmenter la teneur en méthionine en diminuant la quantité de soja de l'aliment, ce qui évite le picage : constaté plus important en ce début d'année lors de l'entrée en vigueur (1^{er} janvier 2022) de la nouvelle législation, qui impose des rations 100 % bio pour les volailles adultes (+18 semaines) et porcs de plus de 35 kg. Depuis juin, en raison de l'indisponibilité de sources de protéines bio, causée par la guerre en Ukraine, un acte délégué permet aux États membres d'accorder une dérogation pour une durée maximale d'un an, de réutiliser des pulpes de pomme de terre comme source de protéines. Ceci permet de diminuer les quantités de tournesol (indisponible) et de soja, et de rééquilibrer les rations en protéines pour moins de perte et de picage.

Baromètre de la filière laitière

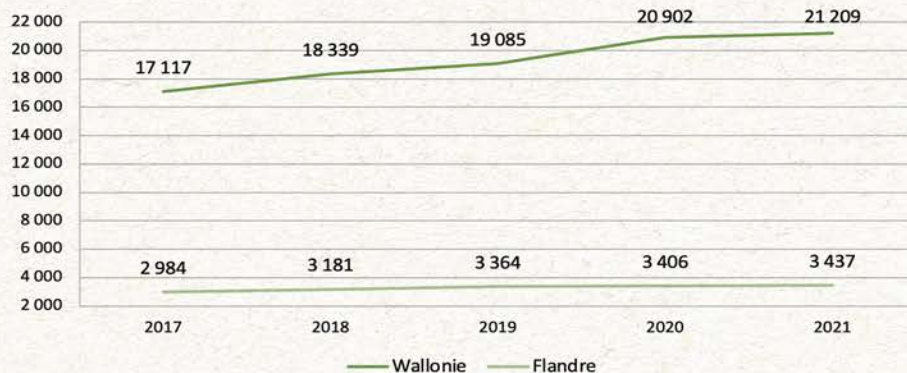
Sophie Engel, Biowallonie

Lait de vache

Cheptel bio en Belgique

Entre 2015 et 2020, la filière laitière bio était en expansion. En 2021, le nombre de vaches laitières bio a faiblement progressé avec **+1,4 %**, soit 338 vaches laitières bio supplémentaires qui sont traitées en Belgique par rapport à l'année 2020.

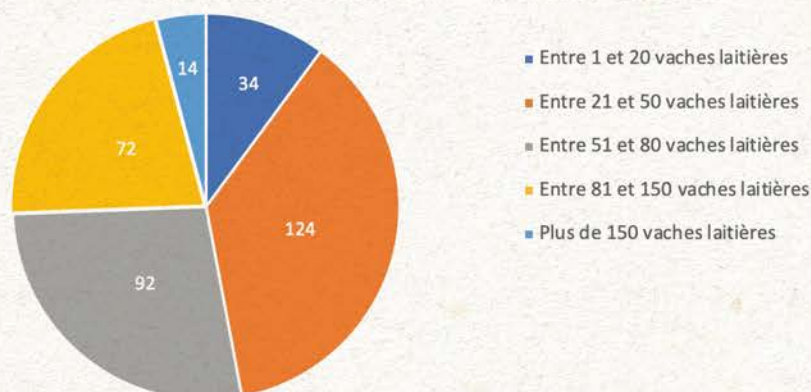
Figure 1 : Évolution du nombre de vaches laitières bio en Flandre et en Wallonie entre 2017 et 2021



Fermes laitières bio

En 2021, 336 fermes wallonnes détiennent des vaches laitières bio et leur cheptel est extrêmement variable d'une ferme à l'autre : certaines n'en ont qu'une, d'autres plus de 200. **Deux tiers des fermes laitières bio wallonnes en détiennent entre 20 et 80.**

Figure 2 : Nombre d'exploitations en fonction de leur cheptel laitier.



Coûts et prix aux producteurs

Comme indiqué en début de dossier, les coûts de production ont augmenté dans toutes les exploitations. Les fermes laitières sont plus ou moins impactées en fonction de leur autonomie alimentaire. Le prix du lait bio payé en ferme a mis plusieurs mois avant d'augmenter, contrairement au conventionnel. Durant plusieurs mois, les fermes ont eu d'importantes avances de trésorerie à réaliser afin de compenser l'augmentation des coûts de production. **Au mois de juin 2022, les prix du lait bio et du lait conventionnel étaient équivalents** : (moyenne des prix bio = 56,62 €/100l / moyenne des prix conventionnels = 56,54 €/100l). Comme nous pouvons le constater sur le graphique ci-contre, aux mois de mars et d'avril 2022, les prix bio et conventionnels étaient déjà équivalents et, au mois de mai, le prix du lait conventionnel payé aux agriculteurs était supérieur à celui du lait bio.

Figure 3 : Évolution du prix du lait bio et conventionnel (Source : Confédération belge de l'Industrie laitière)



La Confédération belge de l'Industrie laitière a commencé les relevés de prix bio, en janvier 2021. Nous pouvons constater que le prix du lait bio est resté stable et nettement supérieur à celui du conventionnel jusqu'en novembre 2021. **Le prix du lait bio est d'ailleurs stable depuis de nombreuses années, ce qui fait son atout !**

Consommation et demande

Les retours sont unanimes chez tous les acteurs, il y a une diminution globale de la consommation de produits laitiers. **Les ventes bio se tassent sur le territoire belge. Les acteurs parlent d'une diminution entre 10 et 20 % de leurs ventes.** Sur la période février 2021–février 2022, les produits laitiers bio perdent 9 % en volume vendu et 13 % en valeur d'achat (NielsenIQ).

Lait UHT, yaourt, crème, beurre, fromage... La diminution est identique sur toute la gamme de produits, aucun n'est identifié comme ayant une diminution de consommation plus importante.

La situation en Europe (source : Bioforum Vlaanderen)

Globalement, les tendances sont similaires dans tous les pays d'Europe.

Au niveau de la consommation de produits laitiers, le constat est identique dans plusieurs pays, celle-ci est en diminution. Ce phénomène diffère un peu en fonction de la situation du pays. En Allemagne par exemple, il s'agit d'une diminution globale de la consommation de produits laitiers. La diminution de consommation de produits

Évolution du secteur

Pour le moment, de nouveaux candidats pour le passage au bio sont peu nombreux au sein des laiteries.

Avec le prix peu attractif du lait bio, certains craignent même des déconversions. Une laiterie estime que pour que la production laitière bio reste attractive, le prix du lait bio devrait être supérieur à 60–70 €/100 l.

Au vu de la situation actuelle, une stagnation de la production de lait bio, voire même une diminution dans les prochaines années, est envisagée.

Une laiterie recherche toutefois de nouveaux coopérateurs pour pallier les futurs départs à la retraite.

laitiers conventionnels s'est fait ressentir dès mai 2021, alors que celle de la gamme bio est arrivée un peu plus tard à la fin de l'année 2021. En France, on note surtout une forte diminution de la demande en produits laitiers bio, au profit d'autres labels comme le lait de pâturage ou de montagne.

Au niveau de la production, on prévoit un manque de lait conventionnel qui va perdurer sur le moyen/long terme du fait de nombreux

départs en retraite d'éleveurs et du peu de repreneurs potentiels. Cette pénurie de lait va contribuer au maintien d'un prix élevé. Le prix du lait conventionnel a très fortement augmenté dans tous les pays européens. Le prix du lait bio a mis plus de temps à suivre la même tendance. Dans certains pays comme la France, où il y a une surproduction de lait bio, le prix bio a déjà tendance à diminuer. En règle générale, les laiteries mixtes offrent un prix bio plus intéressant à leurs éleveurs.

Lait de chèvre et brebis

Cheptel de chèvres bio

Le nombre de chèvres bio a doublé en cinq ans. Après une légère diminution en 2019 et une forte progression en 2020, la filière caprine a continué sa progression en 2021 (+14 %) avec 366 chèvres laitières supplémentaires. En 2021, 2804 chèvres laitières bio étaient traitées en Wallonie. Trente-six éleveurs possèdent au moins 10 chèvres bio.

Cheptel de brebis laitières

En 2021, en Wallonie 1.800 brebis laitières étaient traitées au sein de 25 fermes certifiées bio. Parmi ces 25 exploitations, 6 d'entre elles possèdent plus de 100 brebis, soit à elles seules un total de 1.082 brebis laitières. Dix élevages possèdent, quant à eux, entre 40 et 100 brebis laitières.

Consommation et demande de produits à base de lait de chèvre et de brebis

Les transformateurs qui ne possèdent pas d'élevage sont en demande de lait de chèvre et de brebis belge pour la transformation. Ils s'approvisionnent actuellement en partie à l'étranger.

Les **points de vente bio**, quant à eux, sont en recherche de **produits transformés belges**, particulièrement les produits au lait de brebis, car souvent les produits disponibles chez les grossistes sont d'origine française.

Une des difficultés, pour le lait de petits ruminants, est sa saisonnalité. Le pic de lactation (durant l'été) ne coïncide pas avec la demande (moins de consommation l'été avec les départs en vacances).

La demande des consommateurs reste très soutenue pour les produits à base de lait de brebis.

Baromètre de la filière viande bovine

Sophie Engel, Biowallonie

Le cheptel

Stable depuis 2017, le nombre de **vaches allaitantes a baissé de 10 % en 2021**. Cela s'explique en partie par la sécheresse de 2020 qui a poussé beaucoup d'éleveurs bio à vendre une partie de leur cheptel plutôt que d'acheter des aliments. La seconde explication de cette diminution de cheptel est que le marché de la viande bovine bio reste limité (l'offre est supérieure à la demande) et les prix payés aux producteurs sont trop faibles.

Production et coûts

Depuis début 2022, les prix de la viande bovine conventionnelle ont fortement augmenté, pour suivre l'augmentation des coûts de production, alors que ceux des races françaises bio ont mis plus de temps à suivre la même tendance. **Aujourd'hui, les prix en ferme, bio et conventionnels sont proches.**

La situation des éleveurs face à l'augmentation des coûts de production est très différente en fonction du modèle de production : **les plus autonomes sont plus sereins.**



Consommation et demande

Selon les canaux de commercialisation choisis, la demande se comporte différemment.

Les acteurs qui commercialisent leur viande bovine via les boucheries, ou la vente de colis, signalent que pour le moment **la demande reste stable malgré la hausse des prix qui s'est aussi répercutée sur le consommateur final. Les pièces nobles et le haché sont très demandés.**

En circuit plus long, il semblerait que les ventes aient diminué de 10 à 15 % au cours des six derniers mois. Les préparations de hachés sont les produits phares.

La Hollande est mentionnée par les acteurs comme un marché très dynamique (en bio et en conventionnel), ce qui entraîne des exportations vers ce marché.

Évolution du secteur

Aujourd'hui, la principale crainte mise en avant par le secteur est une **pénurie à venir d'animaux gras**.

Les raisons évoquées sont les suivantes :

- Les prix des animaux bio et conventionnels sont très proches.
- Une forte demande en haché conventionnel et bio : les vaches laitières et de réformes sont très recherchées et se font rares ; une partie des animaux bio partent pour

combler les besoins en haché dans le marché conventionnel.

- Un manque d'intérêt de certains éleveurs pour l'engraissement et la finition : les coûts des matières premières ayant fortement augmenté, et le marché étant en demande d'animaux pour des préparations de haché, certains éleveurs abandonnent l'engraissement. Les éleveurs qui continuent l'engraissement sont ceux qui ont des contrats avec des bouchers ou qui vendent en filière courte.

Conseils

Se préparer à la demande en animaux gras et travailler sur l'autonomie de sa ferme.

Nouveau règlement européen : des déconversions d'éleveurs à venir ?



En parallèle à un marché de la viande bovine bio complexe, pour certains, le respect des nouvelles règles européennes en vigueur pour l'élevage bovin aura un coût et/ou sera trop contraignant. **La fin des dérogations autorisant la finition à l'intérieur peut nécessiter plusieurs investissements, en fonction de la situation de la ferme. Il peut s'agir de la mise en place d'un parcours extérieur (coût), ou bien il faut trouver de nouveaux hectares de prairies (coût du foncier), ou encore diminuer son cheptel ou sa surface de céréales pour en faire des prairies (perte de rentabilité ?)...**

L'autre règle qui suscite beaucoup d'inquiétudes au sein de la filière est l'attache des animaux interdite pour les fermes ayant plus de 50 bovins adultes. De nombreux éleveurs craignent pour leur sécurité.



PORTRAIT

Beefriend : une coopérative au plus proche des bouchers !

Sophie Engel, Biowallonie

À la rencontre de Sébastien Chisogne et Christophe Toussaint, deux des fondateurs de la coopérative.

Beefriend est une jeune coopérative fondée en 2020 par cinq familles d'agriculteurs de la province du Luxembourg.

En s'unissant, l'objectif des éleveurs était de reprendre la main sur la valorisation de leur viande bovine et de mettre en lumière la qualité de leur travail et de leurs produits.

Des valeurs communes

En plus du cahier des charges bio, les éleveurs ont construit leur propre cahier des charges autour de **valeurs communes**, qu'ils s'engagent à respecter afin de fournir le meilleur à leurs clients. Parmi ces valeurs, nous retrouvons **le local et la contribution à l'économie belge**. Cette mesure commence dans les fermes avec la valorisation de leur terroir. En effet, l'alimentation des animaux est basée sur l'autonomie fourragère des exploitations, qui doivent produire **90 % de l'alimentation du bétail sur leurs terres** (céréales et herbes). Pour les 10 % restant, il s'agit de graines de lin. L'approvisionnement pour le lin se fait en priorité en Belgique (ou en France, si les conditions ne permettent pas un approvisionnement belge). Le **soja est interdit dans la ration**. Le caractère local s'exprime également à travers les acteurs de la filière qui travaillent tous dans une zone géographique délimitée. C'est ainsi que tous les animaux commercialisés par la coopérative sont nés, élevés, et commercialisés en Belgique. L'abattage est réalisé à Rochefort.

La commercialisation de la viande

Les débuts n'ont pas été si simples, comme pour de nombreux nouveaux projets, des réajustements ont été nécessaires afin de cibler au mieux l'offre avec la demande du marché.

Dans l'organisation, Christophe a naturellement pris le rôle de commercial et Sébastien, quant à lui, gère la facturation. Les deux amis de longue date nous expliquent que les premiers clients ont été acquis avec de l'audace et des dégustations ! Christophe et Sébastien prennent régulièrement leur



Libramont Ardennes
Éleveur
Charles
Toussaint

Libramont Ardennes
Éleveur
Christophe
Toussaint



Séviscourt Ardennes
Éleveur
Sébastien
Chisogne

camionnette afin de se présenter auprès des bouchers. Ils leur laissent quelques morceaux de viande à déguster, la qualité de celle-ci termine de convaincre les clients ! C'est ainsi qu'aujourd'hui, ils ont pu intégrer de prestigieuses boucheries bio ou non bio. Parmi les acteurs certifiés, leur viande se retrouve aux comptoirs boucherie de cinq indépendants dans les points de vente Biocap, Biostory et Biofagnes ainsi que dans la plus ancienne et réputée boucherie bio à Namur : La bouch'bio... Parmi les enseignes non certifiées, la viande Beefriend se trouve dans le comptoir du magasin Rob à Woluwe-Saint-Pierre, ainsi que chez six boucheries conventionnelles réputées.

La logistique

La coopérative a investi dans une camionnette réfrigérée. Les livraisons sont assurées par les éleveurs eux-mêmes, ce qui leur permet d'avoir de nombreux échanges avec les bouchers et d'avoir des retours sur leurs produits, afin de mieux cibler leur offre en fonction des besoins. Christophe explique : « *Nous travaillons avec une nouvelle génération de bouchers, certains envoient même leurs apprentis chez nous afin de voir comment nous travaillons dans nos fermes.* »

Ils livrent deux fois par semaine à Bruxelles et essayent de concentrer leurs clients sur l'axe Namur/Bruxelles.

Les produits proposés par la coopérative

Avec ses races rustiques différentes (Parthenaise, Rouge des Prés, Blonde d'Aquitaine, Limousine, Charolaise), un des atouts de la coopérative est sa diversité ! Certains bouchers sont attachés à une race alors que d'autres aiment varier en fonction des semaines ou des mois... tout le monde y trouve son compte ! Les bouchers peuvent commander la viande en demi-carrosse, en PAT (prêt à trancher) ou bien en pièces techniques. Afin de valoriser tous les animaux nés dans les fermes, ils proposent de la vache et du veau rosé pour valoriser les mâles. Christophe et Sébastien nous expliquent que ce dernier a été très bien accueilli par les clients. Étant proches de leurs bouchers, ils ont facilement pu expliquer les caractéristiques de cette viande. Les bouchers font ensuite le relais auprès des clients. Bien que les races proposées soient différentes, les éleveurs ont travaillé avec un nutritionniste afin de pouvoir proposer une ration spéciale adaptée à la finition des bovins. Le temps de finition dure entre six et huit mois.

Morceaux demandés et équilibre matière

Même si Beefriend ne constate pas spécialement une grande disproportion entre les types de morceaux demandés, il y a quand même une légère saisonnalité. Par exemple en été, pour les barbecues, la pointe et le déhanché sont plus demandés. En hiver, le 80/20 et l'américain sont un peu plus prisés. Les bouchers qui livrent des restaurateurs consomment plutôt de l'aloyau... L'équilibre carcasse peut être un casse-tête à gérer à certaines périodes. La coopérative a résolu ce problème en travaillant avec un acteur hollandais, qui leur reprend tout ce qu'ils ont en trop pour une filière bio. Ceci leur permet également de pouvoir dédier environ deux bêtes par semaine pour des pièces techniques. Ce qui intéresse fortement les bouchers lorsqu'ils sont en période plus creuse et qu'ils ne peuvent pas tout vendre. Cela leur permet de prendre seulement certaines pièces techniques.

Contexte des derniers mois et perspectives d'avenir

Lorsque l'on interroge Sébastien et Christophe à ce sujet, ils sont plutôt sereins, voici ce qu'ils nous expliquent : « *En amont de nos fermes, nous avons constaté des problèmes d'approvisionnement en lin principalement, les prix ont doublé. Il est encore difficile d'estimer réellement l'impact sur les rations, car nous sommes des fermes très autonomes. La ration est basée sur l'herbe mais nous utilisons les tracteurs pour "produire" cette herbe et le mazout a été multiplié par 3,5...* »

Les autres acteurs de la filière ont également été impactés par la hausse des prix de l'énergie : le prix de l'abattage a augmenté de 15 à 20 % et le prix de la découpe en PAT a augmenté de 8 cents/kg. Beefriend a dû répercuter ces coûts chez les bouchers. Pour compenser, les bouchers reprennent maintenant leurs abats afin de les valoriser. Ils sont contents car ils récupèrent un petit peu là-dessus.

« *Nous sommes satisfaits car la consommation de viande est restée stable ces derniers mois.* »

« *À l'avenir, la volonté de la coopérative est de continuer à se développer sur les mêmes segments de marché et d'augmenter le nombre d'animaux abattus par semaine. Nous souhaitons également proposer de nouvelles races aux bouchers afin de diversifier encore notre offre. Sébastien commence à introduire quelques **Salers et Aubrac** dans son troupeau. Nous sommes d'ailleurs ouverts à la discussion, avec des éleveurs qui possèdent ces races.* »

Nous travaillons également à l'ouverture d'un point de vente à Libramont en partenariat avec un boucher. »

Contacts pour tout renseignement

Christophe Toussaint
0495/22 64 92
Sébastien Chisogne
0479/66 41 09



Baromètre de la filière porcine

Bénédicte Henrotte, Biowallonie

État des lieux des élevages porcins

En porcs, on observe une **relance de la filière depuis 2016**. Le secteur s'est professionnalisé et les porcs sont de bonne qualité. En 2021, le secteur porcin bio wallon a progressé de **+38 %**. Il y a **14.983 porcs gras bio wallons** qui ont été commercialisés en 2021. Cette forte progression s'explique par la forte augmentation du nombre de truies bio (**+308 truies en 2020**). En 2021, il y avait **1.112 truies bio** sur le territoire (augmentation de **+103 truies en 1 an**).

En 2021, on comptait **85 éleveurs** dont **44 naisseurs/engraisseurs**, **17** sont uniquement des naisseurs et **24** que des engraisseurs. On note une certaine disparité dans la taille des élevages, certains sont anecdotiques (centrés sur le circuit court/l'autoproduction), **21 éleveurs** ont moins de 5 truies et **33** moins de 50 porcs à l'engraissement.

Sur les **17 naisseurs**, il n'y a que **2 naisseurs** qui ont plus de 30 truies. Sur les **44 naisseurs/engraisseurs**, il y a **31 éleveurs** qui ont plus



de 5 truies. Parmi les **67 engraisseurs**, seuls **27** ont plus de 100 porcs à l'engraissement et **13** plus de 300 porcs.

En 2021, les porcs bio wallons sont élevés principalement dans les provinces de Hainaut (35 %) et de Luxembourg (34 %). Les 31 % restant sont répartis dans les provinces de Namur (15 %) et Liège (14 %), et très faiblement dans le Brabant wallon (3 %).

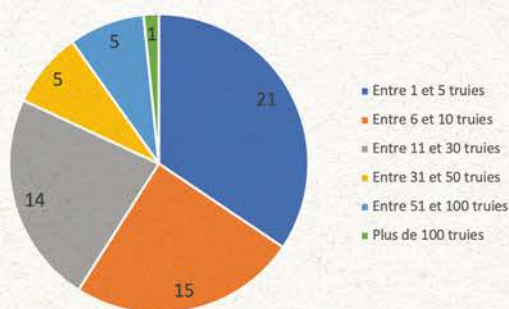


Figure 1 : Nombre d'éleveurs bio wallons selon le nombre de truies élevées en 2021 (total : 61 élevages).

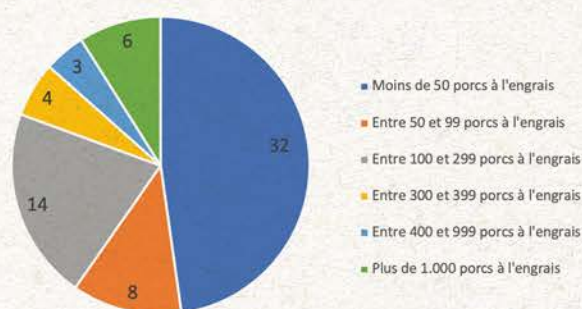


Figure 2 : Nombre d'engraisseurs bio wallons selon le nombre de porcs engraisés sur l'année 2021 (total : 67 engraisseurs).

Marché et rentabilité

En Wallonie, l'offre en porcs bio est passée de l'équilibre en début d'année, à légèrement supérieure à la demande depuis l'été. Il y a eu environ **480 porcs bio abattus/semaine** en Wallonie (hors vente directe), en mars 2022. En juillet, nous sommes à environ **370** (baisse d'environ 30 %). La rentabilité reste compliquée malgré une légère augmentation des prix de 10 à 20 cents/kilo carcasse : le prix est actuellement de **3,75 à 3,85 €/kilo carcasse**.

Cette augmentation ne suffit pas pour compenser l'augmentation du coût de l'aliment, de l'énergie, du prix des porcelets (même si beaucoup trop faible pour les naisseurs, +3 €),

du transport, etc. C'est la même chose pour l'abattoir, qui n'est pas capable de répercuter sur son prix client l'augmentation de ses frais : notamment pour l'énergie (transport des animaux, frigo, etc.). Les boucheries ont également leurs frais qui augmentent. Si toutes ces répercussions devaient être prises en compte dans le prix de la viande, les ventes diminueraient encore ! Il ne faudrait pas que cette situation s'éternise ! Le nouveau règlement avec 100 % bio dès 35 kg n'arrange rien. Pour le secteur, les règles de régionalité (avoir 30 % d'aliment régional¹) devraient être égales dans l'ensemble des pays limitrophes.

De plus, le ralentissement des chargements en porcs entraîne une perte plus conséquente (les derniers kilos coûtent plus cher, car l'indice de consommation des porcs plus lourds est plus important).

Le prix du porcelet n'a que très peu augmenté. Pourtant, les coûts de production augmentent aussi pour les naisseurs. Les porcelets sont plus difficiles à écouler car certains engraisseurs diminuent leur cheptel. Certains éleveurs tentent d'autoproduire une partie de leur alimentation, mais c'est un exercice parfois difficile car il faut éviter que les porcs ne soient trop gras et une baisse de productivité.

Quelques bonnes nouvelles

PQA recherche toutefois quelques petits éleveurs pour anticiper les départs à la retraite de leurs éleveurs. À l'import/export : il n'y a pas, comme certaines années, des porcs étrangers proposés sur le marché belge, ni à l'inverse des demandes pour nos porcs. Le prix des autres pays semble être assez similaire.

¹ Avant 1^{er} janvier 2022, le pourcentage d'aliment régional était de 20 %. En Wallonie, la région est une zone de 300 kilomètres autour de Spontin, centre de la Wallonie (source : AGW, en cours de validation). En Flandre, c'est toute l'Europe qui est reprise comme région. Chaque état membre a son interprétation.

PORTRAIT



Ferme Renaud à Hotton (Bourdon)

Bénédicte Henrotte, Biowallonie

Les circuits courts et l'autonomie, plus de résilience

Historique de la ferme

1973 : Joseph Renaud, crée sa ferme à partir d'une vache. Sa ferme s'agrandit petit à petit et il peut quitter son emploi de travailleur salarié. En 1986, il élève une quinzaine de vaches allaitantes et achète un quota laitier. En 1997, il passe officiellement au label bio sans changement majeur, car il travaillait depuis toujours dans cette philosophie. Malheureusement, en 2010, suite à la perte de nombreux hectares sur le domaine du camp militaire, Joseph est contraint de vendre son quota laitier et de prendre sa pension. Son fils Fabian s'est battu coûte que coûte, avec le soutien de la coopérative «Terre-en-vue», pour sauver la ferme, en louant une terre d'environ 10 ha. Ce qui a permis de redynamiser la ferme.

Depuis 2014, Fabian, aidé par sa femme Anne Lejeune, offre dans son magasin, une large gamme de produits frais de la ferme et d'autres produits de la région. Actuellement, ils hébergent une trentaine de cochons, une cinquantaine de bêtes de race Blonde d'Aquitaine, 10 vaches Montbéliardes (le lait est valorisé en fromage frais, yaourts, crème, beurre et lait cru), 2 bandes de 35 poules (d'âge différent pour changer une bande à la fois et toujours avoir des œufs) et un poulailler de 100 places pour l'engraissement de poulets.

Recherche d'autonomie

Les bovins viandeux sont élevés pendant environ 24 mois à la ferme avec du foin, de l'ensilage d'herbes, des céréales de la ferme, un tout petit complément d'engraissement de 200 kg/bête et un complément en minéraux. La ferme est encore une des rares fermes à laisser téter les veaux. Leur nourriture est essentiellement le lait de leur mère, du foin et un petit complément de céréales. Les porcs sont nourris avec des céréales bio cultivées sur leurs terres et une partie est achetée chez une agricultrice de la région. Ils bénéficient également des sous-produits de la transformation du lait de la ferme. Les vaches

laitières sont nourries d'herbe et de foin de la ferme avec pour seul petit complément 300 g/jour d'aliment acheté. Pour les volailles, ils achètent un aliment bio à un fabricant belge.

Leurs débouchés

La viande issue des animaux est vendue sous forme de colis sauf pour une partie des porcs (60 % part chez PQA) et pour les vaches de réforme qui partent chez un marchand. Les autres produits sont écoulés via leur magasin, ouvert le vendredi après-midi et le samedi matin. Le magasin comprend notamment une épicerie de produits en vrac, un coin boulangerie, un étal de fruits et légumes et un comptoir pour les fromages et autres produits laitiers. Leur clientèle est à 99 % locale et fidèle.

Les produits qui fonctionnent le mieux sont le beurre avec un pic de demande en été et les yaourts toute l'année. Pendant le confinement, ils ont observé une augmentation de la demande mais celle-ci est retombée. Grâce à quelques nouveaux clients fidélisés, la demande reste légèrement supérieure à la période précédant la crise. On entend beaucoup parler d'une réduction de la consommation de viande mais Fabian n'a pas constaté de diminution. Pour les colis, la demande reste stable.

Leurs forces et leurs faiblesses

Ils cherchent constamment à atteindre l'autonomie de leur ferme : utilisation maximale des composts (petit achat d'orgamine pour les céréales uniquement), recyclage du petit lait pour les cochons. Ils misent également sur la diversité au niveau de leurs animaux, la vente directe (clients fidèles), la qualité des produits et surtout la positivité... Joseph, qui continue à participer, dans la mesure de ses possibilités, à la vie de la ferme est aussi une aide précieuse.

Mais ils rencontrent certaines difficultés comme l'accès à la terre, les achats d'aliments volailles (le prix augmente), la charge administrative qui augmente sans cesse et est de plus en plus complexe (ce qui ne favorise pas la diversification) !

Les perspectives

Maintenir la rentabilité de la ferme ! Ce qui a le plus augmenté, ce sont les énergies (le coût de l'électricité a été multiplié par trois et on ne peut pourtant pas s'en passer). Maintenant, ils paient les livraisons à la ferme, c'est normal, mais nouveau ! Ils ont donc dû recalculer leurs prix de vente mais sans savoir réellement répercuter toute l'augmentation sur le client. Ils rongent donc leur marge bénéficiaire.

La vision de l'avenir de Fabian ? Il ne voit pas bien l'avenir : ils doivent consacrer trop de temps à l'administratif, avec des règles qui changent sans cesse et se complexifient. Pour reprendre son expression, Fabian se sent « *secoué comme un prunier* ». « *Il y a tout le temps de nouveaux documents à remplir, avec des sanctions, si l'on commet des erreurs. C'est une source de stress !* » « *De plus, tout s'informatise (déclaration PAC en ligne, échange par mails, QRcode...)*. Il n'y a plus de contact humain et de documents papier. On doit tout apprendre par nous-mêmes. » Pour Fabian, un appel téléphonique permet souvent de comprendre et de régler les questions plus rapidement !

Que faudrait-il faire en Wallonie pour améliorer la situation ? Il souhaiterait qu'on simplifie l'administratif et qu'on mette des aides en place pour accompagner les fermiers (par ex. pouvoir obtenir des renseignements par téléphone). « *Enfin, le mieux serait d'arrêter de faire des changements... !* »

Contacts

Grand Route 60, 6990 Bourdon (Hotton)
0470/55.58.04 ou 0470/57.43.78

Baromètre de la filière ovine

Bénédicte Henrotte, Biowallonie

En 2021, 263 éleveurs de moutons bio étaient recensés, dont une majorité élèvent de l'ovin de type viandeux.

En constante évolution depuis 2009, la **filière ovine** a augmenté de **+3 %** en 2021 et compte près de 26.000 ovins bio. Cette filière a plus que doublé son cheptel depuis 2013. 219 éleveurs ont au moins 10 ovins bio dans leur ferme, dont 108 élèvent plus de 50 ovins et 62 plus de 100 ovins.

Trois-quarts des moutons sont élevés dans les provinces du Luxembourg (51 %) et de Namur (25%). Les 24 % restant sont répartis comme suit : 12 % dans la province de Hainaut, 11 % dans la province de Liège et 1 % dans le Brabant wallon.

En agneaux, l'offre est saisonnière mais ne correspond pas à la demande des consommateurs (gigots à Pâques, issus d'agneaux de bergeries, et côtes pour les

BBQ en été). L'automne est également une période critique où l'offre en agneau d'herbage est généralement au rendez-vous, en même temps que le gibier avec qui il entre en concurrence.

Cette année, il n'y a pas eu assez d'agneaux pour Pâques car la lutte n'a pas fonctionné en juin. En revanche, il y a un léger surplus d'agneaux cet été, compensé par les BBQ.

En agneaux viandeux, l'augmentation du coût de l'aliment est directement répercutée sur le prix de reprise. Ce sont les abattoirs qui prennent les risques et le prix consommateur qui augmente. Il se vend autour de 9,5 €/kg carcasse pour 8 € en conventionnel. Attention que même si ce n'est pas encore vraiment le cas, les ventes d'agneaux pourraient diminuer.

Surtout que certaines boucheries achètent de l'agneau bio par défaut mais recherchent surtout de l'agneau local. De plus, même si les importations d'agneaux ont ralenti en raison du Brexit, maintenant, un opérateur a dû, pour répondre à la demande des supermarchés, acheter de l'agneau 20 % moins cher en provenance d'Irlande ou du Royaume-Uni. Attention donc avec l'augmentation du prix de l'agneau : il y a un risque de perdre certains débouchés. Il y a lieu de faire attention à la qualité des carcasses, ni trop grasses ni trop maigres, sinon elles ne sont pas ou peu valorisables. Or, pour diminuer les coûts de production, certains éleveurs pourraient se voir contraints de moins bien finir les agneaux, ce qui fournirait des carcasses moins bien conformées.



Baromètre de la filière avicole

Mélanie Mailleux, Biowallonie

Poulets de chair

Fin 2021, selon les données des organismes de contrôle, 139 éleveurs de poulets de chair bio étaient recensés en Wallonie. Parmi ces éleveurs, 63 % des éleveurs ont vendu entre 10.000 et 40.000 poulets bio sur l'année 2021. Sachant que la superficie maximale de l'unité de production ne peut dépasser 1.600 m² et qu'un compartiment ne peut contenir plus de 4.800 volailles, maximum 3 compartiments sont autorisés au sein d'une unité de production bio. Si l'on considère environ 4 lots sur une année, on constate que ces 63 % sont des éleveurs avec un bâtiment de 1 à 2 compartiments (figure 1).

En volailles de chair, les deux filières de commercialisation principales ont diminué leur production et réadapté leur planning, car elles observent une diminution des ventes. Le prix de reprise des poulets aux éleveurs ne fait qu'augmenter depuis début

2022, pour compenser d'abord la diminution de la production suite au changement de législation sur la densité¹, puis pour compenser l'augmentation du coût de l'aliment lié notamment à la crise ukrainienne. Mais cette augmentation ne tient pas compte de l'augmentation du coût de l'énergie pour chauffer les bâtiments, du coût du transport et du prix des poussins (augmentation de 15 % depuis janvier 2022). Les filières sentent qu'elles ont atteint leur limite en termes d'augmentation des prix et que la « panique » est de plus en plus perceptible chez les clients (magasins, distributeurs...).

La figure 2 représente l'évolution du prix de marché du poulet bio. Ce prix est issu du prix de vente moyen de trois abattoirs (deux en Wallonie et un en Flandre). En juin 2022, on observe une augmentation du prix de vente de +31 % par rapport à juillet 2021.

Figure 1 : Répartition des élevages selon le nombre total de poulets bio vendus en 2021

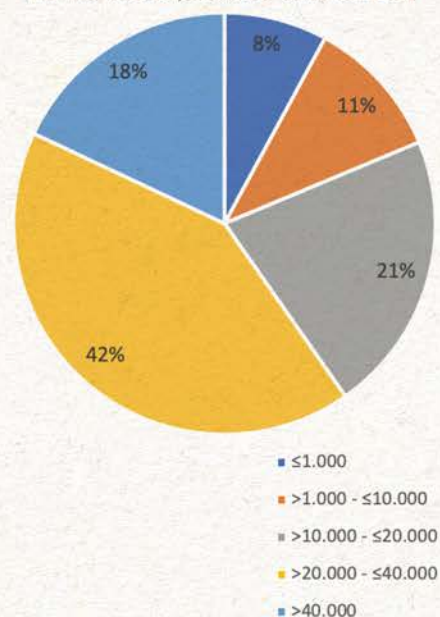
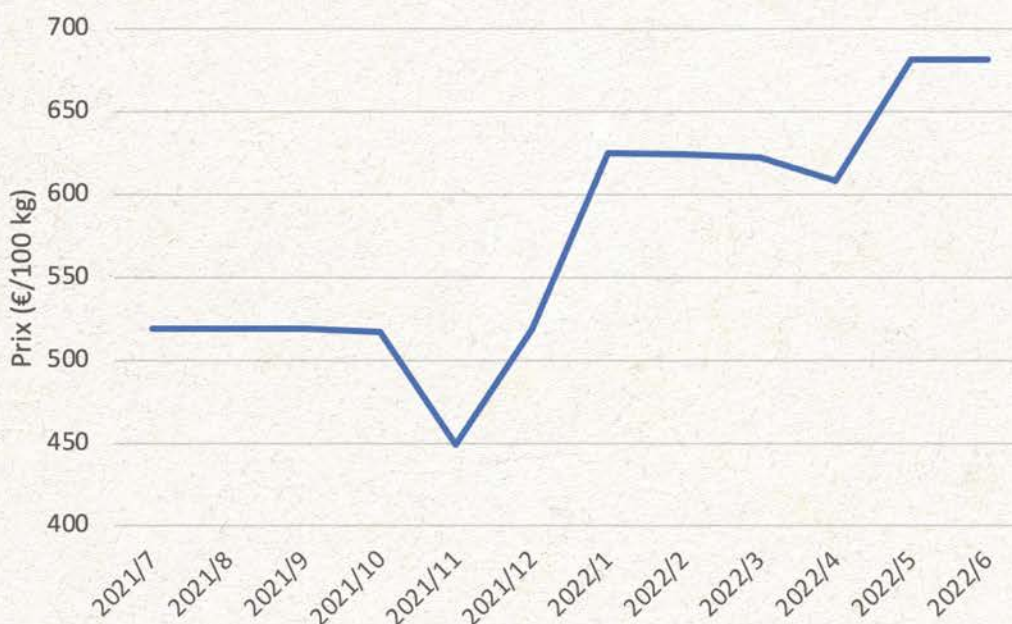


Figure 2 : Évolution du prix de marché officiel belge du poulet bio, en €/100 kg (source : Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - SPW ARNE, Direction de la Politique agricole)



¹ Depuis le 1^{er} janvier 2022, maximum 21 kg poids vif/m². Ce qui correspond à 8,5-9 poulets/m², contre 10 poulets/m² autorisés auparavant.

Deux acteurs majeurs sont actifs au sein de cette filière. Chez un de ces acteurs, une diminution de 20 % de la production est constatée. Une dizaine de poulaillers bio ont été transférés vers des filières de qualité différenciée et d'autres pensent également à changer leur fusil d'épaulé. Si les coûts de production continuent d'augmenter, des contrats vont devoir être stoppés. Le vide sanitaire de 12 à 14 jours normalement est actuellement de 21 jours. Le niveau des ventes est inférieur au niveau de l'année 2019 (avant covid). Lors de ses achats, le consommateur semble se réorienter vers la qualité différenciée. Cependant, depuis début juin, ce même acteur manquait de marchandises pour répondre à la demande mais avec les vacances d'été qui arrivent, à voir si cette

demande persiste. Le filet de poulet est le morceau qui se vend le moins bien. En effet, son prix s'élève à 27-28 €/kg. Un prix difficile à accepter pour le consommateur.

Chez un autre acteur, on ressent une diminution des ventes essentiellement dans les magasins bio et les magasins à la ferme. Le consommateur retournerait en grande distribution. Mais continue-t-il à acheter bio ? Les boucheries semblent mieux s'en sortir. Peut-être parce qu'elles achètent du poulet entier que le boucher découpe lui-même.

Au premier semestre 2022, les surplus de poulet étaient plus importants. Au sein d'un opérateur, ces derniers sont écoulés dans la filière conventionnelle. L'autre opérateur vise l'ouverture de son propre atelier de

conserverie pour transformer ses surplus et les écouler auprès des collectivités.

Selon un éleveur, suite à l'augmentation du coût de l'énergie, les éleveurs seront obligés de diviser leur poulailler en deux et de placer les poussins (jusqu'à trois semaines) dans une seule partie du bâtiment pour ne chauffer que cette partie.

En ce qui concerne les plus petits élevages, ils ne sont pas épargnés. Selon un éleveur, il faut augmenter le prix du poulet ou diminuer le coût de l'aliment, en augmentant son autonomie, ou en développant des partenariats avec des producteurs de céréales, de luzerne... Jusqu'à présent, il n'a pas augmenté son prix et a diminué sa marge. Les mois de juillet et août vont être difficiles mais les perspectives pour septembre sont bonnes.

Œufs

Fin 2021, selon les données des organismes de contrôle, 123 éleveurs de poules pondeuses bio étaient recensés en Wallonie. Parmi ces exploitations, 71 % possèdent moins de 1.000 poules pondeuses et **89 % ont moins de 10.000 poules pondeuses**. Treize éleveurs ont plus de 10 000 poules pondeuses. Parmi eux, seuls deux ont plus de 40 000 poules. De plus, un seul éleveur condense l'ensemble de ses poules sur un seul site d'exploitation. **On constate donc que l'élevage bio de poules pondeuses à grande échelle que nous montrent les médias ne représente pas la réalité de la production d'œufs bio belges.**

Depuis début 2021, le Département flamand de l'Agriculture et de la Pêche publie les prix de plusieurs denrées bio². Chaque semaine, le prix de gros moyen de 100 kg d'œuf est recensé auprès des centres d'emballage soumis à notification. Sur base de cette source, on observe que le prix de 100 kg d'œuf fin juin 2022 a augmenté de 5,5 % depuis janvier 2021. Cependant, depuis janvier 2022, la tendance est à la baisse (-2,7 %).

Figure 3 : Répartition des élevages selon le nombre total de poules pondeuses en 2021

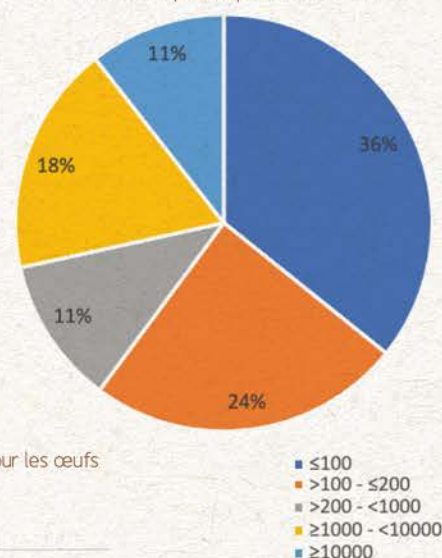


Figure 4 : Évolution du prix de gros moyen pour 100 kg d'œuf bio, prix moyens réalisés par les producteurs pour les œufs biologiques (M et L), exprimés en €/100 kg. Les prix sont ceux des centres d'emballage notifiés (source : Département Landbouw en Visserij — Landbouwcijfers : www.vlaanderen.be/landbouwcijfers)



² Département Landbouw en Visserij — Landbouwcijfers : www.vlaanderen.be/landbouwcijfers

Actuellement, la différence de prix entre un œuf bio et un œuf plein air est minime, voire inexistante. Le rapport qualité-prix n'a jamais été aussi bas. La plupart des éleveurs ont vu le prix de reprise de leurs œufs augmenter de 1 cent mais ce n'est pas suffisant, cela aurait dû être de 3 ou 4 cents, selon un acteur. Une diminution des ventes d'œufs bio se fait sentir. Le consommateur n'achète plus bio car il associe le bio à des produits plus chers. Et s'il souhaite des œufs bio, il a tendance à les acheter plus souvent en grande distribution. **Les éleveurs observent une augmentation des ventes chaque année jusqu'à présent. C'est la première année qu'ils observent une diminution.**

Pourtant, début juillet, nous avons comparé le prix de l'œuf bio pour une boîte de 6 œufs dans différents points de vente. Le prix moyen de l'œuf bio (tout type de point de vente confondu) est de 40,6 cents³. Si le consommateur a tendance à associer la grande distribution à un prix plus bas, on remarque que ce n'est pas toujours le cas pour les œufs bio. En effet, certaines coopératives de circuit court ou magasin bio proposent des œufs bio moins chers que dans certaines enseignes de grande distribution. Le prix de vente en direct sur l'exploitation est également un des plus bas. En effet, de plus en plus de producteurs vendent leurs œufs via un magasin à la ferme ou un distributeur. Nous avons également remarqué que la grande distribution ne joue pas toujours la transparence car nous avons constaté la **présence d'œufs bio français au sein d'une enseigne**, alors que le secteur nous indique que l'offre belge est largement suffisante pour répondre à la demande actuellement. Mais une surproduction d'œufs en France et aux Pays-Bas déstabilise encore le marché belge.

En ce qui concerne les poulettes futures pondeuses, la demande est très calme. Certains

éleveurs prolongent leur vide sanitaire et plus aucun nouveau projet ne se concrétise même si les éleveurs ont leur permis en main. En effet, le coût d'un nouveau bâtiment a augmenté de 30 à 35 %. Le prix des poulettes a augmenté de 1,30 € pour arriver à environ 9,30 €/poulette. **Construire un nouveau poulailler, aujourd'hui, est donc difficilement rentable.**

L'ensemble des éleveurs contactés s'accordent pour dire qu'il n'y a plus de place actuellement pour de nouveaux éleveurs de poules pondeuses. La production est largement suffisante et ils n'ont aucun problème à se fournir en œufs belges pendant le vide sanitaire. Un éleveur a même dû écouler une partie de ses œufs frais pour la consommation via la casserole, ce qu'il n'a jamais fait auparavant. La plupart des éleveurs accusent le coup et font le gros dos en espérant que cela passe. Ils augmentent légèrement leur prix et diminuent leur marge car ils craignent de perdre leurs clients s'ils augmentent trop leur prix. La crise actuelle aura, selon certains, l'avantage de freiner ceux qui voudraient se lancer. La période de juillet/août est souvent une période creuse au niveau des ventes mais certains éleveurs ont l'impression que ce sera moins catastrophique cette année. Septembre/octobre sera une période décisionnelle pour certains : augmentation des prix si nécessaire, arrêt de la production pour ceux qui possèdent un bâtiment rentabilisé...

À l'inverse, les éleveurs de poules pondeuses en poulaillers mobiles se réjouissent de la demande qui est toujours bien présente. Toutefois, comme l'ensemble des acteurs de la filière, ces éleveurs ont observé une légère perte de leur clientèle les obligeant à démarcher de nouveaux clients ou réduire leur potentiel de production. Le consommateur semble être plus occasionnel. Un éleveur a augmenté le prix de vente de son œuf de

10 % et un autre a diminué sa marge. Dans les deux cas, ils n'observent pas de surplus et les volumes de vente correspondent à leur production. Une organisation de producteurs d'œufs de pâturage a été lancée le 19 juillet dernier afin de rassembler les éleveurs avec poulaillers mobiles. Les membres actuels se réjouissent de développer ce mode de production et d'accueillir de nouveaux membres (voir l'article dans la rubrique « Nouvelles des régions »).

Au sein des plus gros élevages, l'introduction de la règle de l'alimentation 100 % bio pour les volailles adultes au 1^{er} janvier 2022 a généré des problèmes de picage et donc une diminution de la productivité dans certains élevages. Un éleveur nous indique que son taux de ponte est passé à 85-87 % alors qu'il était de 95 % avant la mise en application de cette règle. « *Soit on ne mettait pas cette règle, soit on l'appliquait complètement. Mais remettre en application la dérogation⁴ après cinq mois, c'est ridicule !* », nous confie-t-il. Il n'est pas contre cette règle mais il y a lieu de préparer l'éleveur et de proposer des alternatives avant d'appliquer une telle règle. « *De plus, il faut changer l'image du consommateur qui pense qu'une poule ne mange que du grain ! Une poule est omnivore !* »

Au niveau des poules de réforme, beaucoup d'éleveurs parviennent à les écouler entièrement ou en partie auprès des particuliers, parfois via des partenariats avec des communes. Certains opérateurs craignent un arrêt de cette solution. En cause, la mise en place du permis de détention d'un animal de compagnie dès le 1^{er} juillet. Mais ce permis s'appliquerait uniquement pour les animaux de compagnie et non à l'acquisition par un particulier de poules pour la ponte, selon le site du SPW.

Force et perspective du secteur avicole

Au niveau du secteur, l'ambition du plan bio d'atteindre 30 % de surface bio en 2030 doit surtout encourager les éleveurs actuels à continuer de produire bio, mais pas d'en inciter de nouveaux à le faire.

Concernant l'œuf, sa force est qu'il reste un produit de base produit localement en quantité

suffisante pour répondre à la demande. Il reste peu coûteux rapporté à la quantité de protéines dans l'assiette.

Plus-value du bio bien connue des consommateurs. Très peu d'éleveurs sont autonomes au niveau de l'alimentation des volailles mais on remarque que ceux-là s'en

sortent bien. Il en va de même pour les petits éleveurs qui ont moins de charges (par exemple, ceux qui font le choix de ne pas chauffer leur bâtiment).

³ Calculé sur base de 15 références (hors poulaillers mobiles) ⁴ Des suites de la situation en Ukraine, une extension des dérogations autorisant jusqu'à 5 % d'aliments protéiques non bio dans l'alimentation des porcs et volailles bio sans restriction d'âge ou de poids a été mise en œuvre en Wallonie, avec effet rétroactif à partir du 29 avril 2022.

PORTRAIT



Au sein du Pic-Vert, la production d'œufs se fait en circuit fermé

Mélanie Mailleux, Biowallonie

Maraîcher au sud de Tournai, à proximité de la frontière française, c'est par passion que Jelle se lance dans l'élevage de poules pondeuses. Un élevage en circuit fermé, depuis l'œuf jusqu'à la poule adulte.

En 2013, Jelle et Joline rachètent une ferme de 3 ha à La Glanerie, au sein de laquelle ils développent une activité de maraîchage, créent un verger et élèvent des poules pondeuses. Véritable passionné, Jelle décide d'élever des poules de race Braekel, ancienne race d'origine flamande réputée pour sa rusticité et son taux de ponte relativement élevé, pour une race non hybride (200 à 220 œufs/an, soit 60 à 70 % de taux de ponte). Le troupeau se compose d'une bonne centaine de volailles qui parcourent deux prairies aménagées de vergers hautes-tiges et de haies. Le poulailler n'est pas isolé et aucune lumière artificielle supplémentaire n'est apportée pour augmenter la ponte. De ce fait, un pic de ponte est observé entre février et fin juin/début juillet. Mais Jelle va au-delà de la production d'œufs pour la consommation. Chaque année, au printemps, il sélectionne les œufs à mettre à couver pour remplacer les poules en fin de période de ponte. Au départ, il a acheté quelques poules et coqs à l'extérieur pour éviter la consanguinité et favoriser la diversité de son troupeau. Il a également mis ses coqs Braekel avec des poules Leghorn (race anglaise également reconnue pour son bon taux de ponte) afin de maximiser le taux de ponte de son troupeau. Aujourd'hui, l'élevage est autonome et l'ensemble des animaux provient de l'exploitation. Le troupeau est composé de 10-15 coqs reproducteurs et des poules pondeuses qui produisent des œufs de bon calibre (60 g en moyenne).

Jelle travaille sans médicament et observe constamment son troupeau afin de toujours sélectionner les coqs et poules qui semblent en meilleure forme. Il fait également attention à l'esthétique. Au niveau des poules, il écarte les poules qui ont tendance à couver car une poule qui couve est une poule avec un taux de ponte inférieur. Ses poules commencent à pondre à partir de 25-30 semaines, puis il les garde durant trois années de ponte. Son idée est de séparer les plus vieilles poules et de sélectionner les œufs de celles qui sont les



plus productives en fin de ponte. Toujours dans un but de maximiser le taux de ponte de son élevage, même en fin de période de ponte.

Au printemps donc, Jelle sélectionne des œufs de bonne taille et de bonne forme, sans irrégularités à la surface. Ceux-ci sont mis à couver dans une couveuse achetée d'occasion avec la ferme des Coquelicots (qui a également un élevage en autonomie). Lors de l'éclosion, environ 50 % des œufs sont des mâles. Jelle sélectionne quelques mâles pour la reproduction, les autres seront élevés et abattus pour la consommation familiale. L'objectif n'étant pas de faire un élevage pour la viande. Une cinquantaine de poulettes serviront à remplacer des poules en fin de ponte. L'objectif de production de poussins puis poulettes pour la ponte est avant tout pour l'autonomie et la rusticité de son propre élevage. Il vend de temps en temps des poules ou poulettes prêtes à pondre à des fermes voisines qui sont dans cette même dynamique. Mais son but n'est pas de produire des poulettes prêtes à pondre pour la vente. Par contre, il est toujours possible d'acheter des œufs fécondés au printemps. Lorsque l'on aborde l'augmentation du coût de l'aliment, des intrants et de l'énergie, Jelle mentionne que le prix de son œuf est uniquement impacté par le coût de l'aliment, étant donné qu'il ne chauffe et n'éclaire pas son bâtiment et qu'il n'utilise pas d'intrant. Ses poules reçoivent $\frac{2}{3}$ d'un mélange pour poules pondeuses et $\frac{1}{3}$ de triticales. Elles ingèrent également une bonne partie de leurs besoins



alimentaires sur le parcours. Au niveau des débouchés, Jelle et Joline vendent leurs œufs en vente directe uniquement, soit dans leur magasin sur l'exploitation, soit via leur webshop, au prix de 50 cents pour les particuliers. Ils sont également agréés comme centre d'emballage depuis janvier 2022, ce qui leur permet de vendre leurs œufs aux restaurants et magasins de la région, notamment lors du pic de production où l'entièreté des œufs ne peut être uniquement écoulee dans le magasin. Le prix de vente en BtoB s'élève à 29 cents actuellement. L'idéal serait un prix rémunérateur de 35 cents pour faire face à l'augmentation des coûts de production. Un prix plus élevé qu'ailleurs, que Jelle et Joline expliquent à leurs clients : préservation d'une race rustique, faible densité (20 m² par poule), 25 cm de perchoir, valorisation des poussins mâles... Et l'explication de cette qualité est d'autant plus importante en cette période où le consommateur n'a d'yeux que pour le prix. En effet, depuis peu, ils accentuent leur visibilité, via les réseaux sociaux ou via l'achat d'une affiche placée en bordure de route pour ramener le consommateur à la ferme.

Contact

Jelle Jacobs et Joline Dewitte
Rue du Toupet, 6 - 7611 La Glanerie
0494/15.43.21
lepicrovert.bio@gmail.com

VITE!

REMISE IMPORTANTE
JUSQU'À ÉPUISEMENT
DE STOCK



Treffler-M@M Promoter

Kris Van Wynsberghe
+32 498 87 85 81
krisvw@gmail.com

TREFFLER Man@Machine

OrganicMachinery.net

MODULO2

TONNEAU MODULABLE (2500 L - 18000 L) À PRIX ATTRACTIF !



**Compatibilité avec
une large gamme
d'outils d'épandage**



**Train roulant
boulonné pour adapter
la balance du tonneau
en cas de montage
d'un outil arrière**



**Conception robuste
et légère avec un
centre de gravité bas
pour un excellent rapport
poids/maniabilité**



**Timon ouvert en « V »
abritant le système
de pompage afin de
le protéger**



SCAN ME



22B

JOSKIN



Visite d'essais

Préparation des semis d'automne

Patrick Silvestre, Biowallonie

À l'heure où nous écrivons, la moisson bat son plein dans de très bonnes conditions et de façon très précoce. Excepté dans les sols superficiels, les rendements semblent corrects et la qualité est au rendez-vous. La sécheresse est restée longtemps superficielle et la plupart des cultures ont profité de l'humidité du sous-sol. Il est déjà temps de penser aux semis d'automne.

Voici quelques recommandations qu'il n'est jamais inutile de rappeler

Choix variétal

Je vous recommande de prendre contact avec un conseiller technique de Biowallonie. Il pourra vous conseiller au mieux par rapport à votre situation.

Nous visitons chaque année plusieurs sites d'essais 100 % bio en Belgique et à l'étranger. Ceci nous permet de les comparer avec les situations en plein champ et de découvrir des nouvelles variétés.

Poids de mille grains (PMG)

La densité de semis se compte en grains/m². Connaître le PMG des graines est important pour avoir une bonne densité de levée. Prendre le temps de compter 1.000 grains fait partie de la réussite d'un semis.

Rappel : calcul de la quantité de grains à semer à partir de la densité de semis et du PMG :
 $(\text{grains/m}^2 \times \text{PMG}) / 100 = \text{kg/ha à semer}$.

Exemple : $(400 \text{ grains/m}^2 \times 50 \text{ g}) / 100 = 200 \text{ kg/ha}$.

Pouvoir germinatif ET force germinative

On parle souvent de pouvoir germinatif alors que la force germinative a aussi son importance.

Un test de germination n'est pas difficile à faire, même si les semences seront en bonne condition de levée. C'est déjà une information importante et nécessaire. Cependant, en condition réelle, parfois difficile comme l'année dernière (terre fort humide et froide, levées parfois très lentes...), des centaines d'hectares ont eu de gros problèmes de levée, qui ont nécessité de nouveaux semis au printemps ou des sursemis. Dans les deux cas, il y a eu une perte de rendement et des coûts supplémentaires !

• Ce n'est pas parce qu'un grain n'est pas germé sur pied avant la moisson que son processus de germination n'est pas entamé. On l'a constaté avec la mesure de l'Hagberg qui avait des valeurs faibles l'année dernière.

De nombreux cas en semences certifiées ont été observés, ce qui ne devrait pas arriver puisque « certifiées ».

Semences d'adventices dans les semences

La maîtrise des adventices dans une culture commence par le semis de semences propres. Ceci est un point important, en semence de ferme, qu'il ne faut pas négliger. Commencer par choisir une terre ou une partie de terre propre pour récolter de la semence. Certaines semences sont plus difficiles à trier dans les céréales comme le gaillet et la vesce. Un passage dans un trieur séparateur ne suffit pas. Il faut répéter l'opération et ou utiliser un trieur alvéolaire en complément.

Soyez vigilants et exigeants avec vos semences et les semences certifiées. N'hésitez pas à garder un échantillon de semence avec le n° du lot pour une éventuelle réclamation.

Qualité des semences

La qualité des semences est importante. Les grosses graines sont à privilégier. En semence de ferme, il ne faut pas hésiter à trier pour ne garder que les gros grains. Les grains doivent être sains. Absence de carie, ergot, fusariose, septoriose... Il est important d'observer le champ (ou partie de champ) qui sera récolté pour faire des semences de ferme. En cas de symptômes et ou de présence de maladies transmissibles par la graine, ne pas hésiter d'abandonner cette parcelle pour en faire des semences.



Si vous avez un doute sur la qualité des semences certifiées (pouvoir germinatif, aspects des graines, semences étrangères...), vous pouvez envoyer le numéro du lot inscrit sur l'étiquette de l'emballage au service contrôle qualité de l'administration, pour réaliser une vérification : plan-mult-mat.dgo3@spw.wallonie.be

CONSEILS TECHNIQUES

GRANDES CULTURES

Traitement des semences

En bio, le traitement des semences est limité. Obligatoire en France mais pas en Belgique !

Sont actuellement autorisés : le vinaigre blanc et le Cerall. D'autres techniques d'enrobage sont possibles avec par exemple de l'argile, de la mélasse, du thé de compost...

- Le vinaigre blanc alimentaire (concentré à 7-8 % d'acide acétique) est recommandé contre la carie à raison de 1 l/100 kg (ne pas dépasser 1,5 l/100 kg). Il permet de lutter contre la carie présente sur le grain et/ou dans le sol. Il n'est pas efficace à 100 % et a aussi un rôle préventif.
- Le Cerall est un produit commercial composé d'une bactérie d'origine naturelle, la *Pseudomonas chlororaphis*. Il n'est pas efficace à 100 % et a un effet sur la carie, la fusariose et la septoriose (de la fonte des semis). Le dosage est de 1 l/100 kg.
- Le cuivre est efficace contre la carie comme les deux autres traitements. Mais il n'est pas encore autorisé en Belgique en traitement de semence.

C'est pour la carie qu'il faut être le plus vigilant. Pour les autres maladies, une rotation longue et le choix variétal limitent leur développement.

La sensibilité à la carie est un critère variétal. Des variétés résistantes à la carie existent et des nouvelles variétés avec ce critère spécifique sont en cours de multiplication pour répondre à la demande du bio. Voici deux exemples de variétés présentes dans les essais bio cette année, qui mériteront d'être observées : *Tillsano* et *Tillexus*.

La présence de carie dans la récolte la rend impropre à la consommation et la parcelle devra être cultivée pendant minimum cinq ans sans graminées, excepté l'avoine. L'orge est peu sensible.

Le binage en céréale, pensez-y !

Vous avez des difficultés pour la maîtrise des adventices en céréale ? Le binage peut faire partie des solutions.

Le semis à plus grand interligne a également d'autres avantages :

- La culture est plus aérée et diminue la pression des maladies ;
- Il accélère la minéralisation du sol ;
- Il permet un réchauffement plus rapide du sol en fin d'hiver (de la terre foncée absorbe plus la chaleur qu'une terre blanchie) ;
- Il permet un semis à plus faible densité, pour favoriser le tallage et un meilleur développement du système racinaire.

L'interligne peut aller de 15 à 30 cm avec un bandeau de semis plus ou moins large.

Il faut y penser avant le semis, car cette technique demande des réglages et des adaptations au semoir. Prévoir une bineuse qui pourra biner la même largeur que le semoir et pour l'interligne choisie.

Le semis doit être précis (GPS) et le binage devra se faire idéalement dans le même sens que le semis. Augmenter l'interligne de 2-3 cm entre deux passages de semoir permet d'absorber des légères variations du guidage GPS. Un écart plus important d'un interligne permet de se positionner facilement en début de ligne.

Les fiches techniques sur le binage des céréales et sur le semis à faible densité des céréales sont disponibles sur le site de Biowallonie, rubrique outils, outils techniques. https://www.biowallonie.com/types_documentations/outils-techniques/

Une démonstration de désherbage des céréales par binage devrait être réalisée en 2023.



**Précis
Polyvalent
Fiable**

Ebra 

**SEMOIRS MARAÎCHERS
MECANIQUES**

Adapté au
maraîchage diversifié

www.ebra-semoir.fr
(33) 02 41 68 02 02
info@sepeba.fr





Lavandin

Production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales : pourquoi pas chez nous ?

Les conseillers techniques, Biowallonie

Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (les « PPAM ») font rêver... La botanique, les plantes aux propriétés particulières, avec un petit côté magique.

La culture de PPAM est caractéristique des petites exploitations familiales en région pauvre. Elle a connu un développement important à partir du milieu du XIX^e s. au Pays des Collines (au nord-ouest de la Wallonie) pour quasiment disparaître dans les années 1950.

Actuellement, les PPAM offrent une panoplie de diversification, demandent peu de surface mais beaucoup de travail.

Il faut aussi jongler avec des données que l'on ne maîtrise pas comme la météo, les conditions pédologiques propres à certaines plantes, qui peuvent parfois mettre la culture ou l'extraction des principes actifs en péril.

On compte environ 120 espèces cultivées, auxquelles nous pouvons ajouter 180 espèces exploitées par la cueillette¹ et plus de 1.500 produits (souvent plusieurs produits à partir d'une même espèce), dont les usages peuvent être très différents (parfum, aromathérapie, cosmétique, herboristerie, compléments alimentaires, produits pharmaceutiques, etc.), et qui impliquent des opérateurs économiques eux aussi différents.

Ce sont généralement des filières longues (via des grossistes, fabricants d'extraits, industries) mais des circuits courts de commercialisation existent également. C'est le cas des producteurs qui s'installent actuellement.

Toutefois, la diversification ne s'improvise pas. Il faut au préalable s'assurer de :

- L'accès au marché (en sachant qu'il existe une concurrence de pays qui ont des avantages comparatifs en termes de main-d'œuvre, d'itinéraires techniques, de normes) ;
- La disponibilité du matériel végétal (gros manque de pépiniéristes au niveau national), des investissements spécifiques et parfois hors catalogues ;

- Acquérir un savoir-faire technique de production et de transformation ;
- Connaître la réglementation : une par usage en vente directe !

Certains produisent déjà des plantes aromatiques mais il faut tout de même s'adapter à un type de production et à un raisonnement différent.

Ce sont des cultures annuelles, bisannuelles ou pérennes, ces dernières restent entre 5 et 15 ans en place, selon les essences.

L'implantation représente parfois un gros poste de charges et nécessite du travail. En ce qui concerne le lavandin, par exemple, les rangs doivent être espacés de 2 m et la récolte démarre seulement à partir de la deuxième année. Si les cultures installées ne demandent ni insecticides, ni fongicides, elles demandent, en revanche, un point d'attention particulier pour le désherbage. Les outils sont la bineuse et la binette principalement.

Autre défi principal pour la culture de ces PPAM : gérer la commercialisation. En effet, ces plantes sont relativement compliquées à commercialiser.

Le marché est, peut-on dire, très spécifique et, en tout cas, très différent des marchés dont on a l'habitude. Il faut que les produits soient reconnus, et disposer de volumes constants, etc.

Quelques débouchés

Les PPAM peuvent être distillées en huiles essentielles ou encore séchées pour l'herboristerie.

Afin de bien les valoriser, mieux vaut prendre en charge cette première transformation, que ce soit à la ferme ou en prestation.

Une fois transformées, ces plantes peuvent être stockées, ce qui est parfois nécessaire pour vendre au meilleur prix.

Les marchés fluctuent beaucoup d'une année à l'autre.

Dans cette diversification, on a le choix de s'appuyer sur une coopérative pour vendre ou trouver soi-même des débouchés. Il y a des acheteurs qui cherchent des volumes à traiter, comme la société SOTECNA, basée à Ghislenghien, spécialisée dans le traitement de la livèche (pour les parties aériennes), du raifort (pour les racines) ou de l'angélique (pour ses semences et ses racines). Mais il y a aussi des acheteurs plus petits, positionnés sur des niches, et parfois, le producteur vend en direct de son exploitation ses produits bruts ou transformés.

Quel que soit le volume d'activité, il faut rester exigeant sur la qualité de la récolte.



Hypericum perforatum

(Attention, celle-ci est très réglementée en Belgique. Elle ne peut être effectuée que pour la consommation personnelle et sous certaines conditions. Voir <http://pnbm.be/index.php/cueillette-sauvage-ce-qui-faut-savoir/> et <https://cuisinesauvage.org/legislation-cueillette-en-wallonie/>.)

CONSEILS TECHNIQUES

CONSEIL TECHNIQUE EN MARAÎCHAGE

Choix des espèces

La gamme cultivable est très large et doit tenir compte du sol et du climat, de même que des débouchés régionaux. La possibilité d'irriguer au goutte-à-goutte sur le rang élargit le choix des espèces.

Afin de choisir des valeurs sûres bien adaptées à l'exploitation, il faut s'appuyer sur certaines références technico-économiques, pour évaluer la rentabilité. Il faut les adapter, si nécessaire. D'une région à l'autre, le rendement ou la durée de vie des plantations peuvent différer.

Voici une liste non exhaustive des PPAM cultivables :

- Livèche : *Levisticum officinale*
distillation, extrait sec
- Raifort : *Armoracia rusticana*
distillation, extrait sec
- Angélique : *Angelica archangelica*
distillation, extrait sec
- Poireau sauvage : *Allium ampeloprasum*
distillation, extrait sec
- Achillée millefeuille : *Achillea millefolium*
distillation, extrait sec
- Aneth : *Anethum graveolens*
distillation, extrait sec
- Anis vert : *Pimpinella anisum*
distillation, extrait sec
- Arnica : *Arnica montana* L.
distillation, extrait sec
- Basilic : *Ocimum basilicum*
distillation, extrait sec
- Camomille matricaire : *Chamomilla recucita*
distillation, extrait sec
- Camomille romaine : *Chamaemellum nobile*
distillation, extrait sec
- Cerfeuil : *Anthriscus cerefolium*
distillation, extrait sec
- Coriandre : *Coriandrum sativum*
distillation, extrait sec
- Millepertuis : *Hypericum perforatum*
distillation, extrait sec.

Et la liste peut encore s'allonger, car il y a encore toutes les plantes aromatiques usuelles comme le thym, l'estragon, la ciboulette, le romarin, la sauge, l'ail, l'oignon, etc.

Certains extraits sont utilisés dans la fabrication des chips, des soupes lyophilisées, etc. D'autres seront utilisés en pharmacies, parapharmacies ainsi que dans les herboristeries, voire aussi dans des préparations à destination des cultures biologiques.

Des cycles pluriannuels

Beaucoup d'espèces sont semi-pérennes. Le thym et la lavande n'atteignent leur plein rendement que lors de la quatrième année après la plantation. Au bout de quatre, cinq ou six ans de pleine production, le rendement fléchit. Il est alors indispensable d'arracher la plantation et de replanter sur une autre parcelle, en pratiquant une rotation avec des céréales ou des prairies.

Travail

La maîtrise du désherbage est essentielle pour obtenir rendement et qualité. Le désherbage mécanique ne suffit pas toujours, il faut aussi intervenir à la main. Pour certaines cultures ayant un temps d'implantation assez long, on peut avoir du désherbage manuel supérieur à 100 heures/ha les premières années, le temps que les plants couvrent bien le rang, puis 40 heures/ha les suivantes.



Agrandir les surfaces par étapes

Mieux vaut démarrer avec au moins quelques espèces différentes, pour partager les risques, et sur quelques ares seulement, afin d'avoir le temps de se faire la main. En fonction des espèces, la plantation coûte entre 3.000 et 8.000 €/ha. Pour le matériel de culture et de séchage, souvent, il faut le créer soi-même afin d'éviter des coûts trop importants. Pour la distillation, il faut faire appel à des entreprises spécialisées. Entre les cultures, la première transformation et la vente, les temps de travaux ne doivent pas être sous-estimés, sans compter les démarches administratives et les différentes dispositions à prendre vis-à-vis de l'AFSCA.



Source: Guillaume Moy

Hiver 2022

Comment optimiser l'alimentation des animaux en troupeau laitier ?

Damien Counasse, Biowallonie

Suite aux récoltes peu abondantes de 2022, les stocks fourragers dans les exploitations sont critiques. Si l'achat de fourrage est essentiel en cas de gros déficit, le changement des stratégies alimentaires et surtout un tri réfléchi dans les animaux s'avèrent primordiaux.

En élevage laitier, il est important de prendre en compte l'efficacité alimentaire des animaux pour adapter l'alimentation de chaque individu ou faire un choix parmi les animaux à vendre ou réformer.

$$\text{L'efficacité alimentaire} = \frac{\text{Quantité de lait produite}}{\text{Quantité de MS ingérée}}$$

Pour la calculer de manière précise il faut connaître la quantité de MS distribuée, la quantité de refus et donc faire régulièrement des analyses de MS de la ration.

Les animaux

En pratique plusieurs facteurs font varier l'efficacité :

- **Les performances de reproduction :** l'efficacité alimentaire se dégrade après les 200 premiers jours de vêlage. On a donc tout intérêt à avoir un **IVV¹** le plus proche possible de 365 jours. Pour des vaches à haut potentiel il peut monter à 400 jours, mais, au-delà, la marge par litre de lait diminue (Le producteur de lait québécois, 2008)

- **Le rang de lactation :** la performance des animaux s'améliore avec leur âge. Ainsi, des troupeaux avec un pourcentage important de primipares sont moins efficaces, car elles utilisent encore une partie de leur énergie pour terminer leur croissance.

- **Le niveau de production du troupeau et la génétique** qui y est liée ont un effet direct sur le potentiel de transformation des aliments ingérés en lait.

- **L'augmentation des besoins d'entretien** rendent les **animaux moins efficaces**. Ces besoins sont directement liés au poids vif. Ainsi, plus les animaux s'alourdissent et plus les besoins d'entretien augmentent, avec une transformation moins efficace de la ration.

- Tout **stress** lié à un manque de confort, à des températures supérieures à 25 °C ou encore un problème de santé, entraîne une diminution de cette efficacité.

L'alimentation

Au sein d'un troupeau d'une même race il y a encore des variations entre les individus. L'utilisation d'un **DAC** permet notamment de compléter chaque animal en fonction de sa capacité à valoriser les concentrés et la ration de manière générale.

Toutefois, la base reste une conduite alimentaire qui respecte les fondamentaux de l'alimentation des ruminants. L'optimisation de la valorisation des fourrages produits sur l'exploitation par un **choix adapté** des **formes d'énergie** et de **protéines** apportées en complément est essentiel pour limiter le gaspillage de nutriments et les troubles alimentaires tels que l'acidose.

Par exemple, avec un ensilage riche en azote

soluble il convient d'apporter une forme d'énergie rapidement disponible comme une céréale sous forme aplatie. Cela permet de transformer au maximum la protéine présente dans l'herbe. Il en est de même pour les valeurs en protéine fourrage analysées (valeurs DVE et OEB), choisir un tourteau ou un protéagineux adapté pour compléter le manque de protéine éventuel du fourrage. L'ajout d'aliments riches en matière grasse protégées comme les graines de lin extrudées permettent de concentrer la ration en énergie et par conséquent d'augmenter la production laitière par une meilleure efficacité alimentaire. La quantité de fibres (% NDF) a son importance aussi, une

ration au-delà de 35 % pénalise l'efficacité.

Attention aussi à éviter les problèmes de concurrences entre les animaux : attaché les cornadis si nécessaire et distribuer des quantités de fourrage ou ration mélangée adéquate, de trop grandes quantités favorisent le triage par les animaux. Mouiller la ration peut s'avérer utile pour éviter un tri des céréales avec le fourrage et favoriser l'ingestion² (attention éviter si exigences particulières pour la transformation du lait). La distribution de concentré doit se faire 2x/jour : plus petites quantités mais régulières. Ces derniers point sont à respecter pour éviter des problèmes de stabilité ruminale (responsables de pics d'acidose notamment).

¹ IVV = Intervalle vêlage-vêlage ² % de MS idéal de la ration : 50 à 75 % pour maximiser l'ingestion (Wheeler Beth,1996)

CONSEILS TECHNIQUES

CONSEIL TECHNIQUE DE SAISON

Alimentation des génisses

Si les quantités de fourrages disponibles sont limitées, ce n'est pas une raison pour rationner les jeunes bêtes au détriment de leur développement et de leur croissance.

Les génisses sont l'avenir du troupeau. Leur alimentation doit être suivie, pour donner des vaches solides et productives !

Une bonne conduite alimentaire des génisses est un facteur important de maîtrise du coût alimentaire global en troupeau laitier.



Race	Poids à la puberté	1 ^{er} vêlage
Prim'Holstein	250-280 kg (40-45 % du poids adulte)	24 mois
Montbéliarde	320-350 kg (50 % du poids adulte)	24-36 mois
Normande	275-305 kg (40-45 % du poids adulte)	24-36 mois

Tableau 1 : Poids atteint à la puberté en fonction de la race (Jérôme Porché, 2018)



Mesure du tour de poitrine avec un barymètre ou un mètre ruban (autour du thorax, derrière le garrot et les pattes arrière) (Montbéliarde Association)

	Âge (mois)	3	6	12	15	18	21
Prim'Holstein	Précoce	106	134	158	169	180	187
	Tardif			151	161	170	178
Montbéliarde	Précoce	110	130	161	182	182	189
	Tardif			163	174	174	183
Normande	Précoce	112	133	160	172	182	190
	Tardif			155	163	171	178

Tableau 2 : Tour de poitrine (cm) cible pour chaque âge, en fonction de l'âge au premier vêlage (Chambres d'Agriculture de Bretagne, 2015)

NB : une marge de +5 cm ou 5 cm peut être tolérée.

Objectifs de croissance

Pour avoir une ligne de conduite, il faut se fixer un objectif à atteindre : l'âge au premier vêlage. Le premier vêlage peut être précoce (24 mois) ou tardif (28 mois et plus). Pour la mise à la reproduction, les animaux doivent avoir atteint la maturité sexuelle (ou puberté). Naturellement, la puberté n'est pas atteinte au même moment (voir tableau ci-après) pour chaque race, mais les races à croissance plus lente peuvent vêler à 24 mois, à conditions d'avoir une alimentation soutenue. Une alimentation plus riche est plus onéreuse, mais en avançant l'âge au premier vêlage, il faut moins de fourrage pour les animaux non productifs. C'est à réfléchir au cas par cas dans chaque exploitation.

La mesure du tour de poitrine est un moyen plus facile que la pesée pour connaître le stade de développement des génisses.



Le numéro 1 en alimentation animale biologique

Pour tous les animaux (bovins, porcs, volailles, ovins, caprins, équidés, ...)

Calcul de rations

Aliment minéraux

Aliments complets

Achat de céréales panifiables, fourragères et en reconversion

Conseils de diversifications

Rue Victor Heptia 43,
4340 Villers-L'Éveque
Tel : 04/224.40.63
info@prodabio.be



CONSEILS TECHNIQUES

CONSEIL TECHNIQUE DE SAISON

Alimentation : règles de base à respecter

Une alimentation équilibrée est nécessaire tout au long de la croissance de la génisse. Il faut un bon démarrage par l'alimentation lactée suivie, après le sevrage, par une croissance soutenue. Au moment de la puberté (40-50 % du poids adulte), la croissance peut-être plus modérée pour éviter le dépôt de gras dans les tissus de la mamelle. Par contre, quatre mois avant le vêlage, elle doit être plus soutenue car une grande partie des nutriments sont utilisés pour le développement du veau. En fonction d'un objectif de vêlage tardif ou précoce les gains quotidiens moyens sont différents et, donc, les valeurs alimentaires pour y arriver également.

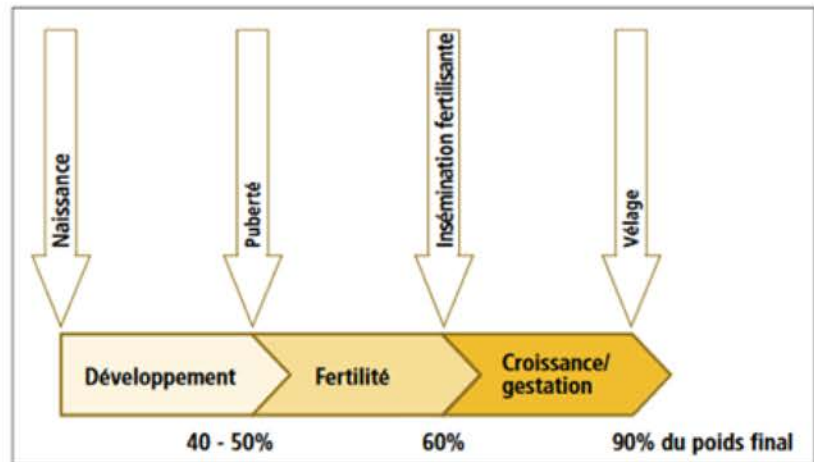


Figure 1 : Étapes et priorités de l'élevage (Mangold et al.)

Âge	Alimentation	Objectifs
0-3 mois	- 2 l de bon colostrum à 40 °C max 2 h après vêlage - 3,5 l lait chaud 2x/jour À partir de 15 j, alimentation solide avec foin + eau + concentré riche en protéine 115 g PDI/UFL	- Sevrage à 3 mois - 2 kg de concentré consommé au moment du sevrage
3-6 mois	Jusqu'à 2,5-3 kg de concentré (115 g PDI/UFL) + bon foin à volonté Ex.: Triticale-avoine-pois + 10 % luzerne déshydratée OU maïs grain non moulu (moins acidogène) ou épeautre non moulue (apport de fibre) + 25 % féverole ou 15 % tourteau colza ou 10 % tourteau soja	GQM élevé : 30 % poids adulte
6 mois jusqu'aux 4 derniers mois de gestation	Ex. de ration : foin + 600 g soja et 1 kg céréales (ou 1,5 kg de VL) OU l'ensilage d'herbe de qualité seul. OU	Précoce : 750 g/j en moyenne Tardif : 600 g/j en diminuant progressivement à 400 g
4 derniers mois de gestation	paille complétementée avec 3-4 kg de céréales et 800 g de soja +100-150 g de minéral	Précoce : 850 g/j Tardif : 750 g/j

Tableau 3 : Principe de bases à respecter pour l'alimentation du jeune bétail, en fonction du stade et des objectifs de croissance (Christophe Lefevre, 2020 ; Jérôme Porché, 2018)

Une ration plus précise peut-être calculée, en fonction des objectifs, avec les valeurs du tableau ci-dessous, pour les fourrages analysés disponibles à la ferme et un complément si besoin. L'alimentation minérale démarre avec 10 g de calcium et 10 g de phosphore assimilables. Ces valeurs s'approchent de 20 g à la fin de la gestation. Des cures de vitamines peuvent être réalisées sous formes d'huile de foie de morue par exemple.

Poids vif (kg)	GMQ (g/j)	UFL	PDI (g)
200	400	3	282
	600	3,4	330
	800	3,8	373
250	400	3,5	319
	600	3,9	367
	800	4,4	410
300	400	3,9	355
	600	4,4	404
	800	5	446
350	400	4,4	391
	600	4,9	441
	800	5,5	482
400	400	4,8	428
	600	5,4	479
	800	6,1	518
450	400	5,2	465
	600	5,9	515
	800	6,7	550
500	400	5,7	505
	600	6,4	553
	800	7,2	583

Tableau 4 : Valeurs en énergie (UFL) et en protéines (PDI) à respecter pour établir une ration alimentaire en fonction du stade de croissance (kg) et de l'objectif de premier vêlage (Jérôme Porché, 2018)

Croissance compensatrice

En cas de manque de fourrage en quantité et en qualité pour l'hiver, les génisses peuvent être soumises à une légère restriction pour autant qu'il y ait une « réalimentation » associée à une croissance soutenue lors de la mise à l'herbe. Cette croissance en escalier, en fonction du fourrage disponible, est appelée **phénomène de croissance compensatrice**. Elle est mieux exprimée durant la période 12-18 mois, car l'efficacité alimentaire est meilleure. **MAIS attention**, il ne faut **jamais** l'appliquer avant 3 mois et ne **jamais** descendre en-dessous d'un GQM de 400 g/j, ce qui pourrait compromettre la fertilité et la santé des animaux.



Résultats du réseau d'essais variétaux en céréales biologiques 2022

Julie Legrand (CPL-Végémar), Olivier Mahieu (Carah), Anne-Michelle Faux (CRA-W), Martine Leclercq (CRA-W)

Cet article présente les principaux résultats des essais variétaux en céréales biologiques menés en Wallonie par trois institutions, le CARAH¹, le CPL-VEGEMAR² et le CRA-W³. L'ensemble des résultats est publié dans le Livre Blanc des Céréales, disponible via le site <https://www.livre-blanc-cereales.be/>.

1. Caractérisation des essais

Le réseau d'évaluation variétale de céréales en agriculture biologique (AB) comprenait, en 2022, trois sites d'expérimentation, suivis respectivement par le CARAH, le CPL-Végémar et le CRA-W. Ceux-ci étaient situés dans les localités, régions agricoles et provinces suivantes :

- **Chièvres**, en région limoneuse, province de Hainaut,
- **Faimes**, en région limoneuse, province de Liège,
- **Assesse**, dans le Condroz, province de Namur.

Les principales caractéristiques des parcelles d'essai sont présentées dans le Tableau 1.

Les semis ont été réalisés entre le 29/10 et le 16/11. Il n'a pas été aisé de trouver une fenêtre météo acceptable pendant l'automne pluvieux 2021. En froment et triticale, la densité de semis appliquée était de 400 grains/m² pour l'ensemble des sites et des variétés.

En épeautre, la densité de semis était de 350 grains/m² pour les sites

de Chièvres et Faimes et de 400 grains/m² sur le site d'Assesse avec un maximum de 250 kg de semences par ha.

La **fertilisation** a été adaptée en fonction du site, du précédent et des reliquats azotés. Aucune fertilisation organique n'a été apportée sur le site de Chièvres qui a bénéficié d'un précédent luzerne. Sur les 2 autres sites, un apport de 75 uN sous forme de bouchons a été réalisé malgré des précédents et profils de sol relativement différents car l'azote encore présent dans le profil de Faimes était déjà lessivé dans les deuxièmes et troisièmes horizons. Les engrais organiques ont bénéficié d'humidité et de chaleur au printemps, favorables à leur minéralisation.

Les interventions de **désherbage mécanique** ont été réalisées selon le contexte pédoclimatique. Sur chacun des 3 sites, 2 passages de herse étrille ont été réalisés au printemps, après l'application des engrais courant du mois de mars. Le deuxième passage a été un peu plus tardif dans le Condroz.

Tableau 1 : Phytotechnie des essais 2021-2022 de céréales en AB

Localisation	Date de semis	Précédent (année 2021)	Reliquats azotés (0-90 cm)	Fertilisation	Désherbage	Date de récolte
Chièvre	9/11/21	Luzerne	58 uN/ha (9-21-28)	Aucune	2x Herse étrille parallèle au semis (22/02 et 01/03/2022)	18/07/22
Assesse	20/10/21	Mais	19 uN/ha (7-7-5)	75 uN/ha Orgafertil (6-6-12), apportées le 07/03/2022	2x Herse étrille perpendiculaire au semis + passage manuel (10/03 et 28/04/2022)	29/07/22
Faimes	16/11/21	PDT (froment et triticale) Patate douce (épeautre)	82 uN/ha (14-31-37) 24 uN/ha (6-8-10)	75 uN/ha SK bio (9-7-10), apportées le 14/03/2022	1x Herse étrille perpendiculaire au semis et 1 x parallèle au semis (11/03 et 17/03/2022)	28/07/22

2. Choix variétal

Au total, les essais comprenaient **27 variétés de froment, 12 d'épeautre et 8 de triticale**.

De nouvelles variétés sont introduites chaque année dans les essais afin de suivre l'évolution des variétés disponibles sur le marché. Le choix se base, notamment, sur les demandes des firmes semencières, les résultats obtenus dans le réseau conventionnel, et les suggestions du réseau français d'essais en agriculture biologique,

coordonné par l'ITAB (Institut Technique de l'Agriculture Biologique en France) et ARVALIS. Nous veillons toutefois à tester chaque année des variétés témoins présentes depuis au moins 3 ans dans les essais.

En froment, la majorité des variétés testées sont de qualité boulangère afin de répondre à une demande croissante pour le froment panifiable biologique.

¹ CARAH asbl. Centre pour l'Agronomie et l'Agro-industrie de la Province de Hainaut Centre

² CPL-Végémar - Centre Provincial Liégeois de Productions Végétales et Maraîchères - Province de Liège

³ CRA-W - Département Productions agricoles - Unité Productions végétales & Cellule transversale de Recherche en agriculture biologique (CIRAb)

3. Rendements

Froment. Les variétés choisies comme témoins en froment sont Emotion, Imperator et Wendelin. Le **rendement global des variétés témoins**, calculé à travers les trois sites d'essai, était de **6620 kg/ha en 2022**, contre 6517 en 2021 et 6763 en 2020. Par site d'essai, le rendement 2022 des variétés témoins était plus élevé à **Faimes** avec 8741 kg/ha, pour 6092 kg/ha à **Chièvres** et 5027 kg/ha à **Assesse**.

Épeautre. Les variétés choisies comme témoins en épeautre sont Cosmos, Sérénité et Zollernspelz. Le rendement global des variétés témoins, calculé à travers les trois sites d'essai, était de **5066 kg/ha en 2022**, 6099 en 2021, contre 7123 en 2020 (sur 2 sites uniquement). Par site d'essai, le rendement moyen 2022 des variétés témoins s'élève respectivement à **5175, 6382 et 5261 kg/ha** à Chièvres, Faimes et Assesse.

Triticale. Les variétés témoins en triticale sont Bilboquet, Elicsir et Ramdam. Le rendement global moyen des variétés témoins, calculé à travers les trois sites d'essais, était de **7404 kg/ha en 2022**, contre 6846 kg/ha en 2021 et 7205 en 2020. Les valeurs des témoins sont assez stables au fur et à mesure des années. Par site d'essai, le rendement 2022 des variétés témoins s'élève à **7102, 9565 et 5796 kg/ha** à **Chièvres, Faimes et Assesse** respectivement, montrant une variabilité entre sites semblable à celle observée pour le froment.

Les différences de rendement observées entre les trois sites s'expliquent par les conditions propres à chaque site (conditions climatiques, texture et structure du sol, précédent cultural...).

5. Pression des maladies et verse

La pression des maladies observée en 2022 a été variable entre les différents sites d'essais.

Pour le **froment**, la septoriose a été très faible cette année en raison du printemps sec, et quasiment inexistante sur le site de Chièvres. La rouille jaune a été présente tôt en saison, dès la mi-mai et s'est, quant à elle, plus marquée dans le Hainaut. Elle a assez fortement affecté certaines variétés sensibles tout au long de la saison. D'autres variétés ont été fortement touchées en début de saison et beaucoup moins en fin de saison, avec un impact plus limité sur le rendement. La rouille brune est apparue fin juin, avec une pression très variable en fonction des variétés et a été moins marquée à Assesse.

Épeautre. La rouille jaune a été observée dès le 12 mai sur les variétés sensibles telles qu'Alkor, Badensonne ou Cosmos. La rouille brune a également touché l'ensemble des variétés vers la fin de la saison grâce à des conditions climatiques favorables pour son développement début juin. Comme pour froment, c'est à Chièvres que la pression en maladies, principalement en rouille jaune et rouille brune, a été la plus importante par rapport aux autres sites d'essai.

En ce qui concerne le **triticale**, la pression en maladies a été très faible cette année. La rouille jaune a été constatée dès le mois de mai sur la variété sensible Ramdam, et ce plus particulièrement sur le site de Faimes. La septoriose et l'oïdium ont été très peu présents cette année en raison du printemps sec. Quelques symptômes de fusariose des feuilles et de rynchosporiose ont pu être observés et cotés. Seul Lumaco semble affectée par ces 2 maladies.

4. Qualité technologique

Froment. La qualité technologique des froments est évaluée par la teneur en protéines (exprimée en pourcentage de matière sèche), l'indice de sédimentation de Zélény (ml), le rapport Zélény/teneur en protéines et le temps de chute de Hagberg (secondes). Les teneurs en protéines et indices de Zélény des variétés témoins mesurés en 2022 sont plus faibles que les deux dernières années. Le site de Faimes, malgré des rendements élevés, avait également la teneur en protéines la plus élevée avec **11.3 %** de protéines en moyenne contre **10.6** à Chièvres et **10.3** à Assesse. Ces différences s'expliquent certainement par la fertilisation azotée et les reliquats azotés relativement élevés à Faimes. De plus, le site de Faimes a également bénéficié d'une pluviométrie plus importante en avril qui a favorisé la minéralisation des apports.

Épeautre. La qualité technologique des variétés d'épeautre est déterminée à partir de mesures effectuées sur grains décortiqués (2 sites). Les variétés Copper et Zollernspelz ont montré les teneurs en protéines les plus élevées. Cependant, le meilleur équilibre a été atteint par les variétés Copper et Franckentop, qui présentent un indice de Zélény plus élevé et un meilleur rapport Z/P. Ensuite, viennent les variétés Sérénité et Convoitise qui confirment leurs bons résultats pluriannuels.

Triticale. La teneur en protéines (% matière sèche) est présentée. Les variétés Elicsir, Kitesurf et RGT Rutenac présentent en moyenne les meilleurs teneurs en protéines.

6. Recommandations

Les recommandations sont basées sur les résultats des trois dernières années d'essai (2020 à 2022). Seules les variétés testées au minimum durant deux années sont recommandables.

En **froment**, trois catégories de recommandations variétales sont établies :

- 1^{ère} catégorie : les variétés productives. Ces variétés sont sélectionnées sur base de leur rendement, lequel doit être supérieur à la moyenne des témoins de l'ensemble des sites pour chaque année durant laquelle la variété est présente dans les essais, et de leur tolérance à la rouille jaune ;
- 2^{ème} catégorie : les variétés boulangères. Ces variétés doivent présenter un rendement pluriannuel moyen supérieur à 90 % du rendement des variétés témoins, une teneur en protéines d'au moins 11 % et un rapport Z/P supérieur à 2.8 durant chaque année d'essai, et enfin, montrer une bonne résistance à la rouille jaune et aux fusarioses ;
- 3^{ème} catégorie constituée des variétés de compromis : rendement et qualité.

Du couplage des informations de rendement et qualité technologique résultent les sélections de variétés présentées au Tableau 2.

Les variétés productives sont : **Chevignon, Cubitus, Gwen, Imperator et Winner**. Parmi ces variétés, notons que Chevignon et Winner ont montré une certaine sensibilité à la rouille brune. **Les variétés boulangères** sont **Arminius, Christoph, Energo, Montalbano et Wendelin**. Parmi celles-ci, Arminius et Energo ne sont pas recommandées en raison de leur sensibilité à la rouille jaune. Arminius malgré cette faiblesse, reste une garantie de qualité chaque année mais il y a un risque de perte de rendement les années de forte pression de rouille jaune.

Every et Emotion ressortent comme des **variétés de compromis** alliant un niveau de rendement à des critères de qualité.

LES AVANCÉES DU BIO

Tableau 2. Synthèse des caractéristiques des variétés de froment recommandées : variétés productives, boulangères ou de compromis.

Variété	n	Tolérance aux maladies : cotation minimale moyenne sur n années dans les essais				Moyennes 2020 - 2022					
		Septoriose	Rouille jaune	Rouille brune	Fusarioses de l'épi (cotation 2018 et 2019)	Rendement (%)	Poids spécifique (kg/hl)	Protéines (% MS)	Zeleny	Z/P	Aptitude à la panification ¹
Variétés productives											
Chevignon	4	7,4	8,0	6,5	8,4	115	76,0	9,5	26	2,7	Q4 BIO
Cubitus	3	7,6	7,9	7,0	-	106	77,9	10,7	35	3,3	Q2 BIO
Gwenn	2	8,2	7,8	8,4	-	110	77,0	10,3	26	2,5	Q4 BIO
Imperator	5	7,2	8,7	8,0	7,1	109	77,9	10,4	33	3,2	Q2 BIO
Winner	2	6,7	7,0	6,5	-	115	75,7	9,6	21	2,2	Q4 BIO
Variétés boulangères											
Christoph	4	6,3	7,9	7,4	8,5	98	81,3	11,8	45	3,8	Q1 BIO
Montalbano	3	7,3	6,4	8,4	-	92	78,9	12,0	44	3,6	Q1 BIO
Wendelin	5	7,4	8,7	4,1	7,4	93	80,3	12,1	37	3,1	Q2 BIO
Compromis											
Emotion	3	7,2	7,4	7,8	-	98	81,0	11,3	27	2,4	Q3 BIO
Every	3	7,4	8,7	6,4	-	99	78,7	11,0	35	3,2	Q2 BIO
Moyenne des témoins						6633	79,7	11,3	33	2,9	

¹ Légende des aptitudes à la panification déterminées sur base des résultats d'essais

Q1 BIO : Froment d'hiver panifiable belge supérieur bio - Q2 BIO : Froment d'hiver panifiable belge commun bio - Q3 BIO : Froment d'hiver à autres usages non fourrager bio - Q4 BIO : Froment d'hiver fourrager bio

En **épeautre**, à l'instar du froment, deux catégories de variétés recommandées sont dressées.

- 1^{ère} catégorie : les **variétés fourragères**. Elles doivent présenter un rendement moyen sur les trois dernières années supérieur au rendement moyen des variétés témoins.
- 2^{ème} catégorie : les **variétés boulangères**. Elles doivent présenter un rendement moyen sur les trois dernières années équivalent à au moins 95% du rendement des témoins, une teneur en protéines supérieure ou égale à 11,5 % durant minimum 2 années et un rapport Z/P supérieur ou égal à 1,8 durant minimum 2 années.

À ces critères de rendement et de qualité technologique s'ajoute, pour chacune de ces deux catégories, le critère de résistance aux maladies.

Les variétés recommandées en épeautre sont reprises dans le Tableau 3. Pour les **variétés fourragères**, Sérénité, Zollernperle et Vif répondent aux critères ci-dessus. Vif ne sera pas recommandé car ne sera plus multiplié par le CRA-W en raison de son caractère trop tardif.

Pour la **qualité boulangère**, les variétés répondant aux critères sont : Convoitise, Copper, Franckentop et Sérénité. Cependant, Copper ne sera pas recommandé à cause de son trop faible potentiel de rendement.

Tableau 3. Synthèse des caractéristiques des variétés recommandées en épeautre biologique.

Variété	n	Tolérance aux maladies : cotation minimale moyenne sur n années dans les essais					Moyennes 2020 - 2022					
		Septoriose	Rouille jaune	Rouille brune	Oïdium	Fusarioses de l'épi (cotation 2018 et 2019)	Rendement (%)	Poids spécifique (kg/hl)	Protéines (% MS)	Zeleny	Z/P	Aptitude à la panification ¹
Variétés productives												
Serenite	4	6,7	6,8	6,3	7,3	8,5	102	38,3	12,7	25	2,0	Q2 BIO
Zollernperle	4	6,6	7,8	5,9	7,7	8,1	103	38,7	11,7	19	1,6	Q3 BIO
Variétés boulangères												
Convoitise	4	7,3	8,5	5,5	8,4	-	98	39,1	11,7	22	1,9	Q2 BIO
Franckentop	2	6,9	7,5	5,2	9,0	-	97	39,3	12,5	29	2,3	Q2 BIO
Serenite	4	6,7	6,8	6,3	7,3	8,5	102	38,3	12,7	25	2,0	Q2 BIO
Moyenne des témoins							6170	38,1	13,0	23	1,7	

¹ Légende des aptitudes à la panification déterminées sur base des résultats d'essais

Q1 BIO : Epeautre améliorante bio de la panification de l'épeautre - Q2 BIO : Epeautre panifiable bio en mono-variété pure ou en mélange d'épeautre de variétés de qualité Q2 - Q3 BIO : Epeautre panifiable bio en mélange avec 50-60% de froment panifiable au moins de qualité Q2 - Q4 BIO : Epeautre panifiable bio en mélange avec 70-80% de froment panifiable au moins de qualité Q2

En **triticale**, les variétés recommandées doivent présenter un rendement moyen sur les trois dernières années supérieur ou égal à la moyenne des témoins, et être résistantes aux maladies. Le Tableau 4 reprend les variétés recommandées sur base de ces critères. Les variétés qui répondent uniquement à ses critères sont : Bilboquet, Lumaco, Kitesurf, Ramdam et RGT Rutenac

Kitesurf et Ramdam montrent une perte importante de rendement en 2022, alors que Lumaco et RGT Rutenac ont plus de stabilité pluriannuelle dans les rendements.

Tableau 4. Synthèse des caractéristiques des variétés recommandées en triticale biologique.

Variété	n	Tolérance aux maladies : cotation minimale moyenne sur n années dans les essais						Moyennes 2020 - 2022		
		Septoriose	Rouille jaune	Rouille brune	Oïdium	Rhynchosporiose *	Fusarioses (feuilles)	Rendement (%)	Poids spécifique (kg/hl)	Protéines (% MS)
Bilboquet	3	8,7	8,7	8,5	8,2	8,6	7,9	102	68,6	10,9
Lumaco	2	7,7	9,0	8,7	8,8	7,9	8,0	106	72,3	11,0
RGT Rutenac	2	7,2	8,7	8,5	9,0	8,2	7,3	101	72,5	11,3
Moyenne des témoins								71,52	70,0	11,0

* Uniquement sur site Assesse en 2022



Variétés de froment à Faimés, le 24/06/22.



Vue de l'essai à Faimés à la moisson 28/07/22

Journée des 8^{es} rencontres des filières lin et chanvre bio

Hélène Wallemacq et Pierre-Yves Vermer, Biowallonie

Lors de cette journée à Avelin, près de Lille en France, Hélène, du Pôle Conseils techniques, et Pierre-Yves, du Pôle Développement de filières, ont eu l'occasion d'approfondir leurs connaissances des filières lin et chanvre textiles et d'assister aux visites des parcelles bio de ces spéculations. Nous nous trouvons sur une ferme de 130 hectares, dont 30 sont cultivés en bio. La Ferme Decherf-Delmotte engage 15 saisonniers pour des productions diversifiées, dont des chicons, des laitues et des oignons. La décision de passer graduellement en bio a été principalement motivée par le côté « challenge technique ». Selon l'exploitant, le lin est un bon précédent et un allié de choix pour casser une rotation orientée vers les légumes.



Le lin et le chanvre textiles, des filières en pleine relocalisation

La demande de textiles aux origines européennes est en pleine croissance et la demande pour des vêtements en lin et en chanvre suit cette tendance. Alors que le lin est produit majoritairement en Europe et plus spécialement en France, en Belgique et aux Pays-Bas, la transformation se fait essentiellement en Asie, d'où les productions reviennent ensuite pour être vendues aux consommateurs européens. Fort heureusement, la tendance est désormais à la relocalisation des différentes étapes de la transformation et il est désormais possible de trouver des vêtements et accessoires 100 % français.

L'association Lin et Chanvre Bio

L'association Lin et Chanvre Bio se positionne comme un interlocuteur spécialisé, qui prodigue essentiellement des conseils aux agriculteurs. Cette association organise l'événement chaque année et ambitionne d'accroître les volumes de fibres végétales, afin de satisfaire une demande en nette croissance.

À titre d'exemple, en 2022, ce ne sont pas moins de 100 ha de chanvre bio qui ont été emblavés. Cette culture encore modeste connaît un véritable coup d'accélérateur à la suite de la mise au point d'une machine permettant la récolte de sa tige en deux parties distinctes.

Le lin bio représente 1000 ha et n'est plus considérée comme étant une filière en démarrage. Il importe désormais qu'elle se pérennise et sécurise sa production, notamment sur le plan des aléas climatiques.

Présentation de tous les maillons de la filière lin

Après une introduction par les responsables de l'association, les différents acteurs de la filière se sont présentés. Un agriculteur nous a présenté un résumé de l'**itinéraire culturel** du lin et ses spécificités. Sur sa ferme diversifiée, il pratique le labour d'hiver et jusqu'à deux faux semis pour mener à bien la culture du lin. Dans la rotation, on retrouve d'abord la luzerne, suivie du blé boulanger et ensuite du lin textile. Le semis s'effectue mi-avril, plus tard qu'en conventionnel car la terre doit être bien réchauffée pour permettre un développement rapide de la culture. Il faut apporter beaucoup d'attention au désherbage. L'agriculteur utilise la herse étrille dès le stade 3 cm du lin. Il est également équipé d'une bineuse. La culture pousse assez rapidement, il faut compter environ 100 jours entre le semis et l'arrachage. Ce dernier a lieu en juillet. Les tiges de lin sont mises en andain. C'est alors qu'arrive l'étape de rouissage pendant un à deux mois. Il faut retourner le lin une fois pour éviter qu'il ne moisisse ou ne brûle au soleil.

Une fois la culture menée à terme, vient alors l'étape du **teillage**, une opération mécanique visant à séparer les fibres textiles par broyage et battage. L'objectif est d'extraire un maximum de fibres longues. Pour valoriser le lin bio, le teillage doit posséder la certification GOTS (Global Organic Textile Standards). En bio, il faut apporter un soin particulier aux conditions de stockage pour garantir une bonne conservation et une traçabilité.

Avant d'être filées, les fibres ainsi obtenues passent par l'étape du **peignage**. Il permet d'éliminer les dernières impuretés restantes après le teillage et de produire un ruban continu avec les fibres parallélisées. L'utilisation finale du lin est conditionnée par la longueur des fibres. Les fibres courtes sont surtout réservées au tissu d'ameublement et au jeans. Les fibres longues serviront à l'élaboration de vêtements délicats. Il arrive aussi que les fibres soient mélangées avec d'autres matières comme de la laine.



La **filature** est désormais partiellement relocalisée en France. Les rubans de fibres sont alors assemblés entre eux selon la destination finale du fil. Le but étant de réaliser des mélanges homogènes. Il n'est pas rare de voir des mélanges s'effectuer avec des lots d'années différentes. Chez Safilin, ils mélangent jusqu'à 32 lots différents. Il est possible de réaliser la filature au sec ou au mouillé. La filature au sec est davantage destinée aux fibres courtes et le fil obtenu sera épais et assez brut. Les fils obtenus auront des qualités et des destinations différentes. Ces fils seront assemblés à l'étape du **tissage** ou du **tricotage** avant de passer à l'ultime phase de **confection**. En France, la marque de vêtements Le Gaulois commercialise des jeans depuis 40 ans et a mis au point un jean en lin non blanchi. L'impact environnemental de ce jean

est infiniment inférieur à celui d'un jean en coton, qui nécessite beaucoup plus d'eau, de produits phytosanitaires et de transport. À côté de ce jean en lin, ils ont développé un pantalon 100 % chanvre français. Les marques Splice et La Gentle Factory étaient également présentes, nouvelle preuve de l'engouement de cette filière.

La filière du lin est une filière qui requiert une grande connaissance technique et ce, tout au long des maillons de la chaîne. Cette expertise existe en France et le consommateur a un impact, car s'il décide d'acheter des pièces 100 % françaises, la valeur ajoutée se fera localement et la matière première ne devra pas voyager. Il y a un réel enjeu lié au prix, qui reste plus important. Il faut sensibiliser à l'aspect durable et local des produits. Le lin et le chanvre sont des sources de vêtements dont le futur est garanti ! Actuellement, le lin

biologique représente 1 % de la production de lin textile. Il possède pourtant de nombreux atouts en sa faveur, car il est zéro pesticide et zéro engrais de synthèse.

Lors de la clôture de la matinée par Pierre Schmidt, le président de Velcorex, celui-ci a mis en évidence le fait que le coton est en réalité une parenthèse dans l'histoire textile. Avant le 17^e siècle, le chanvre, le lin, la laine ou encore l'ortie habillaient la population. Malheureusement, ce savoir-faire s'est peu à peu perdu et il est désormais à apprendre à nouveau. Selon les membres de l'association, l'avenir du textile mondial réside bel et bien dans les fibres biosourcées. Notons à titre d'illustration qu'un jean en lin 100 % français parcourt environ 1.000 km alors qu'un jean en coton parcourt 65.000 km, selon l'association Lin et Chanvre Bio. L'économie d'énergie sous-jacente s'imagine aisément.

Présentation de la culture du chanvre textile et ses enjeux

Le chanvre est une plante comportant de nombreux avantages. Cette plante aux multiples utilisations, allant de l'utilisation des graines, à la papeterie ou à l'isolation des bâtiments, dispose de nombreux avantages agronomiques. Le chanvre n'a pas besoin d'irrigation, ni de produits phytos. Il couvre bien le sol et nécessite peu (voire pas) de désherbage. Il contribue à la biodiversité en offrant un refuge à de nombreuses espèces. Le chanvre est également une culture intéressante dans une rotation car sa racine pivot ameublisse le sol et ne l'appauvrit pas, car elle puise ses nutriments en profondeur. Outre tous ces avantages, le chanvre est

également antibactérien, thermorégulateur et grand capteur de CO₂.

Le chanvre textile en est à ses débuts mais il vient probablement de connaître un tournant grâce à une entreprise flamande, Hylar. En effet, la filière avait jusque-là des difficultés à démarrer et ce, principalement à cause de la difficulté résidant dans la récolte de la tige, qui mesure assez régulièrement deux mètres de haut. Grâce à la machine mise au point par Hylar, la tige est coupée en deux. Les têtes sont donc coupées et séparées de la base de la tige. Ce sont bien deux andains séparés. Cette année, ce sont 100 hectares

qui seront récoltés et valorisés grâce à des machines tractées de récolte, déployées sur le terrain. En cette année 2022, la récolte devrait se situer entre 500 et 800 tonnes. Le chanvre, une fois cette étape de récolte délicate effectuée, peut être valorisé avec les mêmes machines que le lin. Des améliorations au niveau du teillage doivent encore être atteintes pour arriver à des résultats acceptables. Les parties prenantes sont assez optimistes pour le développement de cette filière car, au vu de la demande croissante pour le textile issu de ces fibres, le lin ne suffira pas. Il faudra du chanvre. Ces deux filières sont bel et bien complémentaires.

Les perspectives de l'association Lin et Chanvre Bio

L'association Lin et Chanvre Bio, basée en Normandie, se réjouit de ces avancées et souhaite continuer à encadrer le développement de cette filière en devenant. Les membres qui composent l'association ont des profils variés. Parmi eux figurent des agriculteurs certifiés bio ou en cours de conversion, des entreprises de transformation textile, des marques de prêt-à-porter mais aussi des institutions régionales et nationales partenaires. L'association se positionne face aux changements climatiques et souhaite offrir une solution aux préoccupations sociétales de notre époque. Les secteurs textiles et agricoles se réinventent et le lin ainsi que le chanvre y ont toute leur place. La présence de l'association à tous les maillons de la chaîne lui permet d'avoir une appréciable vue d'ensemble.

Miramag



Résultat nettement supérieur !

- L'engrais calcaire magnésien est un produit 100 % naturel
- Avec des minéraux essentiels, sans azote ni phosphates
- Une augmentation très rapide du pH grâce à sa finesse et porosité
- Utilisable en agriculture biologique conformément au (CE) n° 834/2007

Trouvez un distributeur dans vos environs sur www.miramag.be ou téléphonez au 03-651.66.78



Visite le 20 juin 2022 chez Kees Steendijk, à la Ferme « de Korenschoof »

Les conseillers de Biowallonie

Biowallonie a organisé une visite à la ferme de Kees Steendijk, à Kamperland, en Zélande, aux Pays-Bas. Le nom néerlandais de la Ferme de Korenschoof veut dire « la gerbe de blé » en français. Kees nous accueille dans sa toute nouvelle chèvrerie bio.

Voici une synthèse des informations à retenir de cette visite très enrichissante.

Historique de la région et de la ferme

La ferme se situe dans des polders qui ont été asséchés en 1818. À cette époque, l'ensemble des fermes étaient « dessinées » et conçues de toutes pièces. Ils partaient d'une page blanche. Ce qui leur permettait de construire des fermes « idéales », avec des blocs bien carrés, plats et autour des bâtiments. Kees hérite d'une ferme familiale de ce type, avec 66 ha d'un seul tenant autour. Néanmoins, rien n'est parfait. Les terres sont très lourdes, avec des argiles d'une granulométrie très fine et un pourcentage d'argile très élevé, autour de 60 %. La pluviométrie annuelle est de 750 mm/an et l'ensemble des terres est drainées à 1,25 m de profondeur tous les 10 mètres.

Kees reprend la ferme à la fin des années 90, avec un bagage agronomique « conventionnel » basé sur la pétrochimie. Ses premières récoltes en oignons sont catastrophiques et peu valorisables dans la filière. En effet, il récolte uniquement des calibres extrêmes : soit des oignons très petits, soit très gros. Ce constat l'amène à la réflexion sur le travail du sol ainsi que sur la sensibilité de ses terres lourdes au tassement et à la compaction. Il décide alors de travailler l'ensemble de ses cultures sur



Herse-étrille treffler montée sur un tracteur porte-outils adapté au planche de 4.20 m.

des planches « permanentes » de 4,20 m de large. Les roues de ses tracteurs, épandeurs, moissonneuses... passeront toujours aux mêmes endroits, peu importe la culture (même le blé, on y reviendra plus tard). En 2002, il met en place ce système de planches et décide de se donner cinq ans pour tester l'agriculture biologique et sa rentabilité. Si après ces cinq années, il ne s'y retrouve pas économiquement, il repassera en conventionnel. L'objectif étant de mieux gagner sa vie en bio. En 2022, il est toujours

en bio. Les cultures sont principalement des légumes : oignons, courges, potimarrons, pommes de terre... ainsi que des céréales. Il a abandonné la culture de carottes car la récolte en automne était compliquée avec de tels taux d'argile !

Depuis 2000, Kees a déjà cultivé 30 cultures différentes.

Pour la réalisation de ses travaux, il utilise un système de guidage de type RTK.

Il est passé de 1,8 à 2,3 % de MO.

La chèvrerie

Autour de 2015, il construit une chèvrerie pour ramener de la matière organique sur ses terres et créer un emploi pour son fils et sa fille. Depuis la construction de la chèvrerie, il cultive également des cultures fourragères pour ses 710 chèvres en lactation : des mélanges graminées (fêoles, fétuques, ray-grass anglais...)/légumineuses (trèfles blancs/violet...) avec de la chicorée, pour ramener des fibres et des minéraux, de la luzerne et des betteraves fourragères. Les fourrages sont fauchés avec une faucheuse/autochargeuse et distribué frais tous les jours. Les chèvres pâturent l'après-midi autour de la ferme en pâturage tournant dynamique.

Le blé et sa densité de semis remise en question

Revenons aux céréales. En effet, aux Pays-Bas, très peu de céréales sont cultivées. Ce sont des cultures peu rentables face aux légumes de plein champ. La filière de céréales panifiables bio néerlandaise a donc beaucoup de mal à se fournir en céréales hollandaises. Or, pour Kees, la céréale est un très bon précédent dans des rotations de légumes. Voilà maintenant 20 ans qu'il expérimente et cultive des céréales avec **sa technique à faible densité de semis**. Il sème les froments et escourgeons (variétés modernes) à 30 kg/ha (50 grains/m²) avec un semoir de précision, un interligne de 25 cm et 3 cm entre chaque plant dans la ligne. Ensuite, les céréales sont désherbées avec une herse-étrille et binés (utilisation des doigts Kress, même en céréale).

Pour semer à ces densités-là, Kees insiste sur deux points : le poids de mille grains (les plus gros grains ont plus de force germinative) et sur la profondeur de semis. Plus on sème profond, moins la plante va pouvoir taller et s'étaler sur le sol afin de le couvrir au maximum. L'idéal serait de semer à 0 cm de profondeur. Dans les faits, Kees a toutefois trouvé un compromis à 2 cm de profondeur mais pas plus. Avant semis, il trie les semences, même achetées, sur le critère du PMG. Il ne garde que les plus gros. Nous avons trié de l'orge avec lui et l'étiquette du semencier indiquait 41 g de

PMG. En le passant dans le trieur, on est monté à 61 g de PMG (c'est un tiers en plus !). La sélection sur le PMG permet, selon lui, une levée beaucoup plus homogène et plus rapide ainsi qu'une force face aux aléas. Cette levée rapide et uniforme facilite le désherbage mécanique avant l'hiver. Par exemple, il a déjà fait des essais où il a planté les plus gros grains sur un 1/2 ha et les plus petits grains sur l'autre 1/2 ha. Les petits grains ont eu la rouille deux semaines plus tôt que les gros. Il sème en général vers la mi-octobre. Il aimerait semer encore plus tôt mais craint des attaques de pucerons et donc de la jaunisse nanisante. Malgré ces densités de semis faible (30 kg/ha), il obtient des rendements autour des 9 t/ha. À terme, il aimerait descendre entre 6 et 10 kg/ha pour atteindre, selon lui, le potentiel maximal du blé !

Les besoins nutritionnels sont importants pour de tels rendements. Il y parvient grâce à son approche globale :

- La rotation composée de prairie temporaire et luzerne ;
- Des précédents riches comme les oignons ;
- L'importation de récolte d'espaces verts herbacés qui sont compostés ;
- L'importation de fumier (ou fientes) de volaille ;

• Le mélange de ceux-ci avec le fumier des chèvres. Un arrosage du tas avec les jus de fumières est réalisé ainsi qu'un déplacement de tas (pseudo-compostage).

15-20 t/ha sont épandues vers la mi-mars.

Pour Kees, il faut soigner la céréale d'un point de vue individuel, comme un plant de légume, pour atteindre le potentiel maximum du blé.

Nous sommes revenus de cette visite avec beaucoup d'émerveillement et de remise en question par rapport à nos pratiques, même si tout n'est pas transposable.

Toutefois, ce type de technique mériterait d'être testé chez nous dans des terres homogènes, avec peu de pression de ravageurs (corvidés, pigeons ramiers...). Il faudrait comparer des variétés pour orienter les choix variétaux (tallage, hauteur, port des feuilles, rendement, qualité...) et comparer des densités de semis comme par exemple par palier de 25 grains/m² de 25 à 200 grains/m²...

Ce type de visite à l'étranger renforce l'importance d'aller voir ailleurs (parfois pas loin !) pour renforcer nos connaissances et pouvoir les mettre en application chez nous, même partiellement, à partir du moment où la transposition est possible dans nos conditions pédoclimatiques, économiques et avec la gestion des ravageurs que nous subissons.

Visite d'une ferme en biodynamie : Hofladen Loverendale Ter Linde à Oostkapelle, Pays-Bas

C'est une ferme en biodynamie comprenant :

- 30 ha de verger (pommes/poires). Ils collaborent avec 12 autres agriculteurs et tous les fruits sont stockés à la ferme ;
- 100 ha de cultures ;
- 500 poules pondeuses ;
- 45 vaches laitières (les veaux restent avec les mères). Ils vendent leur lait en direct et font également de la glace. À l'avenir, ils vont également se lancer dans la production de yaourt et fromage frais ;
- Quelques cochons.

Ils ont un magasin et un camping à la ferme et viennent d'ouvrir une boulangerie.

Les cultures sont implantées en bandes de 3 m. Ce ne sont pas des voies permanentes. On y retrouve des pommes de terre (variétés Agria et Vitabella), céleris-raves, courges, maïs doux, choux-fleurs, choux pointus, choux rouges, chicorées à café,

haricots, pois chiches et céréales. Une grande partie de la production est pour l'industrie. Les céréales sont semées à 50 cm à cause de leurs équipements. À l'avenir, ils aimeraient diminuer cet interligne et produire des céréales panifiables pour la boulangerie.

Ils ne labourent pas mais utilisent un « actisol ». Le sol est plus léger que dans l'autre ferme. Il n'y a pas d'irrigation car l'eau est salée.

La variété de céréale est « Eliara ». C'est une céréale de printemps.

Le semis en bandes permet de diminuer les maladies et d'augmenter la biodiversité. L'idéal serait de faire des bandes de 6 m. Ils n'observent pas de diminution de rendements par rapport à une culture « normale ».

La biodynamie repose sur :

- Les engrais ;

- Le choix des variétés ;
- La complémentarité entre l'élevage et les cultures ;
- L'utilisation de préparations. La base est une préparation avec des cornes. Ils mentionnent que les organismes de certification ne contrôlent pas beaucoup les préparations.

La ferme est certifiée Demeter depuis 1926. Elle appartenait à une fondation et a été rachetée en 2020 (similaire à Terre En Vue). L'agriculteur a commencé en 2014. Il y a 25 personnes (+ renfort pour la récolte des fruits).

Ils pulvérisent une préparation une fois par an à la mi-juillet sur toutes les cultures (peu importe le stade de la culture). C'est en fait 8 préparations qui sont mélangées ensemble. Une préparation est aussi incorporée dans le fumier.



La durabilité dans les écoles fondamentales de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Charlotte Ramet, Biowallonie

Les grandes vacances ont été l'occasion pour le Pôle Alimentation durable de faire le point sur le projet Cantines durables, subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans le cadre de l'appel « Alimentation saine et durable », l'équipe a accompagné 22 écoles fondamentales situées à Trazegnies, Charleroi, Ath, Chiny, Chimay et Pepinster. Ci-dessous, vous trouverez un résumé du projet.

- Budget total de 165.000 € (soit 7.500 € par école)
- Durée de 6 mois (janvier à juin)
- Public maternel et/ou primaire
- Objectif principal : contribuer à la bonne santé des enfants et au développement de systèmes agroalimentaires durables
- Types d'activités mises en place :
 - Révision des menus, coachings en cuisine ou sensibilisation des traiteurs → comment assurer un équilibre nutritionnel, promouvoir la diversité des aliments, les légumes et fruits de saison, et inciter à réaliser des préparations maison avec des produits frais...
 - Mesure du gaspillage alimentaire et plan d'actions → comprendre où se situe le gaspillage en objectivant, via des pesées des déchets alimentaires (en cuisine et au service), pour pouvoir agir de la manière la plus efficace et réduire le gaspillage (ce qui permet de récupérer des ressources et de les investir dans des produits de qualité).
 - Amélioration du système de réservation des repas → pour permettre à la cuisine de connaître le nombre exact de convives et préparer les quantités adéquates
 - Approvisionnement en produits locaux (et bio) → aide dans la recherche de fournisseurs
 - Révision du cahier des charges → agir au niveau administratif pour favoriser plus de durabilité au niveau des fournisseurs (des produits et/ou des repas), en incluant certains critères, que ce soit au niveau de l'origine des produits, du respect de la saisonnalité, des quantités adaptées, de la réduction des emballages...
 - Analyse du service et formation du personnel → le service est un moment-clé pour favoriser une prise de repas dans la convivialité : contexte, ambiance, attitude, quantités servies, présentation dans l'assiette, connaissance des produits servis... Le personnel est notamment un maillon important dans l'éducation au goût.
 - Analyse du coût des denrées alimentaires → le but étant de maîtriser son budget et ses dépenses, tout en favorisant l'utilisation de produits de qualité (par ex : acheter en circuit court, préparer des produits frais et de saison...)
 - Observation des contenus des boîtes à tartines et collations
 - Enquête de satisfaction auprès des élèves et sondage auprès des parents
 - Animations dans les classes par Thierry Stasiuk et la Ferme Censier (ferme bio à Doishe)
 - Sensibilisation et distribution d'outils pédagogiques aux équipes éducatives
- Collaborations et appuis externes : Coduco, l'AFSCA, Ipalle et Tibi, l'Observatoire de la Santé du Hainaut, l'ONE, Worms asbl

DANS LA RUBRIQUE « MANGER DURABLEMENT », ON VOUS PRÉSENTE UN OUTIL DÉVELOPPÉ PAR L'ÉQUIPE. (PAGE 76)

que le Bio est sans pesticide

A cause de la mal bouf on ne peut plus

que dans quelque pays la mal-bouffe est
moins chère que la bonne nourriture.

Il faut manger plus sain
Il faut faire attention à la source nourriture.

que il existe une quantité énorme de déchets dans la
mer et que c'était tellement grand que ça fait 3 fois la
taille de la Belgique

LES COLLECTIVITÉS, UNE OPPORTUNITÉ POUR LES PRODUITS LOCAUX !

Les collectivités en Wallonie et à Bruxelles représentent **146 millions de repas chauds par an** !

POUR VOUS FAIRE CONNAÎTRE

- Inscrivez-vous sur la plateforme wallonne du Clic Local¹, le Bottin bruxellois Good Food² ou manifestez-vous auprès de l'Agence de Développement local (ADL) de votre région³ pour apparaître dans le magazine local !
- Profitez d'événements pour vous faire connaître → Les fancy-fairs de fin d'année scolaire sont l'occasion de fournir différents produits locaux : viandes pour le traditionnel barbecue, frites, baguettes et salades pour les hot-dogs, glaces, fruits rouges pour les smoothies, jus...
- Diversifiez votre activité en organisant des visites pédagogiques dans votre ferme ou proposez des animations en classe⁴.

BESOIN D'AIDE ?

- Vous avez une question sur le **fonctionnement des collectivités**, les produits les plus utilisés, la façon de les toucher ? Contactez Biowallonie, via le Pôle Alimentation durable : catering@biowallonie.be ; 081/281.018 ou 0474/381.124.
- Vous avez une question sur les **marchés publics** ? Adressez-vous à Simon Lechat, juriste simon.lechat@mangerdemain.be ; 0474/20.48.50.



¹ www.lecllocal.be

² www.goodfoodbrussels/fr/bottin

³ www.emploi-wallonie.be/home/developpement-local/agences-de-developpement-local.html

⁴ Trouvez les coordonnées des écoles dans l'annuaire : www.enseignement.be/index.php?page=23836



Lancement d'une Organisation de Producteurs « Œufs de pâturages – poulaillers mobiles »

Mélanie Mailleux, Biowallonie

Le 19 juillet dernier, Christian et Béatrice Lavoix nous accueillait au sein de leur ferme pour le lancement de la première Organisation de Producteurs d'œufs de pâturage, via un poulailler mobile.

Des œufs de pâturage via un poulailler mobile, qu'est-ce que c'est ?

Les poules pondeuses sont hébergées dans un poulailler (souvent sur roues), que l'on peut déplacer facilement, donnant ainsi un accès continu et permanent à un parcours enherbé dès la sortie du poulailler. Ce caractère mobile permet d'éviter d'avoir des zones sans herbe. Via ce parcours, délimité par des filets électrifiés, les poules reçoivent une alimentation saine et complète. En plus de leur aliment, elles se nourrissent des graines, herbes, insectes et autres vers qu'elles trouvent sur le parcours.

Deux grandes marques développent ce genre de poulailler, mais certains éleveurs font également de l'autoconstruction. Il s'agit de petites unités d'environ 220 poules/poulailler.

Ce type d'élevage existe en Wallonie depuis 2018, année où Daniel Collienne, de Sprimont, acheta son premier poulailler. Aujourd'hui, près d'une soixantaine de détenteurs (bio et conventionnels) sont répertoriés sur l'ensemble du territoire wallon, mais il en existerait une centaine en Wallonie.

Pourquoi se rassembler en Organisation de Producteurs ?

Ces petits producteurs rencontrent certaines difficultés :

- Les normes AFSCA sont basées sur de plus gros élevages et difficilement applicables sur de plus petits élevages sans adaptation ;
- Les règles lors de situations de crise (comme la grippe aviaire) sont difficiles à appliquer ;
- Peu de retours d'expériences : difficultés techniques, pour fixer les prix... ;
- Gestion des fins de lots et des « coupures » dans la vente ;
- Demande variable des clients ;
- Trouver des poules adaptées.

Afin de pallier ces difficultés, se rassembler devenait nécessaire. Actuellement, 12 producteurs font partie de l'asbl dont les statuts sont en cours de finalisation. À terme, l'objectif est de devenir une Organisation de Producteurs reconnue. Cette organisation a pour but de répondre aux difficultés, énoncées ci-dessus, par plusieurs actions :

- Partage d'expériences ;
- Mutualisation des fins de lots ;
- Uniformisation des prix ;
- Achats en commun ;
- Négociation de contrats communs ;
- Trouver un débouché commun pour les œufs déclassés ;
- Recyclage des emballages ;
- ...

Qui peut faire partie de ce groupement de producteurs ?

Tout producteur professionnel, c'est-à-dire qui détient plus de 50 poules pondeuses et qui possède un code producteur peut faire la demande pour devenir membre de l'asbl. Celle-ci a rédigé une charte reprenant l'ensemble de ses engagements. L'organisation est ouverte aux producteurs bio et conventionnels, pour autant que le producteur ait de petits volumes de production (maximum 500 poules par poulailler) et maximum 1.500 poules. Pour rappel, un point sur la réglementation bio en poulaillers mobiles a été fait dans l'*Itinéraires BIO* précédent (n° 65).

Vous souhaitez obtenir plus d'information ?

Pour les questions pratiques, sur les engagements et le retour d'expérience : Daniel et Suzanne COLLIENNE - 0495/33 61 01 - daniel.collienne@proximus.be
Pour les questions sur la filière et l'Organisation de Producteurs : Catherine COLOT - 0478/30 22 16 - Catherine.colot@collegedesproducteurs.be
Pour les questions liées à l'innovation et au rôle du guichet à l'Innovation et à la Coopération : Alain DE BRUYN - 0494/53 63 99 - info@agri-innovation.be





Livrer à Bruxelles avec la « Zone de basses émissions » : quelles sont les solutions ?

Thiago Nyssens (Service GoodFood B2B), Alice Gérard et Sandrine Vokaer (Bruxelles Environnement)

Pour 2035, la Région bruxelloise ambitionne une mobilité automobile avec zéro émission directe, en vue d'améliorer la qualité de l'air et, ainsi, la santé des Bruxellois, tout en respectant les objectifs climatiques fixés par la Région. En effet, la « Zone de basses émissions » (LEZ, en anglais) permet de diminuer les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre provenant du transport routier. En place depuis 2018, les premiers résultats sont encourageants (voir les évaluations annuelles sur www.lez.brussels).

Quelles sont les conséquences pour les professionnels situés en Wallonie, qui livrent à Bruxelles ? Quelles mesures ont été mises en œuvre pour vous aider à relever ce défi ?

Le calendrier de la LEZ a été définitivement adopté. Pour les voitures et les camionnettes légères, c'est la fin des moteurs diesel en 2030, et des moteurs essence, LPG et CNG en 2035. Après 2036, seuls les autocars (et les poids lourds) équipés d'un moteur à combustion seront autorisés à circuler dans la Région de Bruxelles-Capitale.

La période de transition pour les moteurs diesel EURO 4 a pris fin le 1^{er} juillet 2022

Vous trouverez plus d'informations sur le site www.lez.brussels. S'y trouvent entre autres le simulateur qui permet de savoir jusqu'à quand le véhicule peut circuler, ainsi que la carte du territoire, le calendrier précis par catégorie de véhicule, les dérogations possibles et formulaires de demande (dérogations, pass, etc.).

Cette mesure est nécessaire pour l'amélioration de la qualité de l'air, et donc de la santé publique, mais elle peut encore être difficile à mettre en place pour les fournisseurs en circuit court, qui livrent pour la plupart en camionnette.

Voici les différentes pistes mises en œuvre si votre véhicule ne répond plus aux conditions d'accès de la LEZ.

Vous n'avez pas la possibilité de changer de véhicule :

- 1) Acheter un DAY PASS vous permettra de circuler dans la LEZ.
Prix pour une journée : 35 € (TVAC).
Maximum 24 day passes/véhicule/an (contre 8 précédemment), soit 840 €/véhicule/an, si vous livrez deux fois par mois, toute l'année.
Info utile : le pass journalier doit s'acheter en ligne sur le site www.lez.brussels et peut être acheté jusqu'au lendemain du jour de circulation à minuit. Au-delà, il n'est plus

possible d'acheter un pass. Le pass n'est pas échangeable ni remboursable.

- 2) Si vous livrez plus fréquemment à Bruxelles. En circulant avec un véhicule non conforme, vous risquez une amende de 350 €. À chaque infraction, le montant de l'amende est le même, mais une amende ne peut pas être infligée pour une nouvelle infraction si celle-ci a eu lieu moins de 3 mois après la précédente. Cela a pour conséquence qu'un maximum de quatre amendes par an, par véhicule, peuvent être délivrées.

- 3) Vous avez un véhicule aménagé pour la vente itinérante (Food truck — camion frigorifique avec étal de marché).

Il est dès lors possible d'obtenir une dérogation spécifique qui vous permettra de continuer à circuler dans la zone de basses émissions.

Info utile : la demande de dérogation se fait en ligne, sur le site www.lez.brussels.

Vous projetez l'achat d'un nouveau véhicule :

Vous êtes une entreprise bruxelloise ? Il existe dès lors des primes régionales pour investir dans un véhicule électrique, essence ou gaz GNL, plafonnées selon la taille de l'entreprise et le véhicule remplacé. Il existe également une aide régionale pour l'achat de vélo cargo pour

les professionnels. Toute l'info utile se trouve sur le site www.economie-emploi.brussels.

Du côté wallon, il existe aussi des primes à l'investissement permettant aux PME hors production primaire de financer une partie de l'achat du véhicule. C'est donc une solution éventuelle pour les coopératives de distribution, intermédiaires, grossistes etc. Le montant de ces primes dépend de nombreux facteurs tels que le secteur d'activité, la taille de l'entreprise et le type de dépenses. Plus d'infos sur le site www.wallonie.be/fr/demarches/20452-demander-une-prime-a-l-investissement-pme-ou-ge.

Malheureusement, après avoir interrogé Accueil Champêtre Wallonie et le SPW-DG03, il ne semble y avoir aucune prime spécifique pour l'achat d'un véhicule électrique pour les producteurs livrant en direct, c'est-à-dire pour les codes NACE de la production primaire.

Info utile : vous avez déjà acheté un véhicule mais il n'est pas encore livré ? Il existe une dérogation administrative temporaire possible pour ceux qui sont en attente de la livraison d'un véhicule commandé avant le 1/1/2022. La demande de dérogation administrative se fait en ligne sur le site www.lez.brussels.

Vous pouvez partager un véhicule électrique entre professionnels

Il existe des plateformes qui permettent le partage de véhicules entre professionnels. Cozywheels est un service de l'asbl M'pact, fondatrice des voitures partagées Cambio. Elle permet à des professionnels et à des particuliers de partager un véhicule et les coûts y afférant. Vous pouvez retrouver, sur la carte interactive, d'autres professionnels intéressés de partager un véhicule ou vous pouvez créer votre propre groupe de partage. Cozywheels vous accompagne dans la création de votre groupe, l'établissement de l'assurance...

Wibee, quant à lui, met à disposition des professionnels un véhicule en leasing et vous permet de le partager avec d'autres professionnels. Vous devez contacter Wibee pour recevoir une offre de prix adaptée.

Vous envisagez de sous-traiter la livraison

Selon une étude menée dans les Hauts-de-France¹, les coûts logistiques en grande distribution représentent 10-15 % du chiffre d'affaires, contre 23 % en moyenne pour les producteurs livrant en direct (B2B).

En outre, deux tiers de ces producteurs ont des coûts plus élevés de 50 % (!) pour au moins une livraison. Ces tâches sont chronophages et coûteuses, mais rarement prises en compte dans les prix appliqués.

Les coûts de livraison sont souvent sous-estimés : réduits aux coûts de carburant ou parfois à un amortissement kilométrique de l'automobile. Lorsque l'ensemble des coûts réels sont pris en compte (assurances, temps de travail, amendes éventuelles, etc.), il peut être intéressant économiquement de sous-traiter la logistique à un partenaire fiable : transparent sur ses prix, maintien du lien entre l'acheteur et les producteurs, respect des délais et soin dans la manutention des produits.

Des hubs logistiques à moyen terme

Face à la demande bruxelloise en produits issus du circuit court, de nombreux projets de hubs logistiques émergent autour de Bruxelles : Hup Hub Brussels de Steunpunt Korte Keten (Nord), Sociaago (Nord-Ouest), Mabio (Centre), etc. À l'heure actuelle, aucun n'est encore opérationnel. L'objectif de ces hubs est de centraliser la logistique en amont, en bordure de la ville, pour ensuite rassembler les commandes et optimiser la logistique en aval, vers la ville.

Cet article est écrit par le service GoodFood B2B.

Le service Good Food B2B est un service d'information et d'accompagnement GRATUIT.

Son objectif est d'aider les professionnels bruxellois à trouver la meilleure solution pour se fournir en produits alimentaires locaux, issus de filières privilégiant les modes de production et de distribution respectueux de l'environnement, de l'humain et des animaux. L'objectif visé est d'amener sur le marché bruxellois des produits alimentaires belges, via une logistique optimale.

Il s'adresse à des commerçants, transformateurs, restaurants, cantines, hôtels, entrepreneurs, etc. bruxellois et soucieux de s'approvisionner localement. Il s'adresse aussi à des transformateurs et producteurs belges (bruxellois, wallons et flamands) adoptant une approche durable et souhaitant commercialiser leurs produits sur le marché bruxellois.

Contact

B2B@goodfoodbrussels

Ets **FAYT CARLIER**
Produits Bio pour l'Agriculture



Engrais organique

- Utilisable en culture bio
- Contient de l'azote ammoniacal rapidement absorbé par la plante
- Le plus efficace sur le marché
- Prix raisonnable

Semences céréales Bio

- Céréales
- Fourragères

Mélange prairie « SENCIER »

Aliments animaux Bio

- Aliments simples : orge, épeautre, avoine, triticale
- Féveroles, pois, maïs, tourteaux de soja, tourteaux de tournesol
- Aliments composés vaches, jeunes bovins, porcs, volaille
- On peut travailler à la carte. C'est vous qui décidez.

Condiments minéraux Bio

- Sels minéraux Bio
- Blocs à lécher
- Sel marin
- Algues marines
- Magnésium, cuivre, sélénium
- Huile de foie de morue



Rue des Déportés 24-6120 JAMIOULX
Tél. 071/21 31 73-Fax 071/21 61 85



Le prix du Bio n'égale pas sa(s) valeur(s)

Thierry Van Hentenryk, UNAB

Alors que de nombreux médias choisissent de « crier au loup » en évoquant les difficultés actuelles du secteur bio, il est bon de rappeler que la plupart de ceux qui font l'agriculture biologique portent un ensemble de valeurs qui dépasseront (et doivent dépasser) le cadre d'une crise économique. L'agriculture biologique est beaucoup plus qu'un marché, une filière ou une opportunité économique. Les services environnementaux et sociaux qu'elle offre couvrent en effet un ensemble de valeurs sociétales. Focus sur le secteur de l'eau pour comprendre le concept « d'externalité ».

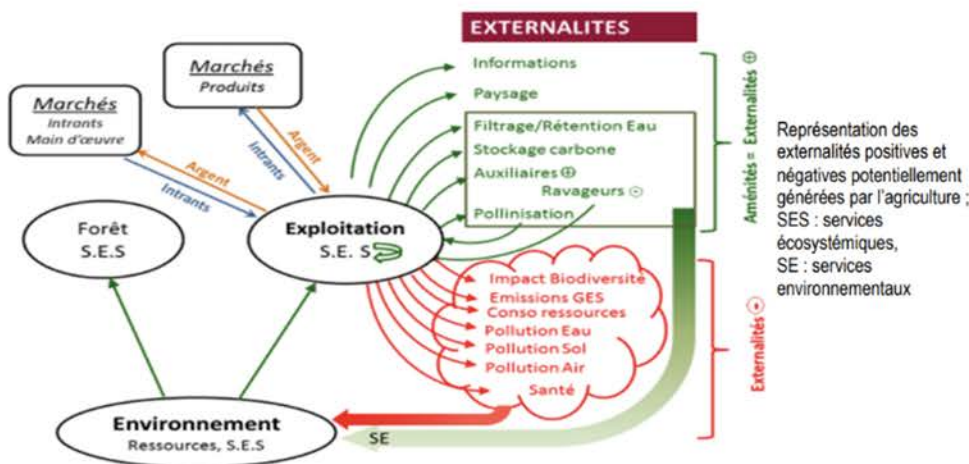
Les externalités sont les coûts (ou bénéfices) cachés d'une production donnée, que le consommateur ne peut pas mesurer. Les externalités négatives d'un type de production peuvent être positives ou négatives. Dans le secteur des transports, par exemple, la pollution de l'air et la congestion sont des externalités négatives d'un trajet en voiture. Celles-ci peuvent pénaliser des agents économiques, le bien-être général, les contribuables ou consommateurs (coûts des pollutions, des nuisances, des effets sur la santé...).

Appliqué à l'agriculture, ce concept peut recouvrir de nombreux services : stockage de carbone, rétention d'eau ou maintien des paysages sont, par exemple, des externalités positives du secteur agricole. Parmi les externalités négatives, on cite souvent les émissions de gaz à effet de serre, l'impact sur la biodiversité, la pollution des sols, de l'air et de l'eau. Ces externalités représentent un coût pour la société dans son ensemble, qui n'est pas pris en compte dans le calcul du prix d'un produit. C'est la collectivité qui devra payer les coûts de santé publique, de l'épuration des eaux ou des mesures agroenvironnementales destinées à protéger la biodiversité.

L'agriculture biologique apporte une réponse à ces externalités,

- en réduisant les externalités négatives liées à l'emploi des substances de synthèse (production, transport, effets sur la nature et la santé...);
- en apportant un surcroît d'externalités positives liées à la mobilisation d'un plus grand nombre de pratiques agroécologiques.

Sans être exhaustif, l'agriculture biologique implique une importation d'intrants réduite, la création d'emplois, un meilleur stockage de



Source : INRA, Natacha Sautereau, Marc Benoît. « Quantifier et chiffrer économiquement les externalités de l'agriculture biologique ? ». Institut technique de l'Agriculture biologique (ITAB), 2016.

carbone, une moindre antibiorésistance, pas d'usage des pesticides de synthèse donc un moindre impact sur les eaux, la faune avicole et aquatique, la santé humaine, les pollinisateurs... L'agriculteur-riche bio rend donc des services collectifs qui sont (parfois) valorisés dans son prix de vente et ne portent pas sur l'ensemble de la collectivité. Les acteurs du bio qui sont conscients de cela — c'est-à-dire la grande majorité d'entre eux — ne changeront pas de système à cause d'une crise. C'est d'ailleurs un témoignage récurrent chez les agriculteur-riche-s bio : « Passer en bio n'a pas été facile, mais je ne faisais marche arrière pour rien au monde. »

Les externalités de l'agriculture : mise en pratique sur la qualité de l'eau

Pour mettre ces services sociétaux en lumière, on peut appliquer ce raisonnement à un secteur qui a des interactions fortes avec l'agriculture : la protection des eaux

souterraines, et donc la production d'eau potable. Le lien entre eau et agriculture, c'était d'ailleurs l'objet d'une conférence passionnante organisée le 1^{er} août à Libramont, sous le chapiteau « En terre bio ». Elle réunissait experts wallons et luxembourgeois.

Les eaux sont essentiellement altérées par trois activités humaines : les pollutions collectives (eaux usées), industrielles et celles liées aux activités agricoles. Les deux premières ont fait l'objet d'une attention importante de la part des pouvoirs publics et la situation est aujourd'hui bien maîtrisée. En ce qui concerne l'agriculture, les plans d'actions mis en place depuis plus de 20 ans tardent à produire leurs effets, notamment en fonction de la géologie des sols et sous-sols... et de leur vulnérabilité variable. Selon les données du SPW et de la SPGE (qui est responsable de la gestion des eaux en Wallonie), l'agriculture est donc aujourd'hui la première source d'altération des masses d'eau souterraine, au travers des nitrates et pesticides¹.

RÉFLEXIONS (IM)PERTINENTES

L'eau du robinet est de bonne qualité. La très grande majorité des captages satisfont aux exigences de santé publique. Mais la ressource est sous pression, tant du point de vue qualitatif que quantitatif, et le temps restant pour satisfaire aux exigences de la Commission européenne commence à manquer.

Cette situation est source d'externalités négatives importantes.

Externalité 1 : à titre d'exemple, au Grand-Duché de Luxembourg, une centaine de captages a dû être mis à l'arrêt pour cause de dépassement des normes admises de concentration de pesticides (parfois jusqu'à 50x la limite). Cette ressource, qui représente la consommation annuelle de 65.000 personnes, n'est dès lors

plus disponible pour la société. En Wallonie, on évoque 46 captages fermés entre 2000 et 2020.

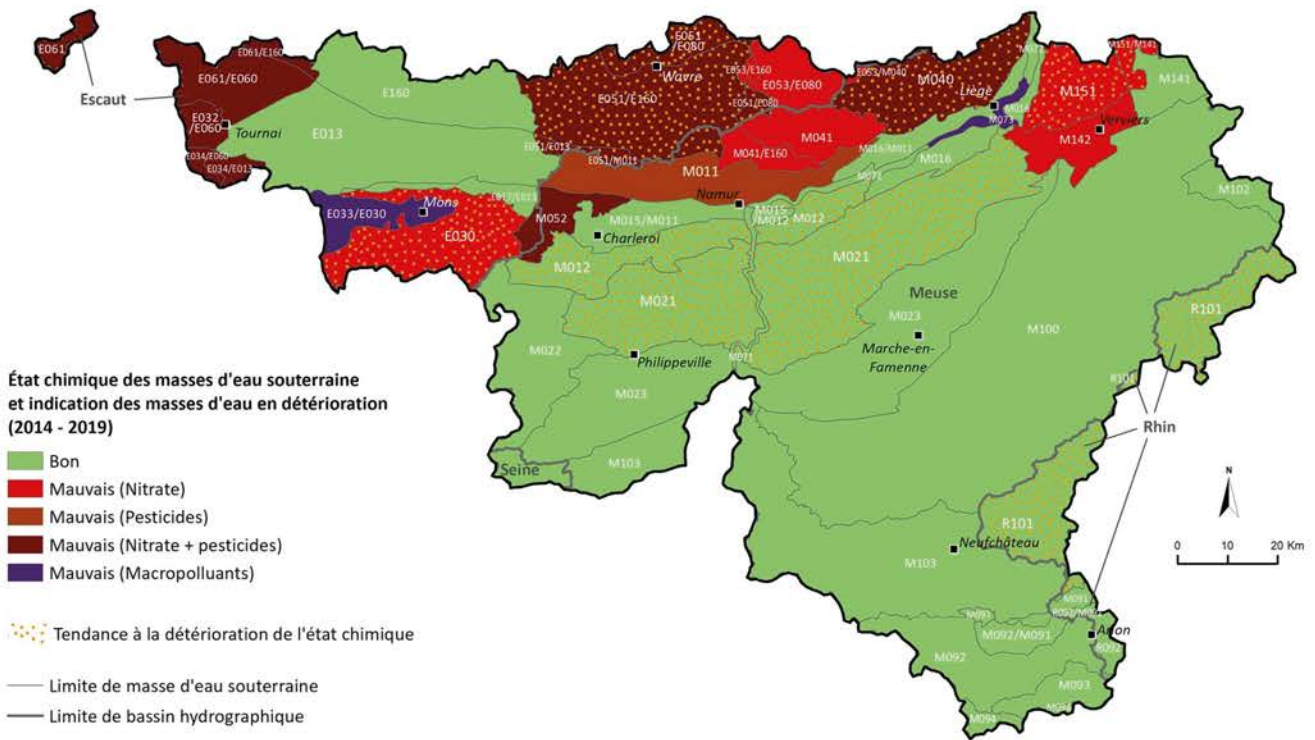
Externalité 2 : pour les captages qui risquent de dépasser les normes admises maximales de concentration, l'installation de systèmes de filtration à charbon actif permet d'en poursuivre l'exploitation. Mais le coût de tels types de filtration est très élevé. Au Luxembourg comme en Wallonie, ce sont les consommateurs qui prennent ce coût en charge via la facture d'eau.

Externalité 3 : pour contrer les effets des activités agricoles sur l'eau, les institutions déploient des contre-feux réglementaires,

incitatifs ou techniques, qui ont aussi un coût collectif : contrôles (en ferme et dans l'eau) dans les zones de protection, formations à la gestion de l'azote, structures de coordination, d'accompagnement ou de mise en réseau des agriculteur·rice·s, subventions à l'achat de certains matériels techniques, voire rachat de parcelles prioritaires...

Externalité 4 : toutes ces actions – volontaires – prennent du temps pour déployer leurs effets. Et pendant ce temps, les concentrations en pesticides des eaux souterraines, bien que respectant les normes légales, restent problématiques. Avec un coût pour la santé publique ? La question est ouverte^{III}.

État chimique des 34 masses d'eau souterraine en Wallonie (2014 - 2019)



REEW - Source : SPW Environnement - DEE

© SPW - 2020

Traitement des eaux et agriculture bio : les vertus de la prévention

Les outils développés en Wallonie autour de la protection de l'eau sont nombreux. Les acteurs du secteur (SPGE, PROTECT'eau, Natagriwal...) sont très actifs sur ce thème. Par leurs pratiques, les agriculteur·rice·s peuvent avoir une influence très positive sur les eaux souterraines et beaucoup agissent déjà en ce sens.

Malheureusement, tous les efforts

développés n'auront pas suffi pour atteindre les objectifs imposés par l'Europe pour 2021. Et les objectifs de 2027 (l'ensemble des masses d'eau devant être qualifiées « en bon état ») semblent hors d'atteinte.

Au final – et ce sont les acteurs du secteur qui le disent – les budgets mobilisés pour le traitement des eaux est infiniment plus important que les mesures de prévention qui pourraient être prises pour limiter les pollutions à leur source. Devant cette situation, pourquoi ne pas pousser plus avant le recours

à l'agriculture biologique ? Il semble en effet urgent d'accélérer le mouvement et le bio est un des leviers les plus efficaces pour y parvenir. D'autres systèmes de cultures, usant de pratiques agroécologiques, peuvent apporter leur pierre à l'édifice mais l'agriculture bio et son cahier des charges strict garantit au moins une chose : au jour de la conversion, plus aucun pesticide de synthèse ne sera utilisé sur la parcelle concernée^{IV}. La pollution des eaux est pratiquement réduite à zéro. Difficile de faire plus simple et efficace.

NOUS SOMMES BIO.

En ce qui concerne le nitrate, les débats sont encore ouverts. La plupart des études européennes tendent à montrer qu'une rotation complète en bio, par hectare de production, réduit les pertes de nitrate par lixiviation de 20 à 40 %ⁱ. En conventionnel comme en bio, les pratiques de fertilisation et de pièges à nitrates sont ici déterminantes. Par exemple, un bon compostage des effluents d'élevage garantira une meilleure gestion de l'azote organique.

Faciliter la conversion au bio, en priorité autour des captages sensibles, est urgent.

C'est l'objectif du projet BiEAUlogiqueⁱⁱ, soutenu par la Ministre Tellier et le SPW, et porté par l'UNAB. Lancé en 2022, il vise une sensibilisation au bio, une mise en réseau et un accompagnement des acteurs agricoles situés sur les zones de captage les plus sensibles et qui veulent interroger leurs pratiques.

L'UE et la Wallonie espèrent atteindre 25 à 30 % de surface agricole en bio en 2030. Et si on commençait là où les masses d'eau sont les plus touchées ? Renforcer les externalités positives liées à ces conversions en améliorant au plus vite la qualité de ces eaux ne semble pas dénué de sens... Dans d'autres régions d'Europe, les autorités ont déjà osé faire le pari de faire un lien entre agriculture bio et qualité de l'eau : Munich, Augsburg, Lons-le-Saunier, Douai, Niort, Zone Seine-Normandie...

La bio : prix vs valeur(s)

Le bio est ainsi plus qu'une mode, une étiquette ou une valorisation économique. L'agriculture biologique, à l'image de la protection des eaux, fournit un ensemble de valeurs environnementales, sociales, gastronomiques ET économiques. À Libramont, par exemple, une délégation de l'agriculture biologique tunisienne nous a présenté la stratégie bio tunisienne, qui établit un lien explicite entre agriculture biologique, agrotourisme et bien-être.

En marge de cette Foire de Libramont

2022, certains ont évoqué le « blues du bio » et les « possibles déconversions » qui en découleraient. Ceci ne fait que cacher l'essentiel :

- Les agriculteur·rice·s bio dépassent la simple application d'un cahier des charges et portent un ensemble de valeurs sociétales. Ils y resteront attachés au-delà des crisesⁱⁱⁱ.
- Les externalités positives de l'agriculture biologique sont désespérément oubliées du débat public et ne font l'objet d'aucune estimation publique.
- Les tensions sur le marché sont réelles mais ne font que montrer l'inadéquation du système agroalimentaire mondialisé, auquel l'agriculture biologique et paysanne oppose un modèle vertueux.
- Le travail politique principal qui reste à faire est celui de l'accès à une alimentation locale de qualité. Les agriculteur·rice·s bio ne demandent pas d'aides complémentaires. Ils demandent un soutien qui permet à l'ensemble des citoyen·ne·s d'avoir accès à leurs produits.

Au même titre que pour d'autres dossiers liés à l'environnement ou au climat (mobilité, énergie, aménagement du territoire...), en Belgique, les tensions sont fortes dès que l'on tente d'évoquer les avantages de l'agriculture biologique. Pourtant, le monde ne peut plus attendre pour se remettre en question. La sécheresse et les records de températures successifs de 2022 devraient nous aider à le comprendre. Par ailleurs, la société va évoluer vers des pratiques plus résilientes, ça ne fait aucun doute. À Libramont, un fin connaisseur du monde agroalimentaire déclarait le plus sérieusement du monde que « *de toute façon, dans 30 ans, tout le monde sera en bio* ».

Alors, pour la protection de nos ressources en eau, les populations d'oiseaux ou d'insectes, l'autonomie de nos fermes et la résilience de notre système agroalimentaire, pourquoi attendre ?



Malterie
du Château®

PLUS DE 40 TYPES
DE MALTS BIO

WWW.MALTERIEDUCHATEAU.COM

+32 87 66 20 95



i INRA, Natacha SAUTEREAU, Marc BENOÎT. « Quantifier et chiffrer économiquement les externalités de l'agriculture biologique ? ». [Rapport technique] Institut technique de l'Agriculture biologique (ITAB), 2016.

ii SPW ARNE. *État des nappes et des masses d'eau souterraine de Wallonie*, mars 2022.

iii Cela dit, la consommation d'eau du robinet, vu son suivi et sa qualité globale, reste à privilégier face à l'eau en bouteille pas toujours exempte de polluants et, surtout, dont le coût environnemental est énorme.

iv À noter : en Wallonie, les contrôles des exploitations bio, par les organismes certificateurs, sont particulièrement nombreux.

v - VIAN Jean-François, ISARA-Lyon, « Agriculture biologique et qualité de l'eau - État des lieux des forces et faiblesses des systèmes de production conduits en AB », 2019.

- BENOÎT M., GARNIER J., BILLEN G., *Nitrate leaching from organic and conventional arable crop farms in the Seine Basin (France)*, 2014.

- KROHMANN Holger, BERGSTRÖM Lars, *Do organic farming practice reduce nitrate leaching?*, pp. 997-1028, 2007.

- CAMBARDELLA Cynthia A., DELATE Kathleen and JAMES Dan B., « Water Quality in Organic Systems, USDA-ARS National Laboratory for Agriculture and the Environment », Ames, Iowa, USA.

- HAAS Guido, BERG Martin, KORKE Ulrich, « Nitrate leaching: comparing conventional, integrated and organic agricultural production systems », Institute of Organic Agriculture, University of Bonn, 2002.

- Selon le rapport ITAB-INRA pour le Ministère de l'Agriculture, « Quantifier et chiffrer économiquement les externalités de l'agriculture biologique ? » (2016), qui se base sur de précédents travaux : « Plusieurs études concordent sur le fait que la quantité de nitrates lixiviés peut être réduite de 35 à 65 % en bio » (STOUZE et al., 2000 ; BENOÎT et al., 2014).

vi www.unab-bio.be

vii Pour illustrer cela, d'un point de vue sémantique, certain.e.s font la distinction entre « le bio », qui illustre le cahier des charges strict encadrant ce mode de production, et « la bio », qui fait référence à ce même cahier des charges, en y ajoutant l'ensemble des valeurs qui ont porté (et portent encore) les pionniers de l'agriculture biologique.



Agenda des événements

Bénédicte Henrotte et Sophie Engel, Biowallonie

Formation crème glacée et sorbet bio
(1 journée)

Quand ?

Lundi 17 octobre à l'EPASC (École provinciale d'Agronomie et des Sciences de Ciney).

Mardi 18 octobre au CREPA-CARAH (Centre pour l'Agronomie et l'Agro-industrie de la Province de Hainaut).

Attention, formation d'une seule journée (même contenu les 17 et 18 octobre).

Contenu de la formation ?

Partie théorique : ingrédients autorisés en bio et leurs rôles, calcul de mix, étiquetage et

obligations légales, sourcing bio...

Partie pratique : pasteurisation, turbinage de mix crème glacée et sorbet, dégustation.

Public visé ?

Producteurs et transformateurs bio ayant déjà un pied dans la transformation du lait ou porteurs de projets ayant un projet déjà bien ficelé.

Formation principalement axée sur la technologie alimentaire, pour public averti, mais pas confirmé !

Informations pratiques et inscriptions ?

Horaire : de 9 h à 16 h.

Adresse :

CREPA-CARAH, rue de l'Agriculture 301, 7800 Ath, Belgique.

EPASC, rue Saint-Quentin 14, 5590 Ciney.

Frais de participation : 50 €/participant, repas de midi compris.

Formulaire d'inscription : sur les sites Internet de Diversiferm, Biowallonie, CREPA-CARAH ou EPASC.



**SCIENCES et METIERS
de LA NATURE**

www.mafuturecole.be
www.hepl.be

ENSEIGNEMENT AGRONOMIQUE DE LA REID

Institut d'enseignement agronomique La Reid rue du Canada 157 4910 LA REID
christine.rose@provincedeliege.be Tél : 04 279 40 10

Haute Ecole de la Province de Liège rue du Haftay, 21 4910 LA REID
marianne.dawirs@provincedeliege.be Tél : 04 279 40 80



Séances d'information conversion au BIO : automne 2022
Comment passer ma ferme en bio ? Est-ce le bon choix ?

Biowallonie asbl vous propose une séance d'information sur la réglementation concernant l'agriculture biologique. Le témoignage de notre hôte et la visite de la ferme bio vous permettront de mieux appréhender le passage au bio. Vous pourrez également poser vos questions à nos conseillers techniques et aux organismes de contrôle bio.

Au programme

Freins et avantages à la conversion vers le bio

- Productions primaires : réglementation et quelques aspects techniques
- Questions/Réponses
- Les aides bio : projet de PAC pour 2023
- Les filières bio et débouchés en Wallonie : baromètre du secteur

Dates et lieux ? Voir la carte ci-dessous

• De 13 h 30 à 16 h 30

- 20/9 : chez Philippe et Charles-Albert De Grady à Horion-Hozémont - ferme de grandes cultures et légumes plein champ.

- 23/9 : en allemand. Visite organisée par Agra Oost chez André et Sandro Roehl Büllingen - ferme en polyculture élevage.

- 26/9 : chez Jean-François Jacoby à Tintigny - ferme en polyculture élevage.

- 20/10 : Ferme l'Albatros à Chimay - ferme en polyculture élevage.

• De 9 h 30 à 12 h 30

- 24/10 : séance spéciale maraîchage pour l'asbl « Le Début des Haricots » à Bruxelles.

Pour qui ?

Les agriculteurs et acteurs du secteur agricole voulant se former au bio.

Cette formation permet d'obtenir un point pour la phytolice P1 ou P2. Apportez votre carte d'identité et rendez-vous 30 min avant le début de la séance !

Infos et inscriptions :
Bénédicte Henrotte
benedicte.henrotte@biowallonie.be
Tél. : 081/281.014



SÉANCES D'INFORMATION EN FERME 2022



Petit guide pour des collations, goûters et boîtes à tartines sains et durables

Hélène Castel, Biowallonie

Envie de diversifier la boîte à tartines de vos enfants en cette rentrée scolaire ? Suivez le guide ! Dans le cadre du projet « Alimentation saine et durable », financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons accompagné l'école du Roton, à Charleroi. L'objectif était d'initier un projet de boîtes à tartines et collations saines et durables.

En début de projet, nous avons analysé le contenu des boîtes à tartines de plusieurs classes du primaire. Cette étape nous a permis d'identifier les aspects de durabilité sur lesquels les enseignantes, élèves et parents pourraient travailler. Il en est ressorti que la **réduction des déchets et l'introduction de légumes de saison étaient les priorités**. À la suite de ce constat, nous avons demandé aux parents, via un sondage, ce dont ils avaient besoin pour introduire plus de durabilité dans le pique-nique de leurs enfants. La plupart d'entre eux étaient en effet motivés par le projet mais en manque d'inspiration. Nous leur avons donc concocté un livret d'informations, d'idées et de recettes à la fois saines, durables et délicieuses à réaliser à la maison.

Équilibre alimentaire

Dans la première partie du guide, nous rappelons la répartition de l'alimentation sur la journée, avec **les quatre repas par jour indispensables que sont le petit-déjeuner, le dîner, le goûter et le souper**. Contrairement à nos habitudes, la collation de 10 h n'est pas indispensable si le petit-déjeuner est suffisamment complet. Si le petit-déjeuner est pris très tôt, on privilégiera à 10 h de quoi le compléter, par un fruit ou des légumes, et pourquoi pas sous forme de petites brochettes par exemple.

La boîte à tartines sera composée de **légumes, de féculents et d'une matière grasse**. Et, selon les autres repas de la journée, elle pourra contenir une portion de la famille des viandes, volailles, poissons, œufs et un produit laitier.

Le **goûter**, quant à lui, est essentiel. Il participe à l'équilibre alimentaire de la journée de l'enfant. Il procure de quoi avoir de l'énergie pour les activités de fin de journée et tenir jusqu'au souper sans grignoter.

Il faut également veiller à ne pas oublier de **boire de l'eau à volonté, tout au long de la journée**.

Alimentation durable

Après les recommandations nutritionnelles, nous avons mis en avant les aspects de durabilité auxquels il serait intéressant de prêter attention, accompagnés d'astuces et outils à disposition. Les thèmes abordés sont : les produits locaux et de saison ; la réduction des emballages ; les préparations « maison » ; les produits bio et le commerce équitable.

Recettes

La seconde moitié du guide propose des recettes sucrées et salées.

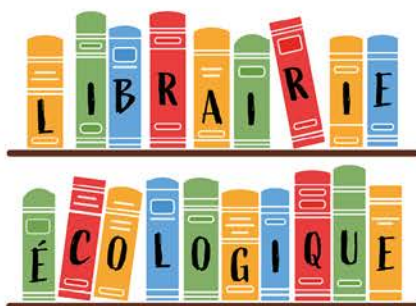
- Dans la version sucrée : « Energy ball » saveur chocolat ; barres de céréales aux

pépites de chocolat ; barres de céréales aux fruits secs ; cookies choco-noisettes et granola maison.

- En version salée : houmous classique ; houmous de butternut à l'ail rôti ; sauce yaourt pour les trempettes ; falafels ; boulettes de riz vapeur aux légumes ; flans de légumes ; sauce de légumes ; galette aux légumes ; rillettes de maquereaux et pois chiches rôtis au four.



Cet article vous a fait saliver et vous avez envie de découvrir nos astuces et recettes au complet ? Rendez-vous sur le site www.biowallonie.be dans la rubrique « Outils de vulgarisation ». Bonne rentrée !



RENDEZ-VOUS DU MOIS

LIVRES DU MOIS



Vous pouvez retrouver ces livres à
 La librairie de Nature & Progrès,
 rue de Dave, 520 à Jambes
 entre 8 h 30 et 16 h, le vendredi jusqu'à 16 h.

Soit par Internet : www.librairie.natpro.be
 Soit en les commandant par fax :
 +32(0)81/310.306



LE CHAMP DES POSSIBLES

Comment je suis né paysan

Éditeur : Le Chainon Manquant
 Auteurs : Fischer – Sonnet – Damaskis
 Prix : 20 €

Découvrez l'histoire en BD de François Sonnet, alias Franky, qui prend un virage professionnel radical après avoir perdu son boulot : il est désormais maraîcher à Jupille. La légèreté de la BD permet d'entamer un cours de bio pour les nuls !



CRÉER ET ENTRETENIR UN VERGER PERMACULTUREL

Éditeur : Ulmer
 Auteur : Julien Mercher
 Pages : 173 • Prix : 16,90 €

Toutes les clés pour concevoir votre haie fruitière ou votre verger en choisissant les bonnes variétés et les espèces adaptées.
 Un verger bien conçu en travaillant avec la nature et pas contre elle, offre avec le temps une production généreuse avec un minimum d'entretien quelle que soit votre région ou l'espace dont vous disposez !



LE GUIDE PRATIQUE DES TROGNES

Éditeur : Ouest-France
 Auteur : Jean-Paul Thorez
 Pages : 112 • Prix : 9,90 €

Les trognes sont des arbres taillés pour permettre une récolte régulière et durable.
 Retrouvez cette pratique ancestrale en suivant les explications de ce livre avec les outils d'hier et d'aujourd'hui, les essences à sélectionner, la gestion des cycles de taille, les usages,...



QUAND LES PLANTES N'EN FONT QU'À LEUR TÊTE

Éditeur : Les empêchés de tourner en rond
 Auteur : Dusan Kazic
 Pages : 386 • Prix : 22 €

Si l'on veut éviter que les terres ne tombent définitivement en ruine, chercher à « produire autrement » ne suffit pas. Il ne s'agit pas d'arrêter de nourrir les humains mais de commencer à penser une agriculture au travers des rapports que les humains entretiennent avec les plantes. L'auteur propose de rompre avec le paradigme de la production issu du savoir économique pour concevoir une agriculture et un monde sans production et sans économie.

PETITES ANNONCES

OFFRES

MÉTEIL

À vendre 9.40 ha de méteil bio triticale (120kg/ha) - pois protéagineux (80kg/ha) dans la région de Libramont pour cause de diminution du cheptel.

Contact : Olivier Strepenne
Tél : 0494/195 441

ÉPEAUTRE BIO +/- 15T

+/- 15 Tonnes d'épeautre BIO variété Zollerspelt. Prix 340€ HTVA.

Contact : Xavier Degives
Mail : fermememorimont@gmail.com
Tél : 0477/672 643

FERME À VENDRE

À vendre Ragnies (Thuin). Bâtiment de ferme avec +/- 2 ha certifié bio. Etables et hangar. Corps de logis divisé en 3 parties : 2 appartements et une partie professionnelle. Celle-ci comprend une cuisine équipée, une salle affectée pour l'instant à la ferme pédagogique, un atelier avec chambre froide et un local magasin. Prix : 350.000€

Contact : Jacques-Yves Demanet
Mail : jydemanet@escafene.be
Tél : 0478/569 048

FOIN 2022

Foin 2022 en balles rondes 140. Possibilité de transport sur un rayon proche. Région Durbuy.

Contact : David Pierard
Tél : 0498/770 138

BOULES DE FOIN À VENDRE

Vente de boules de foin en 1m20 - 200kg Très bonne qualité. 28 euros par boule. Région de Lierneux

Contact : Jean-Pol Martin
Mail : jeanpol.martin@gmail.com
Tél : 0491/337 000

À VENDRE : ÉPEAUTRE FOURRAGER BIO ET BALLE DÉPEAUTRE

Vente d'épeautre bio fourrager et balles d'épeautre. Contactez-moi pour plus d'informations.

Contact : Moira Luisetto
Mail : moira.luisetto@grainesdecurieux.be
Tél : 0477/594 822

GÉNISSES LAITIÈRES À VENDRE

6 génisses de 15 à 18 mois (mères au Contrôle Laitier) à vendre.

Contact : Freddy Vander Donckt
Mail : wodecq@fermedorlou.be
Tél : 0498/590 954

À VENDRE PLEINES : VACHES ET GÉNISSES BLONDES ET CROISÉES LIMOUSINES

3 vaches et 5 génisses à vendre
Père : Taureau Blonde D'Aquitaine

Contact : Freddy Vander Donckt
Mail : wodecq@fermedorlou.be
Tél : 0498/590 954

À VENDRE : BREBIS, ANTENAISES ARDENNAIS ROUX ET BREBIS CHAROLAISES

Pour cause de réduction de troupeau (liaison au sol), nous souhaitons vendre 10 brebis, 10

Antenaises et 10 Agnelles Ardennoises Roux ainsi que 5 brebis et 3 Antenaises Charolaises, toutes certifiées BE-BIO-01.

Prix : Brebis : 150€/pc.
Antenaises : 170€/pc.
Agnelles : 140€/pc

Contact : Freddy Vander Donckt
Mail : wodecq@fermedorlou.be
Tél : 0498/590 954

BINEUSE GARFORD GUIDAGE ROBOCROP À VENDRE

Pour cause de double usage, nous nous séparons de notre bineuse Garford utilisée sur notre exploitation en agriculture biologique. Nous l'avons très peu utilisée (moins de 100 h)

Descriptif : Bineuse Garford adaptable de 24 rangs à 12.5/25cm et 8 x 37.5cm et 4x75cm, avec socs à plats, report de charge hydraulique sur parallélogrammes, châssis rigide.
Guidage Robocrop 30cm, Cat 2, pour bineuse < 6m, 120HP CO Précision centimétrique < 3 cm
Descriptif complet des accessoires disponibles sur demande. Achat neuf 39.000€

Contact : Emmanuelle Couttelle
Mail : ecouttelle@gmail.com
Tél : 0685/426 113

À VENDRE

- Cubes de paille de froment
- Boules plastifiées mais ensilage
- Boules pois et froment mûrs
- Boules épeautre et trèfles mûrs
- Boules de maïs épis moulus.
- Boules de farine, pois et froment, 18% d'humidité.
- Cubes de pailles, blé et pois

Le tout certifié Ecocert.
Région Momignies, Chimay.

Contact : Roger Flas
Tél : 0489/327 425

CÉRÉALE ET FOURRAGE

À vendre 75 boules de trèfle 68% ms, 960 vem, 145 protéines et petit épeautre. Région Bastogne.

Contact : Jean-Marie Kaiser
Tél : 0495/706 119

MÉLANGE GRAMINÉES LUZERNE

À vendre : fourrages bio graminées luzerne, rendu par semi-remorque. Bonne qualité.

Contact : Thibault Hannoteau
Tél : 0497/628 439

FOIN PREMIÈRE COUPE 2021 - CERTIFIÉ C1

À vendre : 40 ballots de foin première coupe 2021 certifié C1 - dimensions 80x90x200cm. Région Ellezelles - chargement possible. 35 euros le ballot.

Contact : Jean-Marc Herbecq
Mail : jeanmarc.herbecq@skynet.be
Tél : 0477/656 557

FOIN PRÉFANÉ 2021 À DONNER

15 boules de préfané bio à donner car manque de place. Région Ciney-Andenne.

Contact : Michel Hausse
Mail : chevrefeuilles@gmail.com
Tél : 0476/975 712

BÉLIER TEXEL NOIR

À vendre : jeune bélier de 2 ans - Texel noir inscrit a déjà fait ses preuves. Raison de la vente : fin

d'élevage de moutons. Prix fixe : 300 € à Bertrix.

Contact : Marc Poncelet
Tél : 0476/433 769

TROUPEAU DE BREBIS ET AGNELLES ROUX ARDENNAIS

À vendre : troupeau de brebis, antenaises et agnelles Roux Ardennoises (22) Raison : fin d'élevage de moutons. Prix à discuter suivant le nombre.

Contact : Marc Poncelet
Tél : 0476/433 769

CÉRÉALES ET BALLOTS

À vendre :

- 15 ballots enrubannés de trèfles bio
- 15 ballots enrubannés de mélanges divers céréales bio et trèfles bio. Prix : 50 € la balle ronde.
- 2 T 700 de féveroles bio Tiffany en big bag
- 4 T de froment bio
- 6 T d'orge Millord bio
- 7 T de mélange triticale, avoine, pois bio.

Région Ciney, livraison possible.
Certificat Certisys.

Contact : Philippe Fonder
Mail : philippefonder@hotmail.com
Tél : 0496/259 818

DEMANDES

RECHERCHE EXPLOITATION

Recherche terrain et/ou ferme en vue de démarrer une activité agricole. Région de Jalhay, Waimes, Malmedy, Theux, Jehanster, etc

Contact : Gilles Koenig
Mail : gilleskoenig1993@gmail.com
Tél : 0471/371 888

RECHERCHE 30 TONNES DE BETTERAVES FOURRAGÈRES BIO - RÉGION HAINAUT

Transport par nos soins.

Contact : Jean-Marc Herbecq
Mail : jeanmarc.herbecq@skynet.be
Tél : 0477/656 557

BETTERAVES FOURRAGÈRES

Recherche 30 T de betteraves fourragères pour mes vaches laitières.

Contact : Cyrille Larock
Tél : 0499/185 058

OFFRES D'EMPLOI

REPRENEUR (H/F) POUR MAGASIN ATTACHÉ À UNE EXPLOITATION BIO

Vous cherchez une reconversion professionnelle, proche de la terre, du bio, le contact avec les clients ? Nous cherchons un repreneur pour notre magasin attaché à notre exploitation agricole en BIO depuis 1969.

Vous êtes partant à partir du 31/12/2022, je vous épaulerai pendant 1 an afin de partager mon savoir et vous assurer le contact avec notre clientèle fidèle. (Région Mouscron)

Contact : Madame Dumortier

Tél : 056/331.272 ou 0474/633.335 ou 0740/711.250.

ASSOCIÉ(E) EN MARAICHAGE

Je recherche un(e) associé(e) pour la partie maraîchage. Je désire consacrer du temps pour d'autres projets donc je recherche une personne pour continuer la partie maraîchage. Si vous y avez déjà pensé mais que vous n'avez pas de terrain, ou vous voudriez vous lancer en complémentaire, n'hésitez pas à me contacter. Je n'ai pas de projet d'association tout arrêté, la forme de la collaboration est à discuter. Région Tournai (Leuze-en-Hainaut) - 2 distributeurs automatiques - vente le samedi matin + groupement achat.

Contact : Arnaud Verstraete

Mail : verstraete.a@gmail.com

Tél : 0494/845 300

APPEL À CANDIDATURE ESPACE-TEST AGRICOLE - SAISON 2023

Vous pensez à vous installer en maraîchage, tisanerie, petit élevage ou autre projet agricole/horticole sur petite surface ?

Vous avez une formation ou des expériences équivalentes en lien avec votre projet ?

Avant de vous lancer, pourquoi ne pas expérimenter vos connaissances entouré(e) de structures prêtes à vous aider ?

Pour la saison 2023, le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne asbl, en association avec le Crabe asbl, Créa-Job asbl et Terre-en-Vue asbl, vous propose d'intégrer l'Espace-test Agricole de la Hesbaye brabançonne.

Dossier de candidature à compléter et nous renvoyer avant le 15 octobre 2022 !

Rendez-vous sur la page « Jardins de l'Espinette » pour plus d'informations !

Contact : Justine de Barquin

Mail : jdb@culturalite.be

Tél : 010/241 719

NOUVEAU MARCHÉ HEBDOMADAIRE À WOLUWE-SAINT-PIERRE

La commune de Woluwe-Saint-Pierre comptera, dans les prochaines semaines, un nouveau marché convivial sur son territoire ! La philosophie de ce marché se veut durable, local et bio.

Qui dit marché dit marchands, maraîchers, vendeurs, producteurs pour le faire vivre.

Contact : Emilie Vanhoorne - Commune de Woluwe-Saint-Pierre

Mail : economie@woluwe1150.be

Tél : 027/730 784

**Vous souhaitez intégrer
une annonce pour une offre de :**

produit • matériel • service ou autre • demande •
recherche de quelque chose lié à votre activité bio

**N'hésitez pas à nous l'envoyer
GRATUITEMENT par e-mail :**

info@biowallonie.be

Les petites annonces sont également régulièrement postées
sur notre nouveau site Internet : www.biowallonie.be

De
NOUVEAUX

DÉBOUCHÉS

pour vos productions bio wallonnes

Comment innover dans votre activité professionnelle, tant dans la manière de commercialiser que sur les produits à développer ? Cette journée sera exclusivement orientée autour de témoignages d'acteurs de terrain, du producteur au point de vente spécialisé, en passant par les coopératives et les transformateurs.



BIO WALLONIE

6^e journée de réseautage

Distribution du
NOUVEL
INVENTAIRE
des DÉBOUCHÉS
bio 2023

SAVE
THE
DATE

Jeudi
16 février

2023 | 9h—17h

Domaine d'Achêne
Route de Dinant 22,
5590 Ciney

Retrouvez le programme dans son intégralité dans les prochains mois.